

附 属 資 料

- 1 調査団構成
- 2 調査行程
- 3 主要面会者リスト
- 4 関連資料
 - 1 持続的ヒューマン・デベロプメント・ポリシーに関する公的文書（1995～2005） 仏文
 - 2 和文
 - 1 AMVS（スールー川域開発公社）予算案
2001年度運営案 仏文
 - 2 和文
 - 1 AMVS（スールー川域開発公社）紹介パンフレット 仏文
 - 2 和文
 - 1 スールー川水利農業整備計画予備調査に対する
インセプションレポートの質問回答 仏文
 - 2 和文

団員名簿

Liste de Membre de la Délégation

L'étude Préparatoire pour Projet de Travaux D'aménagement Hydro-Agricole de 230ha
A Sono/Province de la Kossi au BURKINA FASO

1. 団 長 / 小路 克雄 / JICA 無償資金協力部
Chef / Monsieur SHOUJI Katsuo / Le premier Service d'Etude en
Projet ,Département en Financière Non-Remboursable,JICA
2. 計画管理 / 室岡 直道 / JICA 無償資金協力部
Coordonnateur / Monsieur MUROOKA NAOMICHI / Le premier Service d'Etude
en Projet ,Département en Financière Non-Remboursable,JICA
3. 農業土木 / 伊藤 嘉一 / 財団法人 日本国際協力システム
Construction d' Equipement Agricoles(Travaux Agricoles) / Monsieur ITO
Yoshikazu / Japan International Cooperation System (JICS)
4. 通訳 / 鈴木 源太郎 / 財団法人 日本国際協力センター
Traducteur / Monsieur SUZUKI Gentarou / Japan International Cooperation
Center (JICE)

Le Programme provisoire de l'étude Préparatoire pour le Projet de Travaux
d'Amenagement Hydro-Agricole de 230ha á Sono/Province de la Kossi

No.	jour		programme	séjour
1	11/27	lun	②③narita (dép.12:50) - paris(arrivé. 17:20) [AF275]	Paris
2	11/28	mar	②③paris (dép. 11:00) - ouagadougou (arrivé. 18:00) [AF732]	Ouaga.
3	11/29	mer	②③visite de courtoisie á MEE , AMVS ;conférence avec lui	Ouaga.
4	11/30	jeu	①②③conférence avec lui (le chef se joindra á la conférence)	Ouaga.
5	12/ 1	ven	①②③déplacement: ouagadougou-dédougou dédougou- enquête sur le site - dédougou déplacement :dédougou-ouagadougou en voiture	Ouaga.
6	12/ 2	sam	①②③entretien avec les équipier de la délégation, s'il en est besoin	Ouaga.
7	12/ 3	dim	①②③entretien avec les équipier de la délégation, s'il en est besoin	Ouaga.
8	12/ 4	lun	①②③conférence avec lui	Ouaga.
9	12/ 5	mar	①②③conférence avec lui ①② ouagadougou (dép. 20:45) - [AF 731]	Ouaga.
10	12/ 6	mer	①② - paris (arrivé 06:00) [AF731] paris(dép.13:20)- [AF276] ③ conférence avec lui et rangement du document	③Ouaga.
11	12/ 7	jeu	①② - narita (arrivé 08:59) [AF276] ③déplacement : ouagadougou - dédougou en voiture enquête sur le site	③dédou.
12	12/ 8	ven	③ enquête sur le site déplacement : dédougou -ouagadougou en voiture	③Ouaga.
13	12/ 9	sam	③ rangement du document	③Ouaga.
14	12/10	dim	③ ouagadougou (dép. 20:45) - [AF 731]	③vol
15	12/11	lun	③ - paris (dép. 06:00) [AF731] paris (dép. 13:20) - [AF276]	③vol
16	12/12	mar	③ - narita (arrivé. 08:59) [AF276]	

①chef :le chef se joindra á l'étude suivi autre P'étude.

②officiel ③jics et interprète

* MEE : Ministère de l'Environnement et de l'Eau (環境・水省)

* AMVS : Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou (スール川流域開発公社)

3 主要面会者リスト

面談者リスト 12月4日(月) 於:ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社

1. Mr. OUEDRAGO MADI CHEF DE SERVICE. LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION / MEE
1. Mr. ウェドラー マディ ブ国 環境・水省 調査・企画局 課長

2. Mr. DRABO ANDRE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER. AMVS / MEE
2. Mr. ドラボ アンドレ ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 総務・財務局長

3. Mr. GUISSOU PATRICE DIRECTEUR TECHNIQUE / INGENIEUR DE GENIE RURALE / AMVS / MEE
3. Mr. ギスウ パトリック ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局長 農業土木技師

4. Mr. BALIMA ALFRED TECHNICIEN SUPERIEUR HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENT RURAL / DT / AMVS / MEE
4. Mr. バリマ アルフレッド ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 水文・農業機器上級技術者

5. Mr. COMPAORE PAUL TECHNICIEN SUPERIEUR HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENT RURAL / DT / AMVS / MEE
5. Mr. コンパオレ ポール ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 水文・農業機器上級技術者

6. Mr. ILBOUDO APPOLINAIRE TECHNICIEN HYDRAULIQUE / SERVICE TRAVAUX / DT / AMVS / MEE
6. Mr. イルブドゥ アポリナール ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社、技術局 土木課 水文技術者

7. Mr. SANON JEAN-CLAUDE SOCIO ET AGRO ECONOMISTE / DG / AMVS / MEE
7. Mr. サンン ジャン・クロード ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 総局 社会・農業経済学者

8. Mr. ZONGO KOUDREGMA INGENIEUR GENIE RURALE / DEP / MA
8. Mr. ソンゴ クドレグマ ブ国 農業省 調査・企画局 農業土木技師

面談者リスト 11月30日(木) 於: ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社

1. Mr. OUEDRAGO MADI CHEF DE SERVICE. LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION / MEE
1. Mr. ウェドラー マディ ブ国 環境・水省 調査・企画局 課長
2. Mr. DRABO ANDRE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER. AMVS / MEE
2. Mr. ドラボ アンドレ ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 総務・財務局長
3. Mr. GUISSOU PATRICE DIRECTEUR TECHNIQUE / INGENIEUR DE GENIE RURALE / AMVS / MEE
3. Mr. ギッソー パトリス ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局長 農業土木技師
4. Mr. COMPAORE EMMANUEL INGENIEUR TOPOGRAPHE / DT / AMVS / MEE
4. Mr. コンパオー エマニエル ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 測量技師
5. Mr. BALIMA ALFRED TECHNICIEN SUPERIEUR HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENT RURAL / DT / AMVS / MEE
5. Mr. バリマ アルフレッド ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 水文・農業機器上級技術者
6. Mr. COMPAORE PAUL TECHNICIEN SUPERIEUR HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENT RURAL / DT / AMVS / MEE
6. Mr. コンパオー ポール ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 水文・農業機器上級技術者
7. Mr. ILBOUDO APPOLINAIRE TECHNICIEN HYDRAULIQUE / SERVICE TRAVAUX / DT / AMVS / MEE
7. Mr. イルボドー アポリナール ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 土木課 水文技術者

面談者リスト (含む: サイト調査時同行者)

12月1日(金)及び12月2日(土) 於: ニアサン・ディ地区(12月1日)及びソノ地区(12月2日)

1. Mr. SAWADOGO YAMKAYE ABEL HYDROLOGUE / DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION / MEE
1. Mr. サワドゴ ヤムカイ アベル ブ国 環境・水省 調査・企画局 水文学担当
2. Mr. ILBOUDO APPOLINAIRE TECHNICIEN HYDRAULIQUE / SERVICE TRAVAUX / DT / AMVS / MEE
2. Mr. イルボドー アポリナール ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 土木課 水文技術者
3. Mr. KONE LASSINA AGENT METEO / SOCADI
3. Mr. コネ ラシナ ディ地区綿花協同組合 気象担当職員
4. Mr. DABRE NOUFOU INFIRMIER / CENTRE DE SANTE POUR PROMOTION SOCIALE DE NIASSAN
4. Mr. ダブレ ノウフー ニアサン地区 社会促進保健センター 看護師
5. Ms. OUEDRAGO FELICITE DIRECTRICE / ECOLE PRIMAIRE DE NIASSAN
5. Ms. ウェドラー フェリシテ ニアサン地区小学校 校長

1.及び2はワガドゥグよりの同行者

面談者リスト 11月29日(水) 於:ブルキナ・ファソ国 外務省 (MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES)

1. Mr. ZABLE MOISE DIRECTEUR DE L' AISIE, DU PACIFIQUE ET DU CARAIBE
1. Mr. ザブル ミーズ ブルキナ・ファソ国 外務省 アジア太平洋カリブ局長

2. Ms. OUATTARA SANATOU SECRETAIRE DE LA DIRECTION
2. Ms. ウァタラ サナトゥ ブ国 外務省 アジア太平洋カリブ局秘書

3. Mr. OUEDRAOGO MADI CHEF DE SERVICE, LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION / MEE
3. Mr. ウェドゥラゴ マディ ブ国 環境・水省 調査・企画局 課長

4. Mr. DRABO ANDRE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER, AMVS / MEE
4. Mr. ドラボ アンドレ ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 総務・財務局長

5. Mr. GUISSOU PATRICE INGENIEUR DE GENIE RURALE / DIRECTION TECHNIQUE / AMVS / MEE
5. Mr. ギスゥ パトリス ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 農業土木技師

6. Mr. COULIBALY SIAKA PROJET DE LA REHABILITATION DE PEPINIERE / MEE
6. Mr. クリバリ シカ ブ国 環境・水省 苗畑改修プロジェクト担当者 (保久専門家のC/P)

面談者リスト 11月29日(水) 於:ブ国 環境・水省 (MINISTERE DE L' ENVIRONNEMENT ET DE L' EAU)

7. Mr. ZONGO JOACHIM SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE L' ENVIRONNEMENT ET DE L' EAU
7. Mr. ソンゴ ジョアキム ブ国 環境・水省 次官

8. Mr. DIENDERE EUGENE DIRECTEUR DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION / MEE
8. Mr. ディエンデレ ウィンダ ブ国 環境・水省 調査・企画局長

3. Mr. OUEDRAOGO MADI CHEF DE SERVICE, LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION / MEE
3. Mr. ウェドゥラゴ マディ ブ国 環境・水省 調査・企画局 課長

6. Mr. COULIBALY SIAKA PROJET DE LA REHABILITATION DE PEPINIERE / MEE
6. Mr. クリバリ シカ ブ国 環境・水省 苗畑改修プロジェクト担当者 (保久専門家のC/P)

面談者リスト 11月29日(水) 於:ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社

3. Mr. OUEDRAOGO MADI CHEF DE SERVICE, LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION / MEE
3. Mr. ウェドゥラゴ マディ ブ国 環境・水省 調査・企画局 課長

4. Mr. DRABO ANDRE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER, AMVS / MEE
4. Mr. ドラボ アンドレ ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 総務・財務局長

5. Mr. GUISSOU PATRICE INGENIEUR DE GENIE RURALE / DIRECTION TECHNIQUE / AMVS / MEE
5. Mr. ギスゥ パトリス ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 農業土木技師

面談者リスト 11月30日(木) 於:ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社

1. Mr. OUEDRAOGO MADI CHEF DE SERVICE. LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION / MEE
1. Mr. ウェドラゴ マディ ブ国 環境・水省 調査・企画局 課長

2. Mr. DRABO ANDRE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER. AMVS / MEE
2. Mr. ドラボ アンドレ ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 総務・財務局長

3. Mr. GUISSOU PATRICE DIRECTEUR TECHNIQUE / INGENIEUR DE GENIE RURALE / AMVS / MEE
3. Mr. ギッソウ パトリック ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局長 農業土木技師

4. Mr. COMPAORE EMMANUEL INGENIEUR TOPOGRAPHE / DT / AMVS / MEE
4. Mr. コンパオレ エマニエル ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 測量技師

5. Mr. BALIMA ALFRED TECHNICIEN SUPERIEUR HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENT RURAL / DT / AMVS / MEE
5. Mr. バリマ アルフレッド ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 水文・農業機器上級技術者

6. Mr. COMPAORE PAUL TECHNICIEN SUPERIEUR HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENT RURAL / DT / AMVS / MEE
6. Mr. コンパオレ ポール ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 水文・農業機器上級技術者

7. Mr. IBOUDO APPOLINBAIRE TECHNICIEN HYDRAULIQUE / SERVICE TRAVAUX / DT / AMVS / MEE
7. Mr. イブドゥ アポリナール ブ国 環境・水省 スールー川流域開発公社 技術局 土木課 水文技術者

4 関連資料

①-1 持続的ヒューマン・デベロプメント・ポリシーに関する公的文書（1995～2005） 仏文

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

LETTRE D'INTENTION DE POLITIQUE
DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE
1995 - 2005

SOMMAIRE

Avant-Propos	i
INTRODUCTION.....	1
I. PROFIL DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE AU BURKINA FASO	1
1. Le contexte général.....	1
2. Le niveau de développement humain.....	2
3. Niveau des dépenses publiques dans les secteurs sociaux.....	3
II. LES ATOUTS ET LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT HUMAIN	
1. Les atouts.....	3
2. Les contraintes.....	6
III. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	11
1. Les grandes orientations.....	11
2. Eléments de stratégie d'un développement humain durable.....	11
IV. LES ELEMEXTS DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE.....	20
1. La politique budgétaire.....	20
2. La politique d'investissement.....	21
3. La politique de l'emploi.....	21
4. La gestion de la dette.....	22
V. LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE.....	24
1. Les besoins de ressources.....	24
2. Les sources de financement.....	24

AVANT-PROPOS

Malgré les nombreux efforts déployés durant les trois dernières décennies, à travers notamment les plans nationaux de développement et des programmes spécifiques d'action, les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des populations demeurent encore très limités. Les autorités burkinabè sont conscientes de l'ampleur des efforts à fournir pour relever le défi que constitue la persistance des manifestations les plus visibles de la pauvreté telles que l'analphabétisme, la malnutrition et la faiblesse des revenus. Elles estiment cependant qu'une politique efficace de lutte contre la pauvreté requiert au préalable un cadre macro-économique favorable. C'est ainsi que, avec l'appui de la communauté internationale, le pays s'est engagé, depuis 1991, dans un programme de réformes macro-économiques et structurelles visant le rétablissement des équilibres des finances publiques et des comptes extérieurs et la création des conditions de relance de l'économie. Au cours de la même année, les autorités se sont attelées à la mise en place progressive d'un Etat de droit dont le fonctionnement est soumis à une obligation de transparence vis-à-vis des agents économiques et de la société civile.

La mise en oeuvre de ces réformes s'appuie sur un important effort de renforcement des capacités nationales de gestion de l'économie dans les fonctions prioritaires suivantes: (i) la programmation budgétaire et la prévision économique; (ii) la gestion des systèmes d'information; (iii) les études prospectives; (iv) la gestion des finances publiques; et (v) la gestion de la fonction publique.

L'évaluation des capacités institutionnelles actuelles révèle toutefois que l'efficacité du management de l'économie est encore limitée. Par ailleurs, la productivité des ressources humaines est handicapée par la faible efficacité et des dysfonctionnements importants du dispositif institutionnel de pilotage de l'économie. Enfin, les instruments de gestion stratégique de l'économie, quoique déjà identifiés, sont encore faiblement maîtrisés. Le résultat de toutes ces insuffisances est l'absence d'une stratégie cohérente de développement s'inscrivant dans le long terme et permettant un arbitrage satisfaisant dans l'allocation des ressources.

La présente Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable a été élaborée afin de combler une telle lacune. Sa finalité est de contribuer à centrer le développement du pays sur le concept de sécurité humaine permettant à chaque burkinabè d'accéder à :

- la sécurité économique liée à l'accès à un emploi rémunérateur ;
- la sécurité sanitaire : accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs ;
- la sécurité alimentaire : accès à une alimentation de base y compris l'eau ;
- la sécurité environnementale : liée à la préservation d'un environnement sain ; et
- la sécurité individuelle et politique.

Compte tenu de ces grandes orientations, le document se situe dans une perspective décennale mais s'inspire des principaux objectifs du document-cadre de politique économique couvrant la période 1995-1997.

La mise en oeuvre d'une stratégie de développement humain durable nécessite, en effet, une période plus étalée de maturation du projet de société envisagé. Par ailleurs, les interactions recherchées entre l'Etat, la société civile et les partenaires au développement dans la mise en oeuvre de la stratégie nécessitent au préalable une approche consensuelle forcément longue et substantive de cette nouvelle vision de développement.

La combinaison de ces différents facteurs explique que la présente lettre se veut une lettre d'intention. Des études complémentaires seront en effet nécessaires, afin de mieux préciser les orientations stratégiques de la vision à long terme du développement du pays, assurer la traduction de ces orientations en perspectives de consolidation et/ou de recentrage des politiques et des programmes en cours, et enfin développer de nouvelles initiatives.

INTRODUCTION

L PROFIL DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE AU BURKINA FASO

1. Le contexte général

Pays de transition entre la région soudano-guinéenne et le Sahel, le Burkina Faso connaît un climat marqué par la faiblesse et les irrégularités de la pluviométrie. Les potentialités en terres cultivables sont limitées et les techniques culturales ne favorisent ni l'utilisation rationnelle des terres ni l'amélioration des rendements. La précarité de ces ressources explique la vulnérabilité structurelle du secteur agricole qui occupe pourtant 90 % de la population active. A cela s'ajoute l'enclavement du pays qui constitue une autre contrainte majeure pour les échanges extérieurs.

Ce contexte de contraintes géographiques et naturelles permet de mieux situer les orientations de l'économie burkinabé depuis la période coloniale. En effet, le Burkina Faso a joué un rôle particulier dans les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest. Occupant une position de carrefour entre les pays Sahéliens et les pays côtiers, le pays a toujours été un réservoir de main-d'oeuvre pour les pays côtiers en particulier pour la Côte d'Ivoire et le Ghana. Toutefois, au fil des années, de simples ouvriers des plantations coloniales, la main-d'oeuvre immigrée a progressivement évolué pour occuper diverses positions (exploitants agricoles, commerçants, promoteurs de PME/PMI, etc.). Aujourd'hui près de moitié de la population vit à l'étranger.

Cette caractéristique socio-démographique du pays a eu des répercussions importantes sur le coût des facteurs de travail, la structuration de l'espace et le tissu social. La forte demande de main-d'oeuvre des pays frontaliers combinée à d'autres facteurs, tels que le poids important des syndicats sur l'échiquier politique national et la surévaluation de la monnaie, ont joué un rôle important dans la fixation des salaires à un niveau élevé. Par ailleurs, l'équilibre du marché du travail s'est davantage dégradé du fait de l'accélération de l'urbanisation à la suite de la réduction depuis le milieu des années 80 des capacités d'accueil de la main d'oeuvre excédentaire des pays receveurs.

L'évolution économique et sociale du Burkina Faso depuis l'indépendance, en 1960, est aussi marquée par une série d'événements politiques qui n'ont pas toujours été favorables au développement économique. L'instabilité politique au début des années 60 et 80 a incontestablement influencé les performances économiques et sociales du pays. Elle n'a également pas créé les meilleures conditions pour l'intégration régionale. Depuis 1991, le pays a adopté des mesures d'assainissement économique avec l'appui du FMI et de la Banque Mondiale. Aujourd'hui il est à la croisée des chemins pour l'approfondissement des réformes structurelles tendant à rendre l'économie nationale plus efficiente.

Au niveau politique, après des périodes d'incertitudes jalonnées par de nombreux conflits sociaux et changements de régime, le pays s'est engagé depuis 1991 dans la voie de la démocratisation. Il s'est doté de nouvelles institutions démocratiques dont les dernières en date sont les conseils municipaux élus en février 1995.

Cette mutation économique et politique constitue un atout appréciable pour la relance des activités économiques et la promotion des investissements privés. A cela s'ajoute le rôle actif du pays dans la dynamisation de certaines activités culturelles et manifestations artistiques régionales, telles que le SIA et le FESPACO, ainsi qu'un renouveau diplomatique dans la contribution à la résolution de certains conflits au niveau régional (Touareg du Niger et du Mali, Togo, Libéria...).

2. Le niveau de développement humain

Depuis l'indépendance, d'importants progrès ont été réalisés dans les secteurs sociaux. Plusieurs indicateurs ont été améliorés, en particulier le taux de mortalité, les taux de scolarisation, d'alphabétisation et la couverture médicale. Toutefois, ces progrès n'ont pas permis de vaincre certaines maladies comme le paludisme, la méningite et la rougeole, et d'éradiquer les manifestations les plus visibles de la pauvreté tels que l'analphabétisme, la malnutrition et la faiblesse des revenus. Ainsi :

1992, avec un Indicateur de Développement Humain de 0,203, le Burkina Faso est classé 172^e sur 173 pays selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD publié en 1994.

Sur le plan économique, après une nette avancée, de 1982 à 1987, marquée par un taux de croissance du PIB d'environ 4,5 % par an, le PIB par habitant a reculé de 9 % en termes réels entre 1988 et 1994. La faible pluviométrie, la dégradation des termes de l'échange, la faible performance du secteur productif et d'autres facteurs exogènes, tels que la baisse des transferts des Burkinabè de l'extérieur et les retards de décaissement de certains prêts, ont exercé une influence considérable sur les performances économiques depuis 1991. La dévaluation intervenue en 1994 et la baisse de la demande intérieure qui s'en est suivie, ont généré d'autres contraintes de gestion de l'économie nationale, contrariant les effets positifs attendus des mesures d'ajustement.

Dans le domaine social, l'Indicateur du Développement Humain du Burkina Faso, qui est un indice de structure mesurant les progrès socio-économiques, traduit les retards pris en matière d'alphabétisation, d'espérance de vie et de revenus des ménages. Le niveau de développement humain dans le secteur rural est très faible. Il est inférieur respectivement de 20 % et 56 % par rapport au niveau national et au milieu urbain. Ces disparités se retrouvent également entre les hommes et les femmes. Le faible niveau d'alphabétisation des femmes explique en partie cette situation. La situation apparaît encore plus inégalitaire si l'on se réfère aux données désagrégées pour les revenus. Environ 55 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 420 \$ par personne par an. Les disparités sont plus tranchées entre la zone sahélienne et les autres régions. La zone sahélienne, outre les faibles revenus, enregistre des taux médiocres de scolarisation (7 %) et une plus faible couverture sanitaire.

3. Niveau des dépenses publiques dans les secteurs sociaux

La répartition des allocations budgétaires durant la période 1986-91, montre que la part du budget de l'Etat allouée aux secteurs sociaux a été, en moyenne, de 25 %, contre 41 % pour les secteurs productifs et 27 % pour les dépenses de souveraineté. Entre 1991 et 1995, la part des secteurs sociaux dans les dépenses publiques est passée de 28 % à 23 %.

La part du PIB consacrée aux secteurs sociaux sur la période 1986-91 est d'environ 5 % contre une moyenne de 7 % en Afrique Subsaharienne. Cette part accuse une baisse continue depuis 1993. Les dépenses par habitant dans les secteurs sociaux durant la période, ont été de 2,000 FCFA soit 4 dollars EU. En 1993, elles se situent à 3.900 Fcfa soit 8 dollars EU environ. Sur la période 1993-1995, la moyenne est estimée à 4,550 Fcfa, soit l'équivalent de 9 dollars EU.

II. LES ATOUTS ET LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT HUMAIN

1. Les atouts

1.1. Des acquis culturels importants

L'existence d'un certain nombre de moeurs et de coutumes de la société burkinabè, encore vivaces notamment au niveau des communautés villageoises et des familles, constitue un facteur de cohésion sociale favorable au développement du pays. Il s'agit surtout dans la plupart des communautés rurales, de l'entraide et de la solidarité qui constituent des vertus ancestrales tenant du développement participatif et communautaire. Par ailleurs, les exemples de pratiques coutumières d'aide mutuelle et de solidarité sont nombreux. Ceux-ci concernent, en grande partie, des travaux collectifs champêtres ou domestiques qui mobilisent les énergies des communautés de base polyvalentes. Il s'agit également des tontines très répandues dans le pays et d'autres formes d'organisation socio-économique généralement basées sur les classes d'âge, les affinités claniques et religieuses.

A ces facteurs favorables, s'ajoutent les qualités intrinsèques de la main-d'oeuvre burkinabè, réputée dynamique et disciplinée. Bien avant l'époque coloniale, l'ardeur au travail des Burkinabè a toujours constitué un des pôles d'attraction du pays. Cette vertu est à la base de fortunes diverses qu'a connues le pays dont la plus marquante est son qualificatif de "réservoir de main-d'oeuvre" pour les pays de la sous-région. Aujourd'hui, près de la moitié de la population vit à l'étranger où elle constitue une force

de travail recherchée. Par ailleurs, disposant généralement de peu de ressources et de terres exploitables, la résistance séculaire de la main-d'oeuvre locale contre une nature hostile la prédispose à une exploitation intensive et intelligente de sa force de travail.

1.2. Une tradition de développement participatif

Le concept de développement participatif a toujours constitué depuis l'avènement des plans de développement un des fers de lance des efforts de développement du pays. C'est ainsi qu'au travers des divers plans quinquennaux qu'a connus le pays, il a toujours été fait appel à la responsabilité des communautés de base dans le libre choix et la réalisation des actions de développement à la base.

Les différentes initiatives prises se sont traduites par la création en 1966 des organismes régionaux de développement (ORD) et en 1983 par une option pour le développement participatif à la base, concrétisée par le programme populaire de développement (PPD) la période 1983-1984 et par les 1er et 2e Plans quinquennaux de développement populaire couvrant respectivement les périodes 1986-1990 et 1991-1995. Les objectifs explicites visés sont : (i) le développement coopératif par l'appui et l'encouragement aux activités des communautés de base, et coopératives rurales et aux initiatives paysannes ; (ii) la participation de toute la population à la conception, à la prise de décision et à l'exécution des actions de développement.

A l'appui de cette tradition de développement participatif, un fort mouvement associatif qui tire également ses origines de la société traditionnelle, a émergé et a connu une forte expansion. Les ONG, dont le nombre a considérablement augmenté suite à la grande sécheresse du début des années 70, ont fortement contribué à l'enracinement du concept. Celles-ci, au nombre de 200 environ, sont organisées en collectifs dont les plus importants sont : le Secrétariat permanent des ONG (SPONG) ; le Bureau de Liaison des ONG et Associations (BLONGA) ; le Réseau de Communication, d'Information et de Formation des Femmes dans les ONG (RECIF/ONG/BF) ; le Secrétariat de concertation des ONG du Sahel (SECOS) ; le cadre global de concertation des ONG et Associations sur l'environnement et le développement (CGCONGA/ED) ; etc. Le mouvement associatif englobe aussi en son sein près de 14.000 structures (coopératives, groupements et mutuelles).

Au niveau légal et juridique, les associations reconnues d'utilité publique bénéficient d'un statut privilégié avec des avantages et des obligations spécifiques définis par la loi N° 10/92/ADP du 15 décembre 1992. Les sociétés coopératives et précoopératives sont régies par la Zatu N° AN VII-0035/FP/PRES du mai 1990. Par ailleurs, le gouvernement a mis en place en 1984 un Bureau de Suivi des ONG (BSONG) chargé, entre autres, du suivi des conventions-cadre liant l'Etat et les ONG.

1.3. Une transition réussie vers la création d'un Etat de droit

Le Burkina est aujourd'hui considéré sur l'échiquier international comme un pays crédible. Ce qualificatif de sérieux dont jouit le pays n'est certes pas nouveau. Mais, il s'est renforcé depuis la mise en place d'un Etat de droit, consacré depuis 1991 par la Constitution et le fonctionnement régulier des institutions. L'Etat burkinabè se fait en effet un point d'honneur quant au respect de la chose publique et à sa gestion transparente. Les fonds mis à sa disposition qu'ils soient sous forme de dotations budgétaires, de dons ou de prêts font l'objet d'une gestion assez rigoureuse. Malgré la faiblesse des ressources d'exportation le pays fournit des efforts notables en vue d'honorer sa dette extérieure. Dans le même sens, l'Etat burkinabè, en dépit des crises politiques et économiques qui secouent régulièrement la sous-région, a toujours honoré les traitements de ses agents. Ces différentes prouesses sont à mettre à l'actif d'une administration dont la jeunesse et le dynamisme constituent les principaux atouts. En effet, plus de 70 % des agents de la Fonction Publique burkinabè ont moins de 40 ans.

Dans le cadre de la mobilisation démocratique qui a embrasé le continent africain depuis le début de la présente décennie, le Burkina Faso a été l'un des premiers pays à s'engager dans le processus de démocratisation. La constitution adoptée en juin 1991, instaure un régime multipartite et démocratique et reconnaît aux citoyens burkinabè les libertés fondamentales de la personne humaine. Aujourd'hui, le respect de ces libertés par l'Etat est une réalité illustrée par la libre formation des partis politiques (plus de 70 actuellement) et des associations, la parution sans entrave des journaux, l'expression de la

démocratie syndicale, la séparation des pouvoirs et leur fonctionnement en toute indépendance, la tenue des élections présidentielle en 1991, législatives en 1992 et communales en 1995. Par ailleurs, le processus de libéralisation de l'économie et de promotion de l'initiative privée, initié depuis la mise en oeuvre en 1991 du programme d'ajustement structurel, se renforce progressivement par l'amélioration du cadre juridique de protection de la propriété privée, le renforcement du corps et de l'appareil judiciaires et la mise en place de tribunaux de commerce.

1.4. Un engagement politique constant en faveur du développement humain durable

Le Burkina peut enfin se targuer de faire partie du peloton des pays en voie de développement les plus engagés dans le développement des secteurs sociaux et la protection de l'environnement. En matière de lutte contre la dégradation de l'environnement, le Burkina a, en effet, une longue tradition et expérience: programme national de lutte contre la désertification (PNLD) en 1970 ; lancement des "trois luttes" en 1985 contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois et la divagation des animaux ; adoption d'un Plan national de lutte contre la désertification en 1986 ; adoption d'un programme national de gestion des terroirs (PNGT) en 1992 ; mise en place d'un comité national de lutte contre la désertification (CNLD) ; et formulation en 1991 d'un Plan d'action national pour l'environnement (PANE).

Dans le domaine social, l'engagement du pays s'est surtout traduit par l'adoption à partir de 1982 d'une planification par "objectifs" des besoins sociaux de la population et l'élaboration d'indicateurs de performance inédits tels que le nombre de litres d'eau par habitant et par jour. Par ailleurs, le gouvernement a innové à l'occasion de la formulation du premier programme d'ajustement structurel en y intégrant la dimension sociale de l'ajustement, au lieu d'en faire un simple appendice. Par la suite, des efforts importants ont été consentis dans la formulation et la mise en oeuvre de programmes spécifiques ciblés sur la santé, l'éducation, la promotion de l'emploi, la protection sociale, la population et la protection de l'environnement. C'est ainsi que les dotations budgétaires de l'Etat, aussi bien au niveau du fonctionnement que des investissements publics, se situent régulièrement, depuis 1990, au dessus de la norme fixée par les Nations-Unies des 20 % des dépenses publiques. Sur la période 1993-1995, la part des dépenses publiques affectées aux secteurs sociaux est de 26 % en moyenne contre un taux de 23 % en 1991.

Au niveau politique, le fait marquant le plus récent de l'engagement du pays en faveur d'un développement humain durable est, sans conteste, le discours du 2 juin 1994 du Chef de l'Etat. A cette occasion, les six engagements suivants ont été pris par le Chef de l'Etat: (i) la création de 8000 forêts dans les 8000 villages que compte le pays ; (ii) la création d'une unité nationale de labour fortement décentralisée et au niveau de chaque département d'un centre d'encadrement, de dépôts d'aliments pour bétail et de produits vétérinaires au profit des éleveurs ; (iii) le renforcement des capacités économiques des différents corps de métiers dans les secteurs suivants: l'artisanat de production utilitaire, l'artisanat de service et de commerce et les micro-entreprises; (iv) l'accès privilégié des PME/PMI au crédit; (v) la promotion du crédit en faveur des femmes et (vi) la généralisation de l'éducation et sport de masse.

Par ailleurs, le Burkina a été représenté au plus haut niveau au dernier sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague en mars 1995. A cette occasion, les éléments suivants ont été esquissés par le Chef de l'Etat en tant que composantes essentielles d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté: la relance économique faisant de l'emploi une priorité ; la gestion rationnelle des ressources naturelles ; la maîtrise de l'explosion démographique et de l'urbanisme accélérée ; la maîtrise des opinions technologiques ; et la bonne gouvernance comprise à la fois comme un moyen et un objectif de développement garantissant la participation populaire, la stabilité politique, le développement institutionnel et le respect des droits de l'homme.

2. Les contraintes

2.1. Les contraintes internes

2.1.1. Faiblesse du secteur privé

Le secteur privé qui fournit environ 10 % de l'emploi non agricole est largement dominé par les micro-entreprises et les activités informelles. Celles-ci ont connu un boom remarquable depuis le début des années 80 dans la foulée de la crise économique qui frappait alors le secteur moderne. Son histoire est toutefois intimement liée aux traditions artisanales du pays dont le potentiel riche et varié est encore largement sous-exploité.

Le dernier recensement de 1985 indique l'existence de 230 entreprises modernes (petites et moyennes) et 90.000 micro-entreprises. L'ensemble de ces entreprises emploie près de 260.000 personnes soit 6 % de la population active. Le secteur informel produit près de 30 % du PIB et fournit 60 % des emplois urbains. Le tissu industriel est encore embryonnaire, limité à quelques unités de transformation localisées essentiellement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse du secteur privé dont les plus importants sont :

- le coût élevé des facteurs de production qui rend les produits manufacturiers produits localement peu compétitifs. Parmi ces coûts, il y a le coût de l'énergie qui est réputé le plus élevé au monde; le prix du transport du fait de l'éloignement des ports; et le coût des matières premières en raison de la marge commerciale élevée prélevée par les commerçants.

- la rigidité du marché du travail liée à la réglementation et au coût de la main-d'oeuvre moins attractifs que dans les autres pays de la sous-région. En effet, le code du travail et les conventions collectives mettent des barrières difficilement franchissables pour tout licenciement ou réduction de personnel. A cela s'ajoute le coût de la main-d'oeuvre qui est le plus élevé des pays de l'Afrique de l'Ouest, à l'exception du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Le coût horaire est, en effet, supérieur de 94 % à celui du Mali, de 60 % pour le Bénin et 70 % pour le Togo. Pour les charges sociales, elles représentent 23% des salaires, soit le taux le plus élevé de la sous-région.

- l'absence d'un système de crédit incitatif et adapté à la diversité du tissu des micro-entreprises et au secteur informel. Ceci explique le faible niveau de développement enregistré par toutes les filières de production. Les banques, dans un environnement institutionnel où l'Etat joue aujourd'hui un rôle moins actif dans l'octroi du crédit, n'ont pas pu s'ouvrir à une clientèle plus large. Cette timidité d'engagement du secteur bancaire s'est répercutée sur la gestion de leurs ressources qui sont sous-employées avec une surliquidité qui atteint parfois 50 % des ressources.

- Le poids des traditions et coutumes séculaires pèse également sur le rythme de changement des comportements nécessaires à un développement plus rapide de l'économie. Le faible taux d'alphabétisation y est pour beaucoup dans le repli des populations sur des modes de production de subsistance dans le milieu rural et de prolifération d'activités informelles de survie en milieu urbain. Les activités productives féminines, malgré certaines mesures progressistes telles que la promulgation du nouveau code des personnes et de la famille, la réorganisation agraire et foncière et la création d'un Fonds d'appui aux activités féminines, se heurtent aux contraintes d'accès aux facteurs de production, surtout la terre et le crédit.

2.1.2. Problèmes d'accès à la terre

L'accès à la terre dans certaines régions constitue un handicap sérieux pour les populations. Dans la zone sahélienne, de par sa vocation agro-pastorale où la notion de terroir villageois a moins d'emprise qu'ailleurs, la cohésion sociologique et la disponibilité de la terre s'expriment en termes de disponibilités en eau et de gestion de parcours. Les conflits apparaissent plus fréquemment du fait de la baisse des terres de parcours, surtout en période de sécheresse, faisant intervenir les chefferies traditionnelles.

Dans le plateau central où toutes les terres sont occupées à cause de la forte densité de peuplement, le problème de la terre se pose en termes de succession entre générations. D'une manière générale, le droit d'usage est permanent sur les terres et se transmet par succession. C'est le chef du lignage qui arbitre tous les litiges et affecte les terres aux étrangers. Dans la zone sud-soudanienne, la progression du coton et les fortes migrations enregistrées depuis la grande sécheresse des années 1973-74, ont bouleversé

l'équilibre existant avec des conflits entre les autochtones et les immigrants qui ont de plus en plus de mal à trouver des terres à louer. Cette situation crée une certaine insécurité qui n'incite pas les paysans à investir dans des terres qui risquent d'être récupérées ou remises en cause à l'occasion du moindre incident. Dans ce système, la femme n'a aucun droit de propriété sur la terre malgré l'importance des tâches agricoles qui lui sont confiées.

D'une façon générale, le problème de l'accès à la terre se pose avec beaucoup d'acuité dans les zones de fortes densités démographiques et les régions traditionnelles d'accueil de migrants. Cette situation risque d'entraver la modernisation des exploitations et la diversification des productions agricoles si rien n'est fait pour assurer la sécurité foncière.

2.1.3. Problèmes de disponibilité et de gestion de l'eau

L'instabilité des productions alimentaires et le problème d'insécurité alimentaire sont liés au système de production pluviale qui est lui-même soumis aux aléas climatiques. La disponibilité et la gestion de l'eau constituent les principaux éléments de la problématique de la sécurité alimentaire. Les potentialités de terres irrigables sont estimées à 165.000 ha dont seulement 1/10 est mis en valeur. Les superficies exploitées sont constituées de petits et moyens aménagements organisés autour de 800 petits barrages. L'irrigation assure aujourd'hui les trois quarts de la production rizicole et maraîchère et une partie des productions fruitières.

Les principaux problèmes liés à l'eau se résument à l'insuffisante connaissance des potentialités mobilisables, à l'exploitation sous-optimale des ressources existantes et la baisse du niveau des nappes de l'ordre de 20 m depuis 1970. Dans le cadre d'une stratégie de sécurité alimentaire, l'adoption d'une politique de mobilisation et de gestion de l'eau apparaît comme une nécessité impérieuse non seulement pour augmenter les productions vivrières mais aussi pour accroître les exportations de produits tels que les fruits et légumes.

2.1.4. La dégradation de l'environnement

Les terres cultivables ne représentent que le tiers de la superficie totale des terres. Les conditions relatives à la disponibilité des surfaces disponibles par tête d'habitant font que les ressources de base sont exploitées au delà de leurs possibilités. Les fortes densités de population de certaines provinces telles que le Kouritenga (140 ht/km²) et l'ensemble du plateau Mossi (plus de 100 ht/km²) ont un impact décisif sur la dégradation du milieu. La disponibilité en terres arables et les conditions technologiques dans ces régions ne peuvent en effet supporter que des densités maximales de 50 habitants au km².

En milieu urbain, la croissance rapide des villes crée de nouveaux rapports entre l'homme et son milieu. Les prélèvements accélérés sur le couvert arboré dépassent les taux de régénération de la végétation, créant progressivement des zones de désertification autour des agglomérations urbaines.

En milieu, la dégradation du couvert végétal est importante. On évalue à plus de 50.000 ha la superficie forestière défrichée chaque année pour l'extension des activités agricoles. Le nombre de personnes bénéficiant du produit des zones boisées augmente rapidement alors qu'on assiste à une pénurie accrue du bois de chauffe.

Un autre problème majeur qui risque de s'accroître est la perspective d'une crise alimentaire. L'augmentation annuelle de la production alimentaire se situe actuellement autour de 2 %, nettement en dessous du taux de croissance démographique. Cette situation, aggravée par des sécheresses fréquentes, pourrait conduire à de graves pénuries alimentaires et à la famine, si les tendances démographiques persistent et si des mesures suffisamment étendues ne sont pas prises pour accroître la productivité du secteur primaire et les emplois dans les secteurs non agricoles.

2.2. Contraintes externes

Le Burkina Faso subit, depuis quelques années, les effets de trois chocs : la baisse des revenus des Burkinabé à l'extérieur, les fluctuations des recettes d'exportation et la dépendance accrue vis à vis des ressources financières extérieures.

2.2.1. Baisse des revenus des émigrés

L'épargne des travailleurs Burkinabé à l'extérieur a représenté jusqu'aux années 80 environ 60 milliards F.CFA par an, soit 10 % du revenu national. Cette proportion connaît une baisse, depuis le milieu des années 80, du fait de la crise de l'économie ivoirienne, principal pays d'accueil de la main d'oeuvre émigrée burkinabé. Depuis 1991, les transferts se situent aux environs de 45 milliards par an. Les deux tiers des transferts proviennent de la Côte d'Ivoire et du Gabon.

2.2.2. Fluctuations à la baisse des recettes d'exportations

L'examen de la balance commerciale depuis 1985 indique un faible taux de couverture des importations par les exportations. Les ratios se situent généralement au dessous de 50 %.

D'une façon générale, les recettes d'exportation ont accusé une baisse moyenne de 1 % de 1987 à 1990. Cette baisse est due principalement à la chute du volume des exportations des trois produits (coton, élevage et or) qui alimentent les deux tiers des recettes des exportations et à la fluctuation à la baisse des cours mondiaux du coton. Sur la période 1991-1993, la baisse des exportations en valeur a été respectivement de 5 % et de 20 % pour les produits de l'élevage et l'or. En 1994, ces trois principaux produits ont enregistré une baisse de l'ordre de 20 % des volumes exportés. Toutefois, la mesure de dévaluation du Franc CFA, intervenue en janvier 1994, a entraîné un doublement en monnaie locale du niveau des recettes d'exportation des trois produits.

2.2.3. La dépendance vis à vis des ressources extérieures

La structure de financement de l'économie nationale révèle une marge de manoeuvre faible dans la mise en oeuvre des investissements. Le financement de l'économie est assuré à plus de 80% par des ressources extérieures dont près de 45 % de prêts. En 1994 le taux d'endettement du pays est estimé à 75 % contre 33 % en 1990. Le ratio du service de la dette par rapport aux recettes d'exportation pour la même période est passé respectivement de 17 % à 24 %. La part des recettes prélevée du budget de l'Etat pour le paiement du service de la dette est passée de 16 % à 44 % sur la même période. Au niveau de la sous-région, la dette du Burkina connaît le taux de croissance le plus élevé sur la période 1990-1993. Celui-ci est de 15 % en moyenne contre respectivement, 6% pour la Côte d'Ivoire, 5 % pour le Bénin, 4,5 % pour le Mali, 2,5 % pour le Niger, 2 % pour le Sénégal et 1,2 % pour le Togo.

L'encours de la dette multilatérale, estimé à 543 milliards de F.CFA en 1994, représente 75 % de l'encours total de la dette extérieure. L'importance de cette dette est préoccupante dans la mesure où elle peut difficilement faire l'objet de réaménagement et d'annulation. La dette bilatérale rééchelonnée représente à peine 8 % de l'encours de la dette extérieure du pays.

Quant à la dette publique intérieure directe, elle était de 53,08 milliards hors arriérés et découverts de la BCEAO au 31 décembre 1994 dont 30,61 milliards dûs au système bancaire. Les arriérés sur cette dette intérieure sont estimés à 36,52 milliards.

2.3. Les contraintes institutionnelles

Deux problèmes majeurs rendent difficile la mise en oeuvre des politiques et programmes sociaux. Il s'agit de la faiblesse des capacités d'analyse et de formulation, de planification et de programmation des investissements d'une part, et l'absence d'une base de données fiables permettant de suivre avec efficacité les actions engagées d'autre part.

Plusieurs mécanismes et programmes de renforcement des capacités nationales sont déjà en place. Toutefois, le Document Cadre de Renforcement des Capacités Institutionnelles de Gestion de l'Economie (DOCAGE) qui constitue à l'heure actuelle le cadre privilégié de référence pour toutes les

actions d'appui, semble connaître quelques difficultés pour être réellement opérationnel. Cette situation retarde la synergie recherchée entre les différentes mesures visant à accompagner la mutation de l'administration d'une structure de gestion routinière en une véritable administration de développement. Cette insuffisance induit une grande instabilité de nombreux paramètres économiques importants :

(i) la mobilisation des recettes budgétaires intérieures ou propres demeure fluctuante. Les taux de recouvrement fiscal sont faibles et l'évolution des recettes fiscales est constamment inférieure aux prévisions des besoins de financement ;

(ii) la mobilisation des recettes spéciales (dons et prêts) continuent d'accuser un retard important par rapport à l'échéancier établi avec les bailleurs de fonds. Les raisons sont imputables à la faiblesse persistante de la capacité d'absorption des crédits et dons. Elles relèvent également de la complexité et de la lourdeur des procédures de mobilisation de l'aide qui ne permettent pas toujours au pays de bénéficier de cette aide ou de l'absorber dans les délais requis ;

(iii) par ailleurs, les facteurs conditionnant le développement social du pays étant multiples et de nature complexe, une meilleure articulation des politiques et programmes s'avère indispensable. Sur ce volet, la prolifération des comités et commissions interministériels représente dans certains cas plus un frein à l'efficacité des objectifs recherchés qu'un moyen d'accélération des prises de décisions.

III PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

1. Les grandes orientations

Le défi le plus urgent auquel est confronté aujourd'hui le Burkina Faso est de relever le niveau de revenu des populations et d'accélérer le développement des ressources humaines et du potentiel productif. Le développement agro-pastoral lent, la dégradation de l'environnement, la pression démographique, le faible niveau de revenu et le faible niveau de participation des populations à la gestion sont si étroitement imbriqués au Burkina Faso qu'aucun des facteurs ne peut être traité isolement. Ces interactions impliquent nécessairement une vision globale, à moyen et long terme, distinguant les opportunités réelles et les contraintes incontournables et privilégiant les interdépendances entre les visions partielles. Dans le contexte actuel, il s'agit d'engager une politique économique et sociale susceptible de concilier les contraintes d'ajustement et la nécessité de choix alternatifs de développement durable dans le cadre d'une stratégie à moyen et long termes. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que le pays s'est engagé dans un processus de démocratisation qui ne réussira que s'il s'accompagne d'un renouveau de la politique économique et sociale autour des principes fondamentaux suivants :

(i) la recherche du maximum d'impact sur les principaux indicateurs sociaux dans l'orientation et le choix des investissements et les dépenses publiques ;

(ii) la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes, sans restrictions des libertés publiques et civiques ;

(iii) la protection de l'environnement ;

(iv) le développement des ressources humaines et de l'emploi ;

(v) la participation des populations et de la société civile (notamment les ONG et les mouvements associatifs) dans la formulation, l'exécution, le suivi, l'évaluation et le financement des politiques et des programmes ; et

(vi) la transparence des procédures et outils de gestion des ressources publiques.

2. Eléments de stratégie d'un développement humain durable

Les objectifs majeurs, d'ici l'an 2005, se résument à: (i) un accroissement du PIB par tête d'habitant de 3 % au minimum par an; (ii) un doublement du taux d'alphabétisation pour l'ensemble de la population de 20 à 40 %; (iii) un gain d'environ 10 ans au niveau de l'espérance de vie sur la période ;

- dans le court terme (1996-98), les objectifs sont respectivement: un revenu par tête d'habitant de 340 \$ (contre 300 \$ actuellement); un taux d'alphabétisation de 29 % (contre 20 % aujourd'hui); et une espérance de vie de 52 ans (contre 48 ans à l'heure actuelle);

- à moyen terme d'ici l'an 2000, l'objectif est d'atteindre un revenu par tête de 365 \$; un taux d'alphabétisation à 31 %, et une espérance de vie de 54 ans ;

- à long terme (2005), le pays vise un revenu par tête de près de 500 \$, un taux d'alphabétisation de 40 % et une espérance de vie de 57 ans.

La réalisation de ces objectifs impose une approche nouvelle du développement du pays dont les principaux éléments sont les suivants: (i) une croissance soutenue et durable; (ii) un développement optimal des ressources humaines; (iii) une nouvelle gouvernance ;et (iv) une meilleure gestion des ressources naturelles.

2.1 Une croissance soutenue et durable

Les bases économiques de cette croissance soutenue sont le développement des secteurs agro-pastoral et minier et le développement des activités exportatrices basées sur la valorisation des produits locaux. L'objectif est d'atteindre désormais des taux de croissance du PIB systématiquement supérieurs à celui de la population.

Sur la période 1996-98, l'objectif de croissance annuelle est de 5 % du PIB, soit 2 % de plus que le taux de croissance démographique. Cet objectif s'élève progressivement au cours des années suivantes et atteint 8 % à partir de l'an 2000. Sur la période intérimaire (1998-2000) l'objectif de croissance annuelle du PIB visé est de 6 %.

Une telle performance est envisagée compte tenu des gains escomptés des réformes macro-économiques et structurelles engagées depuis 1991, d'un accroissement des investissements productifs et de la mise en place d'un système d'intermédiation financière plus actif. Cet objectif de croissance reflète aussi les effets stimulants du changement de parité du F.CFA sur la production agricole et l'élevage ainsi que sur les exportations. Il s'inscrit également dans une perspective de renforcement des liens d'intégration et de coopération économique régionale avec les pays de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

2.1.1. Les moteurs de la croissance

Les meilleures perspectives de croissance reposent à moyen et long terme sur :

1. L'intensification des cultures céréalières, légumineuses et oléagineuses. Le but recherché est d'assurer une base plus stable à la sécurité alimentaire. Celle-ci permettra de satisfaire les besoins fondamentaux des populations et d'augmenter les possibilités d'exportation de certains produits légumineux et oléagineux tels que les haricots verts, le sésame, le karité et l'arachide. Cette intensification, s'appuiera sur l'amélioration des services publics et privés en amont et en aval de la production : intrants, vulgarisation, recherche, stockage, ... Elle exigera également des mesures d'accompagnement dans le domaine foncier et du crédit et la création d'un environnement propice pour la promotion de nouvelles filières. Les préoccupations du Programme National de Gestion des Terroirs, qui vise à intégrer l'espace rural dans une problématique de préservation du milieu naturel au niveau villageois, constitueront un des éléments de la stratégie de relance de la croissance agricole. Le taux de croissance de la production agricole visé est de passer du taux actuel de 5 % à 7 % par an à partir de 1996 et d'atteindre 10 % à partir de l'an 2000.

2. Le renforcement de la culture et de la transformation cotonnières: pourvoyeur de revenus monétaires pour une large portion de la population, le coton restera pendant les dix prochaines années un des moteurs de la croissance économique du Burkina. Ce faisant, il confère une certaine sécurité économique grâce aux revenus générés et, par voie de conséquence, accroît, l'aptitude des populations concernées à accéder aux produits alimentaires et aux services sociaux essentiels. En outre, il génère un volume important d'emplois productifs en amont et en aval du secteur, permet d'accroître l'offre d'exportation et assure des entrées de devises importantes pour le pays.

Ce renforcement de la production cotonnière s'effectuera grâce à un accroissement de la productivité, à une politique incitative vis-à-vis des paysans à travers une répercussion substantielle sur les prix au producteur des augmentations des prix sur les marchés mondiaux, par l'encouragement des coopératives villageoises et du secteur privé à prendre en charge la collecte et le transport du coton, et enfin, grâce à la transformation sur place du coton fibre et la diversification de la production industrielle locale (textiles, corps gras, sous-produits alimentaires, etc).

3. L'intensification des productions animales et de ses dérivés. Elle passe nécessairement par des actions, notamment de sécurisation foncière, simultanément menées en faveur du pastoralisme et de l'élevage sédentaire afin de créer les meilleures conditions d'association entre l'agriculture et l'élevage. Elle nécessite également la promotion des services vétérinaires dans le cadre d'une privatisation progressive des structures d'encadrement, le renforcement des associations d'éleveurs pour une meilleure gestion

des parcours naturels et une meilleure organisation des circuits de commercialisation du secteur. Pour les dérivés, le lait et les cuirs, et peaux constituent des filières susceptibles de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale du pays. Le développement de la production laitière avec tous ses sous-produits autour des zones périurbaines permettra à terme d'économiser 16 milliards d'importation des produits laitiers et d'améliorer l'état nutritionnel de la population. Pour les cuirs et peaux, l'aboutissement de la réorganisation de la filière et son appui par des crédits pourront relancer la production et accroître les exportations. Si cette dynamique se met en place assez rapidement, le secteur pourra doubler son taux de croissance annuel actuel qui est de 2,5%.

4. Le développement des cultures fruitières. Il s'agit notamment des mangues dont une partie de la production est actuellement exportée (800 à 900 tonnes par an). L'autre partie est constituée de variétés non colorées sans intérêt pour l'exportation. Les perspectives d'exportation sont aussi encourageantes pour les oranges. Sa production, non irriguée, est peu étalée sur l'année. Elle dépasse cependant la demande durant les quelques mois de l'année où elle arrive sur le marché. Les principales contraintes à lever dans ce domaine concernent l'organisation des acteurs et la création d'un environnement institutionnel favorisant la transparence de la filière et l'approvisionnement des intrants.

5. Parmi les autres secteurs où existent des gisements de croissance, il y a le secteur minier qui connaît actuellement des difficultés du fait du retard de certaines mesures de réorganisation liées à la privatisation du secteur et l'application du nouveau code minier. La mise en oeuvre effective de ces mesures ouvrira de nouvelles perspectives de stimulation de la prospection et des exportations. Certaines estimations tablent sur une augmentation de la valeur actuelle des exportations minières de 8 milliards Fcfa à près de 18 milliards d'ici 1997. Le taux de croissance prévu à partir de 1997 est de 6 % contre une moyenne de 2 % pour la période 1985-92.

2.1.2. Les réformes à poursuivre

Les objectifs de croissance ne peuvent être atteints si parallèlement les réformes nécessaires à la libéralisation de l'économie ne sont pas poursuivies. Il s'agit notamment de:

1. L'amélioration du cadre juridique des affaires: par une révision du droit des affaires en harmonie avec les autres pays de la zone franc et un allègement des procédures administratives et réglementaires. Dans un tel cadre, les différents instruments réglementant les activités économiques tels que les régimes fiscal et douanier, le code des investissements, le code du travail, le code minier seront revus et rendus plus adaptés et plus souples de manière à favoriser le développement de l'initiative privée, en particulier dans l'artisanat, les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries. Par ailleurs, le renforcement du corps et de l'appareil judiciaire sera poursuivi, notamment à travers la mise en place accélérée des tribunaux de commerce et la formation des magistrats et auxiliaires de justice.

2. Le désengagement de l'Etat du secteur directement productif en accélérant le processus de privatisation qui a pris du retard, surtout au niveau de l'approbation et de la conclusion des contrats. Il est prévu, d'ici fin 1996, la privatisation de 19 sociétés. Les prochaines années devraient se caractériser par le bouclage du dossier des privatisations et l'assainissement des entreprises et organismes publics, en particulier la CARFO et la CNSS.

3. La recherche d'une efficacité accrue des instruments de politique économique: par une rationalisation des investissements publics à travers une programmation triennale glissante et le recours à des critères de choix et de programmation de l'investissement public privilégiant les investissements de support à l'initiative privée et le développement du potentiel d'exportation des productions locales. Par ailleurs, l'accélération de la connexion du budget économique avec la loi des finances et le budget d'investissement doit devenir rapidement un instrument opérationnel de politique économique. Enfin, des mesures complémentaires seront prises pour renforcer les outils d'analyse macro-économique, simplifier les procédures d'élaboration et d'exécution de la loi des finances et améliorer l'efficacité de l'appareil statistique.

* 2.2. Un développement optimal des ressources humaines

Un tel objectif requiert la mise en oeuvre de stratégies permettant de réduire les déficits sociaux et d'améliorer le niveau de revenu des couches les plus larges des populations:

2.2.1. Une stratégie de maîtrise de la croissance démographique visant un élargissement du niveau de couverture des services sanitaires, le renforcement du rôle du planning familial dans les structures sanitaires et la mise en oeuvre d'une politique d'alphabétisation pour les femmes dans le milieu rural. Un des objectifs visés est de généraliser les services de planning familial dans les formations sanitaires de base et d'augmenter le travail d'information et de sensibilisation des populations rurales. En milieu rural, l'objectif est de porter de 10 à 50 % la proportion des populations rurales touchées par les campagnes d'information sur les méthodes contraceptives. Quant à l'utilisation des méthodes contraceptives, les objectifs sont d'accroître la proportion de la population utilisant ces méthodes de 1,5 à 9 % en zones rurales et de 17 à 32 % dans les zones urbaines d'ici 1999. Le gouvernement se propose enfin d'encourager les ONG et les associations communautaires à participer à des prestations de services de planning familial.

2.2.2. Une politique dynamique de création d'emplois et de revenus : en mettant en place une politique d'emploi et de formation professionnelle plus efficiente et favorable à la création de micro-entreprises. Les projets d'appui actuellement en exécution sont multiples : l'Agence Faso Baara, le Fonds d'Appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), le Fonds National pour la Promotion de l'Emploi, le Fonds Spécial d'Appui au secteur informel, le projet d'Amélioration des conditions de vie urbaine et le Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflattés. Toutefois, ces projets et fonds s'inscrivent dans une démarche de filets de sécurité, soit pour réduire certains effets négatifs liés à l'aggravation de la pauvreté, soit pour résoudre certains problèmes ponctuels de déflattés des entreprises publiques. Pour les prochaines années, il s'agira d'opérer un tournant décisif, en dépassant cette vision à très court terme et poser les jalons d'une véritable politique d'emploi plus décentralisée et contractuelle. Cela impliquera des orientations clairement définies comme la promotion systématique des travaux à haute intensité de main d'oeuvre dans la réalisation de programmes de travaux publics, le développement d'une approche contractuelle avec les principaux acteurs locaux (collectivités locales, associations, ONG,...) dans l'exécution des marchés publics, et l'assouplissement des conditions du fonctionnement du marché de l'emploi et de la formation professionnelle.

2.2.3. Un rôle plus actif de la femme dans le développement : nécessitant la vulgarisation et la diffusion de tous les textes et codes promulgués en faveur de la promotion des droits et statuts de la femme. Il faudra, par ailleurs, initier des mesures spécifiques d'appui à l'organisation des femmes et au développement des activités économiques en leur faveur. Il s'agit en fait d'un véritable ajustement culturel qui impliquera la maximisation des opportunités pour que les femmes accèdent plus facilement à la terre, aux facilités de crédit et de formation, et à des techniques modernes d'allègement de leurs tâches ménagères (recherche de l'eau, ramassage de bois,...).

2.2.4. Un système efficace de protection sociale et un accès plus grand aux services sociaux notamment par le renforcement des investissements dans les services de base, la promotion d'un système communautaire de couverture sociale et la poursuite de la dynamique du mouvement associatif.

1. L'accès à l'éducation : Pour relever le défi que pose l'état actuel des ressources humaines, le Burkina Faso se doit de développer les différents niveaux d'éducation et en priorité l'éducation de base. Au demeurant, les efforts actuels d'amélioration de la gestion des infrastructures et de réduction des coûts unitaires seront poursuivis. En termes quantitatifs les objectifs à atteindre d'ici l'an 2005 sont :

(i) améliorer l'accès à l'enseignement primaire en portant le taux global de scolarisation de 34 % à 60 % et le taux pour les filles de 30 à 50 % ;

(ii) réduire les disparités régionales ainsi que les disparités entre zones rurales et zones urbaines à travers des actions spécifiques de rattrapage en faveur des provinces de la Gnagna, du Séno et du Namentenga où les taux moyens de scolarisation dépassent à peine 10 %;

(iii) accroître le taux d'alphabétisation pour atteindre de 20 à 40 %, avec un accent particulier dans les zones rurales et plus particulièrement les femmes ;

(iv) accroître la fonctionnalité de l'alphabétisation et assurer une meilleure coordination avec les différents partenaires (ONG, projets sectoriels, ...)

(v) renforcer les enseignements techniques et scientifiques dans les établissements secondaires dans le cadre d'une véritable politique de régionalisation ;

(vi) améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en adaptant la formation aux exigences du marché du travail. Cela peut s'accompagner par une politique de décentralisation de certaines filières techniques et scientifiques.

2. L'accès aux services de santé : Compte tenu des graves déséquilibres dont souffre le système de santé du Burkina Faso, la stratégie sera fondée sur les principes suivants : i) une politique de soins de santé primaire mettant l'accent sur la prévention ; ii) un système de cofinancement des soins entre les pouvoirs publics et les communautés locales ; iii) une véritable décentralisation des formations sanitaires permettant de garantir la participation des populations et la responsabilisation des collectivités locales ; iv) un système d'encouragement du secteur privé à créer des formations sanitaires et des pharmacies. La mise en oeuvre de ces principes doit concourir à atteindre, à l'horizon 2000, les objectifs suivants :

(i) ramener les taux de mortalité globale et infantile respectivement à 14 et 70 pour 1000;

(ii) réduire la malnutrition sévère et modérée chez les enfants de moins de 5 ans ;

(iii) porter de 70 à 100 % le taux de couverture vaccinale contre les principales maladies (diphtérie, tétanos, ...)

(iv) ramener le rayon d'accès aux centres de santé et de promotion sociale à 5 kilomètres (actuellement près de 50 % de la population rurale doivent parcourir jusqu'à 30 km) ;

(v) doter les formations sanitaires de base en médicaments essentiels génériques ;

3. L'accès à l'eau potable et à l'hygiène : L'accès à l'eau et à l'hygiène est un facteur essentiel dans l'amélioration de l'état sanitaire des populations, en particulier dans les zones rurales. A l'horizon 2005 les objectifs suivants sont visés:

(i) améliorer la desserte et la couverture des besoins en eau pour toutes les couches de la population à raison de 20 L/habitant/jour en milieu rural et 50 L/habitant/jour en milieu urbain ;

(ii) renforcer le système de gestion et de maintenance par une responsabilisation accrue des populations;

(iii) prévoir un point d'eau et des latrines dans tout groupement scolaire et formation sanitaire ;

(iv) renforcer les actions de sensibilisation et d'information sur les conditions d'hygiène en matière d'eau ;

(v) doter les villes moyennes d'un minimum d'infrastructures de base en matière d'assainissement.

4. L'élargissement du système de protection sociale : Le système actuel de sécurité sociale assurée par la CNSS et la CARFO mérite d'être complété par d'autres systèmes de protection sociale puisant leurs racines dans le système communautaire de solidarité et la dynamique du mouvement associatif. Cette extension, accompagnée d'un renforcement de l'efficacité du système actuel, devra être orientée vers le développement de la prise en charge des accidents et risques professionnels, d'un système autonome d'assurances maladies et vers un régime contractuel de sécurité sociale basé sur les mutuelles.

* 2.3. Une bonne gouvernance

La Bonne Gouvernance vise à : (i) mettre en place les institutions et les mécanismes de gestion administrative compatibles avec les principes de transparence et d'obligation de résultats pour toute

personne civile ou morale investie d'un mandat public; et (ii) accroître les pouvoirs de décision des populations et en particulier des femmes dans les actions de développement. Elle implique par conséquent une redistribution des rôles, des fonctions et des moyens entre l'Etat et la société civile et ses représentants. Elle implique également de nouveaux principes organisationnels et administratifs dont les plus importants sont les suivants :

2.3.1. Une décentralisation effective : avec comme objectifs : (i) le réaménagement du régime de tutelle des collectivités locales ; (ii) l'adaptation du découpage territorial à la structuration spatiale et aux exigences d'efficacité des actions de développement régional; (iii) la mise en place d'instruments de mobilisation des ressources financières locales et (iv) la formation des élus locaux. Par ailleurs, la poursuite des réformes des services déconcentrés, visant une plus grande efficacité et la transparence dans la gestion des services au niveau des régions et des collectivités locales, confèrera à l'Etat plus de crédibilité, d'efficacité et de chances pour la pérennisation des institutions représentatives.

2.3.2. L'appui à l'auto-promotion des structures de la société civile. Les expériences actuelles de développement participatif au niveau des communautés villageoises ou des quartiers urbains ont introduit, avec certes des contenus différents, un esprit d'organisation et de concertation sur des problèmes vécus. Ces expériences ont également introduit la notion de participation communautaire dans les projets de développement. Elles ont donné aussi un élan au tissu associatif qui compte aujourd'hui près de 14.000 structures (coopératives, groupements et mutuelles). Celles-ci s'activent avec plus ou moins de dynamisme pour mieux contribuer à la recherche de solutions aux problèmes de leurs terroirs. Par ailleurs, les ONG (au nombre de 200 environ) contribuent de façon significative au développement du pays. Les estimations faites à partir du dernier plan quinquennal situent la contribution financière des ONG dans ce plan à environ 34,6 milliards de F.CFA soit 5,4 % du total du financement du plan.

Ce dynamisme du mouvement associatif est le résultat d'une politique volontariste de responsabilisation et d'auto-promotion des communautés de base. Afin de mieux capitaliser sur le cadre institutionnel d'appui aux ONG et aux mouvements associatifs, le gouvernement se propose de renforcer leur participation dans la définition, la programmation et l'exécution des projets.

Dans cette perspective, l'Etat engagera une étude d'évaluation des capacités des ONG et associations nationales permettant à la fois de déterminer leurs capacités techniques manageriales, opérationnelles et de formuler des programmes pour leur renforcement. L'Etat veillera également à ce que les groupements et ONG soient consultés pour toutes actions stratégiques concernant les différents niveaux de développement (national, régional et local). Les textes et les réglementations seront actualisés et proposés à cet effet.

2.3.3. La promotion du partenariat de développement. Dans sa nouvelle politique d'implication de la société civile à la gestion de l'économie, l'Etat mettra en oeuvre une politique innovatrice et active avec les principaux partenaires de développement.

1. Avec le secteur privé, l'Etat renforcera les cadres de concertation existants (notamment la commission de concertation Etat-secteur privé instituée en 1992) et initiera de nouveaux selon les besoins. L'objectif sera l'établissement de nouveaux rapports de partenariat de développement qui peuvent se concrétiser par l'élaboration de contrats-types définissant les termes d'échanges entre l'Etat et le secteur privé.

2. Avec la société civile, l'Etat renforcera le partenariat avec les ONG et les groupements associatifs en sous-traitant certaines des fonctions d'encadrement, de formation et d'exécution de projet. Cela implique :

- une meilleure connaissance des compétences et des programmes des ONG et des groupements ;
- un appui au renforcement des capacités d'auto-organisation et de gestion des mouvements associatifs ;
- une meilleure circulation de l'information sur les opportunités de partenariat avec l'Etat;

- l'initiation d'instruments et outils appropriés de coopération (conventions-cadre, protocoles d'accord, contrats-plans, etc) ;

- la simplification du cadre juridique et légal de création des mouvements associatifs ;

- la prise de mesures incitatives spécifiques visant une plus grande spécialisation des mouvements associatifs dans les domaines prioritaires de développement du pays.

3. Avec les collectivités locales et les régions, l'Etat mettra en oeuvre des contrats- programmes en conformité avec la politique d'aménagement du territoire. Les domaines d'intervention et de collaboration sont nombreux. Toutefois, compte tenu de l'accélération continue de l'urbanisation, la formulation d'une stratégie de développement des économies urbaines s'avère nécessaire si l'on veut juguler les tensions actuelles observées sur le marché du travail. Dans la plupart des villes, l'infrastructure physique et institutionnelle de support à la génération des emplois est déficiente. Il en est ainsi des transports, des marchés, la fourniture de l'eau et de l'électricité, la passation des marchés et l'administration des contrats. Des réformes résolues dans la gestion des municipalités doivent permettre de réaliser des progrès considérables. Il faudra, par ailleurs, renforcer les capacités d'entretien et de réhabilitation des infrastructures. Il faudra enfin mobiliser des ressources additionnelles pour l'expansion indispensable des services utilitaires. Les administrations locales urbaines, nouvellement élues, doivent donc disposer de sources de revenus régulières et indépendantes. Tout ceci requiert : une véritable délégation de pouvoirs aux administrations locales des mairies et des communes ; le renforcement de leurs capacités d'analyse et de gestion ; et une responsabilisation accrue des différents groupes d'intérêt dans le financement et l'entretien des infrastructures de base dans les villes.

✧ 2.4. Une gestion plus rationnelle des ressources naturelles

L'adoption du PANE, le début de mise en oeuvre du PNGT et la conduite de la politique des "trois luttes" (feux de brousse, divagation des animaux et coupe abusive du bois), lancé en 1985 constituent autant des preuves de l'engagement du gouvernement en matière de préservation de l'environnement. Pour les prochaines années, cette orientation sera poursuivie en mettant l'accent sur une approche globale et pluridisciplinaire qui reposera sur la sécurisation foncière, une éducation sur les problèmes de l'environnement, une gestion rationnelle du capital forestier et des pâturages. Aussi, l'enrichissement global de l'écosystème de chaque village passera par une meilleure intégration des actions de préservation du milieu naturel dans les objectifs des projets régionaux et locaux. Une telle action concernera aussi bien les terres cultivées, les pâturages et les forêts.

IV. LES ELEMENTS DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

La mise en oeuvre satisfaisante d'une stratégie de développement humain durable implique l'existence des conditions préalables suivantes: (i) la rigueur dans la conduite des politiques budgétaires; (ii) des capacités nationales renforcées dans l'exécution des projets; (iii) l'adoption d'une approche-programme dans la formulation des actions de développement; (iv) la promotion du partenariat entre l'Etat, la société civile et le secteur privé; (v) la consolidation du processus démocratique et (iv) une diplomatie active et innovatrice en faveur de l'intégration sous-régionale.

1. La politique budgétaire

La réalisation des objectifs du gouvernement pour les prochaines années dépendra d'une part de l'assainissement durable des finances publiques et, d'autre part de l'efficacité de l'administration publique à jouer son rôle d'administration de développement. L'objectif opérationnel prioritaire est d'augmenter les recettes fiscales et de maîtriser le ratio de la masse salariale par rapport aux recettes globales. Dans cette perspective, le déficit global du budget de l'Etat devrait être contenu à 10 % du PIB en 1997 et 5 % en l'an 2000. Pour cela, en plus de l'amélioration du régime de prélèvement à la source, il s'agit d'améliorer le rendement du système fiscal à travers diverses mesures, en particulier une meilleure efficacité de la TVA, un meilleur taux de recouvrement des impôts (y compris dans le secteur informel), une meilleure couverture de l'assiette fiscale, une simplification du système fiscal et le renforcement de la lutte contre la fraude. L'objectif spécifique est de relever le ratio des recettes budgétaires par rapport au PIB de 10 %¹ en 1994 à près de 20 % en l'an 2000.

En matière de dépenses publiques, la maîtrise de son évolution dépendra de la rigueur dans la gestion et du strict respect des règles de transparence et de contrôle, à travers, notamment, l'accélération du processus de révision de la nomenclature budgétaire, l'amélioration des procédures budgétaires, l'apurement des arriérés de paiement et la maîtrise des dépenses des salaires. Toutefois, pour rattraper le retard du pays en matière de développement humain, une réallocation des ressources budgétaires en faveur des secteurs sociaux est nécessaire. Entre 1991 et 1995, la part des secteurs sociaux dans les dépenses publiques a baissé de 28 % à 23 %. La moyenne enregistrée sur la période 1993-1995 est de 26 %. L'objectif visé est de maintenir cette moyenne sur la période 1996-1998, et de la relever progressivement à 30 % à l'an 2000 et 40 % à l'an 2005.

Le recentrage de la politique budgétaire vise également la réduction de la part prépondérante des secteurs de l'éducation (notamment de l'enseignement supérieur) et de la santé en faveur des secteurs de l'emploi, de la population et de l'action sociale. La part de ces trois derniers secteurs ne représente à l'heure actuelle que 10 % environ des dépenses publiques affectées aux secteurs sociaux. Cette part sera portée à 16 % sur la période 1996-1998 et à 20 % et 30 % respectivement à l'an 2000 et 2005. Enfin, des efforts seront déployés afin de contenir la part des budgets de fonctionnement dans les dépenses. Sur la période 1993-1995, le fonctionnement a absorbé 58 % des dépenses publiques dans les secteurs sociaux. Les objectifs visés sont respectivement de 55 % sur la période 1996-1998, 50 % en l'an 2000 et 40 % en l'an 2005. Ces efforts concerneront surtout le secteur de l'éducation qui absorbe à lui seul plus de 68 % du budget de fonctionnement des ministères en charge des secteurs sociaux. La part des autres ministères est respectivement de 29 % pour la santé, moins de 2 % pour l'emploi et de 1 % pour l'action sociale.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement pour la Défense, l'objectif visé est de ramener le ratio de 21 % en 1991 du total des dépenses publiques à 10 % en l'an 2005.

¹ La moyenne en Afrique sub-saharienne est de 17 %.

2. La politique d'investissement

L'amélioration de la situation des finances publiques implique également des instruments et outils d'appui à la relance des investissements privés susceptibles de générer de nouvelles ressources fiscales. Cela passe nécessairement par la poursuite des réformes touchant l'accroissement de la flexibilité des contrats de travail, une maîtrise du coût des facteurs énergétiques et la rationalisation des incitations fiscales aux filières les plus porteuses de croissance et de création de revenus comme les industries de transformation des produits d'élevage et de l'agro-alimentaire. Dans cette perspective, la mise en place du guichet unique, la promotion d'une expertise nationale en matière de conseil et d'études, la mobilisation de l'épargne bancaire pour financer les PME, la mise en place d'un dispositif d'appui aux micro-entreprises et au secteur informel, ainsi que la promotion des exportations sont autant d'axes stratégiques pour la décennie à venir afin de promouvoir une politique viable d'investissement. L'objectif explicite visé est de porter la part du secteur privé dans la formation du capital fixe de son niveau actuel de 56 % à au moins 70 % d'ici la fin de la décennie.

Pour ce qui est des investissements publics dans les secteurs sociaux, les dépenses prévisionnelles sur la période 1996-1998 sont estimées à environ 113 milliards soit une augmentation de près de 47 % du volume par rapport au PIP précédent. Un effort parallèle de recentrage des dépenses sera fait en faveur des secteurs de l'emploi, de la population et de l'action sociale. L'objectif visé est de faire passer la part de ces trois secteurs dans les dépenses d'investissement dans les secteurs sociaux respectivement de 22 % à l'heure actuelle à 32 % en 1998, 40 % en l'an 2000 et 50 % en l'an 2005. Cet effort privilégiera essentiellement le secteur de l'emploi dont la part dans les dépenses d'investissement de l'Etat sera progressivement relevée de 4 % environ respectivement à 6 % en 1998, 10 % en l'an 2000 et 15 % en l'an 2005.

3. La politique de l'emploi

La politique de promotion de l'emploi nécessitera, dans les années à venir, la poursuite des réformes macro-économiques et structurelles et notamment celles visant la création d'un environnement institutionnel et réglementaire incitatif au développement du secteur privé. Toutefois, l'impact des réformes ne se traduira en une croissance rapide de l'emploi que si les salaires réels sont maintenus à des niveaux compétitifs correspondant à la productivité de la main d'oeuvre.

Le gouvernement est conscient de cette exigence et le processus d'ajustement de la politique de l'emploi est engagé depuis 1991, à travers la révision du code du travail. Il reste toutefois à initier une réflexion parallèle sur l'impact sur la création de l'emploi, des réformes des autres instruments réglementant le cadre légal et juridique de création et de fonctionnement des entreprises. Il s'agit, notamment, du code du commerce, du code fiscal, du code douanier, du code des investissements et du code foncier. Dans cette perspective, les procédures de formulation et de mise en oeuvre de ces réformes seront revues afin d'impliquer davantage les partenaires sociaux. Par ailleurs, les capacités de diagnostic et d'analyse macro-économiques des organisations d'employeurs et de travailleurs seront renforcées afin de leur permettre de contribuer de manière substantielle à l'avènement d'un cadre institutionnel non seulement incitatif à la création des emplois mais aussi socialement viable.

Au delà de l'objectif prioritaire d'amélioration de l'environnement institutionnel, une politique dynamique de promotion de l'emploi requiert également que des ressources nouvelles aussi bien humaines que financières soient dégagées en faveur des micro-entreprises et du secteur informel. Dans les années à venir, l'objectif visé est de porter le rythme annuel de création d'emploi dans le secteur informel du taux actuel de 5 % à 9 %. La réalisation de cet objectif nécessitera que la valeur ajoutée par travailleur augmente au rythme annuel de 2,25 % (contre 1,5 % dans le secteur agricole). Par ailleurs, le taux de croissance du secteur devra s'élever à plus de 11 % par an.

Ces objectifs sont difficilement réalisables si les pratiques et mesures discriminatoires concourant à limiter l'accès des micro-entreprises aux facteurs essentiels de production tels que le crédit et la formation professionnelle persistent. Le besoin d'une législation revue, corrigée et assouplie pour les

micro-entreprises, constituera à ce propos un objectif prioritaire. Par ailleurs, des actions spécifiques d'appui et de soutien à l'amélioration de la productivité de la main d'oeuvre et de la gestion des entreprises seront initiées et mises en oeuvre.

4. La gestion de la dette

Compte tenu du poids grandissant du service de la dette et des possibilités limitées de rééchelonnement, le pays entend se doter d'une stratégie de gestion de la dette. L'un des objectifs de cette stratégie est de contenir l'évolution du service de la dette dans des limites compatibles avec les capacités budgétaires du pays. Par ailleurs, la recherche d'une solution durable au problème de la dette peut également permettre au pays de consacrer au financement du développement social les ressources actuellement absorbées par le service de la dette.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement va déployer des efforts afin de tirer au maximum parti des importantes mesures d'allègement de la dette applicables aux dettes bilatérales, commerciales et multilatérales. Il s'agit : (i) pour les dettes bilatérales, des "Conditions de Naples" qui prévoient l'adoption de mesures définitives de réduction du montant de la dette pour les pays à faible revenu les plus lourdement endettés ; (ii) du "Plan Brady" qui fournit une approche globale du problème de la réduction de la dette commerciale; (iii) de l'adoption par les banques régionales de développement de mécanismes de conversion de la dette multilatérale non concessionnelle en une dette concessionnelle. Par ailleurs, au dernier Sommet Social de Copenhague, beaucoup de pays (y compris les pays donateurs) ont fait valoir la nécessité "de veiller à l'exécution immédiate des accords existants en matière d'allègement de la dette et de négocier de nouvelles initiatives tendant à réduire à brève échéance le montant de la dette des pays lourdement endettés".

Les conditions sont donc réunies au niveau international, pour que le Burkina envisage des négociations globales avec ces créanciers en vue d'un allègement accéléré de la dette du pays. La bonne image internationale du pays, présenté aujourd'hui comme un exemple réussi d'une transition démocratique pacifique, représente à ce propos, un atout important sur lequel la diplomatie burkinabè va capitaliser. Ceci requiert des actions de renforcement des capacités nationales et une meilleure coordination entre les principales institutions gouvernementales, non-gouvernementales et privées impliquées aussi bien dans la négociation que la gestion de la dette publique. L'objectif visé par ces actions est de ramener le ratio du service dans les limites (prévalant avant les années 90) de 10 % du budget de l'Etat à l'horizon 2005 (contre 44 % en 1995). Un tel objectif conduira le pays à privilégier dorénavant les dons et subventions dans sa politique de mobilisation des ressources extérieures. Dans cette optique, l'objectif pour les 10 prochaines années est de porter, dans le volume des ressources extérieures, la part des dons et subventions de 57 % à l'heure actuelle à 70 % à l'an 2005.

V. LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

1. Les besoins de ressources

Les besoins de dépenses annuelles sont estimés respectivement à 68 milliards de F.CFA (constants) pour la période 1996-2000 et à 102 milliards à l'horizon 2005. Les dépenses annuelles par habitant sont respectivement de 5500 F.CFA (11 \$) et 7200 F.CFA (14,4 \$) sur les 2 périodes. Les taux correspondants de croissance annuelle des dépenses sont de 6 % jusqu'à l'an 2000 et à 9 % à l'horizon 2005. L'objectif visé est de faire passer le ratio des dépenses sociales (y compris l'eau potable et le volet environnement) par rapport au PIB de 4,4 % en 1993 à 8 % à l'an 2000 et à 11 % à l'an 2005. Au total, le volume des ressources financières requises sur la période se chiffre à un minimum de 850 milliards de F.CFA (constants).

2. Les sources de financement

Conscient qu'un financement public additionnel aux dépenses déjà importantes engagées dans le développement des secteurs sociaux est de nature à grever le déficit budgétaire, le gouvernement veut capitaliser en priorité sur les gains de productivité dans l'exécution des dépenses publiques : (i) en assurant une meilleure cohérence entre les différentes interventions afin de les rendre plus complémentaires ; et (ii) en utilisant au mieux les ressources disponibles à travers une amélioration du taux d'exécution des programmes et projets en cours et une plus grande mobilisation de la contribution financière des populations. Le gouvernement se propose également de mettre à contribution, plus que par le passé, le système bancaire et financier national à travers une amélioration de l'intermédiation financière, notamment en faveur des PME/PMI, des micro-entreprises et du secteur informel. A ces possibilités de financement s'ajoutent la mobilisation de l'épargne des burkinabè de l'extérieur et l'exploitation des possibilités de conversion de la dette en programmes de développement sociaux.

2.1. Les Gains de productivité de la dépense publique

Selon les informations disponibles, les dépenses totales dans les secteurs sociaux, comprenant les dépenses de fonctionnement et les investissements, se sont élevées à 40,60 milliards de F.CFA en 1992 et 39,23 milliards en 1993. Les estimations pour 1994 sont de 57,62 milliards. Sur la période 1992-1994, le total des dépenses engagées dans les secteurs sociaux s'élève à 137,45 milliards. L'enveloppe financière globale disponible est estimée à 264,30 milliards sur la période. Cette évolution est le reflet d'un faible taux d'exécution des dépenses estimé à 52 %.

Les prévisions pour les années à venir tablent sur un relèvement de ce taux d'exécution à 75 % d'ici l'an 2000, et à 100 % en l'an 2005. La réalisation de ces objectifs permet d'escompter des gains annuels de productivité estimés à plus de 20 milliards entre 1996 et l'an 2000. Au delà de l'an 2000, le montant se chiffre à plus de 42 milliards par an. Au total, les ressources de financement additionnelles que peut générer l'amélioration du taux d'exécution des dépenses publiques dans les secteurs sociaux se chiffrent à plus de 312 milliards de F.CFA sur la période 1996-2005, dont respectivement 101 milliards entre 1996 et l'an 2000 et 211,50 milliards entre l'an 2000 et 2005. Sur la période, le gain annuel de productivité est estimé à plus de 31 milliards. Cette estimation ne tient pas, toutefois, compte des gains escomptés d'une réduction des coûts unitaires dans les secteurs sociaux.

2.2. L'amélioration de l'intermédiation financière

L'objectif visé est de mettre à contribution les banques dans la relance de la croissance et la promotion du secteur privé. Il s'agit d'aider les banques à prendre le risque de mettre à la disposition de l'économie leurs dépôts, estimés à 70 milliards par an durant la prochaine décennie, et surtout de contribuer à la création de micro-entreprises et à la modernisation des exploitations agricoles.

A cet effet, le gouvernement mettra en place un ensemble de mesures incitatives et d'appui tendant à une amélioration progressive de l'intermédiation financière entre les dépôts (essentiellement à court

terme) des banques et les besoins à moyen et long termes de financement de l'économie. Plusieurs voies seront explorées dont les plus importantes sont de :

- rendre opérationnelles les mesures de politique monétaire de la BCEAO limitant le taux directeur pour le crédit à 9 %;
- promouvoir de nouveaux instruments et outils de financement pour favoriser la création des micro-entreprises et les exploitations agro-pastorales. Parmi ces instruments il y a la mise en place de Fonds de Garantie décentralisés dans toutes les provinces et de Fonds Participatifs permettant un certain partage de risques.
- mettre en place des structures d'accompagnement pour assister les futurs promoteurs à monter leurs dossiers de crédit, les appuyer auprès des banques et les aider en matière de suivi et de conseil des projets d'investissements.
- renforcer les Caisses Populaires qui peuvent être un excellent catalyseur pour la mobilisation de l'épargne rurale et appuyer leur modernisation et leur implantation dans les zones rurales sous diverses formes en prenant appui sur les éléments de dynamisme des circuits financiers informels.

Ces mesures visent, au terme des 10 années à venir : (i) l'élimination de la situation de surliquidité du système bancaire en ramenant le taux de couverture des crédits par les dépôts (140 % en 1993) à la moyenne dans la zone de l'UMOA (70 %) ; (ii) relever la part des micro-entreprises dans le total des crédits bancaires à 20 % et dans les crédits à moyen et long terme de son faible niveau actuel de 1 % à 10 % ; (iii) viser un taux de 40 % (en prenant l'exemple de la CNCA) dans l'allocation des ressources bancaires au secteur agro-pastoral. La réalisation de ces objectifs correspond, d'ici l'an 2005, à une augmentation de : (i) 270 % du volume des crédits à l'économie ; et (ii) de près de 360 % des crédits aux micro-entreprises.

2.3. La mobilisation de l'épargne des burkinabè de l'extérieur

D'ici l'an 2000, l'épargne annuelle rapatriée des burkinabè de l'extérieur est estimée à près de 75 milliards Fcfa. L'importance de cette épargne, dans un contexte international de raréfaction des ressources financières, requiert la formulation d'une stratégie de sa canalisation vers des emplois productifs. Il n'existe malheureusement pas de données chiffrées sur la part de cette épargne affectée à l'investissement productif dans le pays. Certaines indications tendent toutefois à suggérer que cette part est loin d'être négligeable, notamment dans le financement des activités d'import-export et de micro-entreprises dans le secteur informel. L'ambition du gouvernement est d'initier et de mettre en oeuvre des mécanismes divers afin d'inciter les burkinabè de l'extérieur à se positionner par rapport aux choix stratégiques du pays. Dans cette perspective, il y a lieu de :

- promouvoir des formes d'organisations, représentatives des burkinabè de l'extérieur et susceptibles d'assurer leur participation aux choix et à la mise en oeuvre des programmes nationaux de développement;
- mettre en place un régime fiscal incitatif pour la création de micro-entreprises locales financées à partir de l'extérieur;
- créer un régime d'épargne;avantageux pour inciter les flux de capitaux dans les banques locales ;
- mieux les informer sur les opportunités d'investissements et les procédures à suivre pour monter des projets d'investissements ;
- organiser leurs contributions financières à la réalisation d'infrastructures collectives.

2.4. Les dividendes de la démocratisation

Le tournant démocratique de 1991 a impulsé une dynamique d'approfondissement de la démocratie qui s'est matérialisée par l'élection démocratique du Président de la République, la mise en place d'un Parlement élu au suffrage universel, la dotation d'institutions de contrôle des décisions de différents pouvoirs et récemment en février 1995, l'organisation d'élections municipales dans 33 communes. Ce processus s'est accompagné d'un renouveau diplomatique qui a joué un rôle actif dans la recherche des solutions politiques pour certains conflits au niveau régional. A cela s'ajoute le rayonnement culturel du pays à l'échelle africaine et internationale à travers l'organisation des manifestations culturelles et artistiques internationales telles que le FESPACO et le SIAO. Ce contexte démocratique et ce rôle géopolitique important dans la sous-région donne une dimension internationale au pays et à sa diplomatie et ouvre des réelles perspectives de développement. Le gouvernement entend capitaliser sur ces atouts, en mettant en oeuvre :

- une diplomatie active au service du développement du pays, en prenant des initiatives auprès des bailleurs de fonds, notamment en matière de mobilisation de ressources en faveur des secteurs sociaux;
- une stratégie de remise ou de conversion de la dette ou toutes autres modalités d'allègement du service de la dette ;

Selon le scénario envisagé de contingentement du service de la dette dans une limite de 10 % du budget de l'Etat, les ressources additionnelles, susceptibles d'être mobilisées pour le développement des secteurs sociaux se chiffrent à près de 132 milliards d'ici l'an 2000, soit en moyenne plus de 26 milliards par an.

2.5. La participation de la population

L'implication des populations dans les choix et la mise en oeuvre des projets dans les régions ainsi que leur contribution financière, constituent le garant de la pérennité d'un développement humain durable. En matière financière, l'objectif est d'obtenir pour les années à venir une participation financière de 10 % ou son équivalent au financement des projets locaux dans les secteurs sociaux. Actuellement, cette contribution se situe aux environs de 5 %. Mais le défi le plus important est le développement des capacités des populations à intervenir dans les différents choix concernant leurs terroirs et à s'impliquer dans la gestion et l'entretien des équipements collectifs locaux. L'expérience de plusieurs projets et actions avec le mouvement associatif est encourageant pour l'élargissement et l'approfondissement du processus de participation. Le gouvernement entend donner un nouvel élan à cette participation selon une approche de partenariat formalisée par des "contrats de développement villageois ou inter-villageois. Dans cette perspective il sera donné la priorité :

- à l'auto-organisation du monde rural à travers ses multiples groupements autour d'objectifs stratégiques permettant de relancer les économies locales ;
- au renforcement de capacités de négociation et de programmation des villageois en mettant à leur disposition les appuis nécessaires en matière de formation et de soutien logistique ;
- à la promotion des fonds villageois de développement ou des fonds de développement locaux pour mettre en oeuvre des programmes locaux d'investissements triennaux ;

En se basant sur les objectifs de dépenses dans les secteurs sociaux, la participation annuelle des populations est estimée à 6,8 milliards de F.CFA (constants) pour la période 1996-2000 et 10,2 milliards à l'horizon 2005, soit au total 85 milliards sur toute la période.

2.6. La contribution des bailleurs de fonds

Avec les bailleurs de fonds, l'Etat mettra en place des mécanismes de concertation périodiques permettant de mieux gérer les ressources déjà mobilisées et de canaliser efficacement les ressources nouvelles de financement. Des efforts renouvelés seront aussi déployés en direction des donateurs afin d'obtenir leur adhésion aux principes suivants :

- offrir un allègement plus complet de la dette, les économies réalisées devant servir à la mise en place d'une capacité nationale de développement social ;
- ne plus lier l'aide, notamment les ressources de l'assistance technique, à la création de postes d'experts internationaux résidents ;
- soutenir le recours à des connaissances et services d'experts d'origine nationale ou régionale ;
- admettre la concurrence dans la fourniture de matériels et des services ;
- accepter le principe de la coordination des projets au sein de programmes-cadre exécutés par le pays.

Les ressources additionnelles générées par la mise en oeuvre de ces principes doivent contribuer à la création d'un Fonds de partenariat couvrant l'assistance au secteur privé, aux ONG et aux institutions de la société civile. La forme de partenariat envisagé est fondée sur le dialogue et le partage des responsabilités. Les programmes éligibles au financement du Fonds pourraient inclure des composantes propres à renforcer les institutions de l'Etat, du secteur privé, des ONG et de la société civile impliquées dans le développement des secteurs sociaux et appuyer la formulation et la mise en oeuvre des politiques et des programmes d'appui au développement des secteurs.

①-2 和文

イントロダクション

I. ブルキナ・ファソの持続的人間開発に関する概要

1. 背景

ブルキナ・ファソはスーダン／ギニア地方とサヘル丘陵地帯の間に位置し、気候的には、降水が乏しく不規則である。耕作可能地は限られており、農耕技術が低いせいで土地の合理的な利用は進んでおらず、生産量も増えていない。労働人口の90%が農業に従事しているにもかかわらず、こうした資源不足が農業部門の構造的脆弱さを生んでいる。これに加えて、内陸国という地理的条件が、諸外国との交易を妨げるもうひとつの大きな要因になっている。

このような地理的および気候的な阻害要因が逆に、ブルキナ経済を押し上げてきた。実際、ブルキナ・ファソは西アフリカ諸国の経済において独自の役割を果たしてきた。サヘル丘陵地帯諸国と沿岸諸国との交差点に位置する当国は、沿岸諸国、なかでもコートジボワールやガーナに多くの労働力を供給してきた。しかしながら近年、植民地時代からのプランテーションの単純労働者や移民労働者が、多様な職業に就くようになっている（農業経営者、商人、中小企業経営者など）。現在は、人口の半分近くが国外で暮らしている。

当国のこうした社会的および人口動態的特徴は、労働コスト、地域構成、社会構造に大きな影響を及ぼしている。国境を接する国々の労働力需要の高さは、国内政治に対する労働組合の大きな圧力、通貨の過大評価といった要因もあいまって、労働者の賃金を高水準で安定させるうえで重要な役割を果たしてきた。また、1980年代半ば以降、労働者の受け入れ諸国が過剰労働力の受け入れを削減したのに伴い、都市化が急速に進み、労働市場のバランスが崩れている。

1960年の独立以降、ブルキナ・ファソの経済社会的変動には、経済発展に好ましいとは言えない一連の政治的事件もみられた。1960年代および80年代の政治的不安定が、国の経済および社会の動静に影響を及ぼしたことに間違いはなく、地域統合に適した状況も生み出さなかった。当国は1991年以降、国際通貨基金ならびに世界銀行の支援を得て、経済健全化の諸策を採用している。現在は、国内経済の効率化を目指し、構造改革推進の途上にある。

政治のレベルでは、数多くの労使間紛争、体制の変化により長く続いた不安定期を経て、1991年から民主化の道に歩み出している。新しいさまざまな民主的制度が導入されており、最近では1995年2月に市議会が選出されている。

こうした経済的および政治的变化は、経済活動の活性化、民間投資の促進への決め手となっている。さらに当国は、SLAOやFESPACOなどの文化活動や地域芸術イベントの活性化に積極的に取り組んでいるほか、地域レベルの紛争（ニジェールとマリのトゥアレグ族、トーゴ、リベリア...）の解決に向けた外交を復活させている。

2. 人間開発のレベル

独立以降は、さまざまな社会セクターにおいて大きな進歩がみられた。いくつかの指標、とりわけ死亡率、就学率、識字率、医療普及率などが改善している。しかしながらこれらの改善をもってしても、マラリア、髄膜炎、はしかなど一部の疾病を征圧するにはいたらず、文盲、栄養失調、低所得といった、もっとも明らかな貧困徴候も根絶できていない。たとえば、1992年におけるブルキナ・ファソの人間開発指数は0.203で、1994年に国連開発計画が公表した「人間開発報告書」によれば、173ヶ国中172位である。

経済面については、1982年から1987年までは国内総生産が約4.5%の年間成長率を示し、明らかな前進はあったものの、1988年から1994年までの期間は、国民一人当たりの国内総生産は実質で9%下降している。降水量の乏しさ、交易条件の悪化、生産部門の低効率に加え、在外ブルキナ人からの送金額の減少、一部貸付金の返済遅延といった外的要因が、1991年以降の経済成果に著しい影響を及ぼしている。1994年に行われた平価切下げ、その後の国内需要の低下が、国内経済の運営をさらに阻害し、種々の是正措置から期待される効果を妨げている。

社会面では、ブルキナ・ファソの人間開発指標—社会経済的進歩の度合をはかる構造指標—をみると、識字率、平均寿命、世帯所得が立ち遅れていることがわかる。農村部における人間開発レベルはきわめて低い。国内水準と比べて20%、都市部水準と比べると56%も下回っている。こうした格差は男女間にもみられる。女性の識字率の低さが、このよう

な現状の一因になっている。所得に関する種々のデータを調べると、不平等な状況がよりいっそう明らかになる。人口の約 55% が一人当たりの年収 420 ドルという、貧困の限界以下で暮らしている。サヘル区域とその他の地域との格差はさらに大きい。サヘル区域は、低所得に加えて就学率も低く (7%)、衛生設備の普及も遅れている。

3. 社会セクターにおける公共支出水準

1986~1991 年の期間における予算配分をみると、社会セクターに充てられた国家予算は平均 25% であるのに対し、生産部門は 41%、主権支出は 27% となっている。1991~1995 年の期間に、公共支出における社会セクターの予算比率は 28% から 23% に減少している。

1986~1995 年の期間、社会セクターに割り当てられた国内総生産比率は、サハラ砂漠以南諸国の平均 7% に対して約 5% だった。1993 年以来、この比率は低下し続けている。同じ期間、社会セクターにおける国民一人当たりの支出は 2,000CFA フラン、すなわち 4EU ドルである。1993 年における同支出は 3,900CFA フラン、すなわち約 8EU ドルであった。1993~1995 年の平均は推計 4,550CFA フランで、9EU ドルに相当する。

II. 人間開発の決め手と阻害要因

1. 決め手

1.1. 重要な文化的特質

ブルキナ社会の多くの風俗習慣はいまなお、とくに村落や家庭のレベルでは根強く残っており、国の発展に有効な社会的結束の要因になっている。とくにほとんどの農村部でみられる互助と連帯は、古来よりの美徳であり、住民参加型の地域社会開発に類似している。そもそも、互助や連帯の習慣を示す事例は数多い。その大半は、村落の仕事や個々の世帯の仕事を集団で行う習慣であり、基本共同体の多種多様な労働力が動員される。また、当国にはトンチン年金制度 (訳注: 共同出資者が死亡するごとに、その年金を受け取る権利が生存者に移譲される年金制度) が広く普及しているほか、一般に高齢者や部族集団、宗教集団を基盤とするさまざまな社会経済的組織形態が存在する。

これらの有利な諸要因に加え、よく働き、規律を守るという、ブルキナ人労働者に特有の資質もある。植民地時代のはるか以前には、ブルキナ人の勤労意欲が当国の呼び物のひと

つであった。この美德は、周辺諸国への“労働力供給国”という特質をはじめとして、当国が築いてきたさまざまな財産のうえに成り立っている。現在は人口の約半分が、貴重な労働力として国外で暮らしている。そもそも、開発可能な資源や土地がきわめて少なく、昔から厳しい自然に耐えなければならなかったことが、集中的かつ高度に開発された労働力の素地になっている。

1.2. 参加型開発の伝統

開発計画の発足以来、参加型開発のコンセプトは、当国における開発活動の先兵のひとつである。たとえば、当国がこれまでに実施してきた種々の5ヵ年計画を通して、基本共同体はその責任において基礎開発計画の諸活動を自由に選択し、実施してきた。

1996年には地域開発機関(ORD)が創設され、1983年には基本的な参加型開発として1983~84年の国民開発プログラム(PPD)、ならびに第一次(1986~90年)/第二次(1991~95年)国民開発5ヵ年計画が採用されるなど、さまざまなイニシアチブがとられている。明確な目標は次のとおりである：(i) 基本共同体ならびに農村協同組合の活動、農民のイニシアチブの支援と奨励による共同開発；(ii) 開発施策の計画立案、意思決定、実施への全国民の参加。

こうした参加型開発の歴史の証拠として、伝統的社会に依拠する活発な非営利団体活動が生まれ、広く普及している。非政府機関(NGO)は、1970年代初めの大干ばつ以降に大幅に増加し、このコンセプトの定着に著しく貢献した。約200を数えるNGOはさまざまなグループで組織され、主だったものは、NGO常設事務局(SPONG)、NGO/諸団体連絡事務所(BLONGA)、NGOコミュニケーション・情報・女性教育網(RECIF/ONG/BF)、サヘルONG協議事務局(SECOS)、環境および開発に関するNGO/諸団体包括協議会(CGCOGA/ED)などである。非営利団体には約14,000の組織(協同組合、連合、互助会)がある。

法律および司法のレベルでは、公益とみなされる団体は、1992年12月15日公布の法律10/92/ADPに定義されている特権と義務を有し、優遇的立場を享受している。協同組合会社および準協同組合会社には、1990年5月公布のZatu VII-0035/FP/PRESが適

用されている。さらに政府は 1984 年、国と NGO との基本協約の調査を主要な仕事とする NGO 調査事務局 (FSONG) を設置した。

1.3. 法治国家への移行

ブルキナは現在、信頼できる国として国際社会から認知されている。当国が得ているこの評価は決して新しいものではないが、1991 年以降、憲法の制定や諸制度の正常な機能による法治国家の樹立でいっそう強化されている。実際ブルキナ国は、政治およびその運営の透明性に関して高く評価されている。予算、供与あるいは貸借として存在する国の資金は、きわめて厳格に管理されている。輸出資源が乏しいとはいえ、対外債務の返済に並々ならぬ努力を傾注している。また、地方に頻発する政治的および経済的危機にもかかわらず、公務員の給与も滞りなく支払われている。これらは行政の功績とみなすことができ、70%以上が 40 歳以下という、若い公務員たちの意欲によるところが大きい。

1990 年代初頭からアフリカ大陸を席卷した民主化運動において、ブルキナ・ファソは、民主化に真っ先に取り組んだ国のひとつだった。1991 年 6 月に採択された憲法により、複数政党による民主主義体制が成立し、ブルキナ国民の基本的自由が認められた。現在、国がこれらの自由を尊重していることは、政党（現在 70 政党余り）および団体の結成の自由、新聞発行の自由、労働組合の民主的運営、権力の分立と独立機能、1991 年の大統領選挙、1992 年の国会議員選挙、1995 年の地方議員選挙などにより実証されている。さらに、1991 年の構造改革プログラム開始以降の経済自由化、民間主導促進のプロセスは、民間資産保護に関する法的枠組みの改善、司法制度の強化、商事裁判所の設置などにより、着々と進んでいる。

1.4. 持続的人間開発への政治的取り組み

ブルキナは、社会セクターの発展と環境保護にもっとも取り組んでいる発展途上国のひとつであることを、自負できるまでになっている。1970 年の砂漠化防止国家プログラム (PNLD)、3 つの防止策—低木林火災防止、木材乱伐防止、家畜逸走防止—の開始、1986 年の砂漠化防止国家計画採択、1992 年の農地管理国家プログラム (PNGT) 採択、砂漠化防止国民委員会 (CNLD) の設置、1991 年の環境保護国家計画 (PANE) 策定などにみられるように、環境劣化防止に長い歴史と経験を有している。

社会面における国の取り組みとしてはとくに、国民の社会的ニーズの充足を目標とした計画策定が1982年から行われているほか、住民一人当たりの水量や一日当たりの水量など、新たな成果指標が設定されている。さらに政府は、第1回構造改革プログラムを策定するにあたって、改革の社会的側面をたんなる添え物ではなく一部として統合した。その後、保健、教育、雇用促進、社会保障、人口、環境保護に関する具体的なプログラムの策定、実施に多大な努力が注がれた。こうして国の予算は、1990年以降、諸制度運営のレベルにおいても、公共投資のレベルにおいても、国連が定める公共支出基準を20%上回る水準を維持している。1993~1995年の期間において社会セクターに充てられた公共支出の比率は、1991年の23%に対し平均26%である。

政治レベルでは、持続的人間開発に対する当国の近年の取り組みを示す事実として、1994年6月2日の国家元首の演説を挙げることができる。このとき国家元首は、次の6つの取り組みを公約している：(i) 国内の8,000の村それぞれに森林をつくる。；(ii) 畜産業者のために、十分に分権化された労働単位を創設し、管理センターの各部門ごとに家畜飼料および畜産製品の倉庫を設置する；(iii) 実用品手工業、サービス業・商業、零細企業における種々の職種の経済力を強化する；(iv) 中小企業への融資を優遇する；(v) 女性への融資を促進する；(vi) 大衆教育・スポーツを一般化する。

さらにブルキナは、1995年3月にコペンハーゲンで開催された社会開発サミットにおいて、もっとも高い水準に位置付けられた。このとき、貧困撲滅のための国家戦略に必須の要素として、国家元首は次の事項を挙げている一雇用を重視する経済振興；天然資源の合理的管理；人口の爆発的増加と急激な都市化の抑制；技術の習得；国民参加、政治的安定、制度開発、人権尊重を保障する開発の手段であると同時に、その目的として理解される適切な統治。

2. 阻害要因

2.1. 国内の阻害要因

2.1.1. 脆弱な民間セクター

農業以外での雇用の約10%を創出する民間セクターは、ほとんどが零細企業で構成され、

非近代的な活動にとどまっている。これらの零細企業は、近代的な産業部門に打撃を与えた 1980 年代の経済危機以降に激増した。しかしながらその歴史は、当国の手工業の伝統に密接に結びついている。手工業の潜在的豊かさと多様性は、まだまだ開発されていない。

1985 年の国勢調査によると、近代的企業（中小）は 230 社、零細企業は 90,000 社である。これらの企業全部で、労働人口の 6%にあたる 26 万人を雇用している。非近代的な産業部門が国民総生産の約 30%を生産し、都市部雇用の 60%を創出している。業界組織はまだ初期段階であり、主としてワガドゥグーとボボ・ディウラッソーにある一部の加工業に限られている。

民間セクターの脆弱さにはいろいろな要因があるが、もっとも顕著なものは以下のとおりである。

— 生産コストが高いため、国内で生産される製品の競争力が低い。たとえば、燃料費は世界でもっとも高い水準に入り、港が遠いために輸送費も高く、中間マージンが高いために原材料費も高くなる。

— 労働関連の規制、周辺諸国よりも高い人件費などが原因で労働市場が硬直している。実際、労働法および労働協約によって、解雇や人員削減はそう簡単にはできない。これに加えて人件費は、セネガルやコートジボワールを除けば西アフリカ諸国でもっとも高い。賃金水準は、マリに比べて 94%、ベナンに比べて 60%、トーゴに比べて 70%上回る。社会保障費は賃金の 23%を占め、周辺諸国でもっとも高い。

— 零細企業や非近代的産業部門の多様化を促進するような融資制度がなく、生産業の開発が進まない原因になっている。融資において国が果たしている役割は前向きとは言えず、銀行はこうした制度的環境のせいで、より幅広い顧客に門戸を開けないでいる。金融部門のこのような消極性は銀行の資金運用にはねかえっており、流動性がときに資金の 50%にも達するなど、資金が十分に運用されていない。

— 従来からの伝統や習慣も、経済の迅速な発展に必要な改善を遅らせている。識字率の

低さが、農村部においては主食を得るためだけに農作物を生産し、都市部においては生きていくためだけに非近代的産業活動に従事する状況を生んでいる。個人および家族に関する新しい法律の発布、農地改革、女性の活動を支援する基金の創設などの進歩的な施策が採られているにもかかわらず、女性の生産活動は、生産要因、とくに土地や融資が思うように利用できないために、立ち遅れている。

2.1.2. 土地取得の問題

一部地域での土地取得は、国民にとって大きなハンディキャップになっている。サヘル区域では土地が農牧業に使われており、村の土地という概念は他地域に比べて影響力が弱く、社会的団結と土地使用は、水の使用と放牧場の管理という点で問題になる。とくに乾季になると、放牧場の減少を原因とする係争が頻発し、従来からの首長が仲裁に入る。

人口密度の高い中央台地では、ほとんどの土地が居住されており、次世代の相続に関して土地問題が生じる。一般に、土地には使用権が恒久的に付されており、使用権は相続される。系族の長があらゆる係争を調停し、系族以外の者に土地を貸与する。南部サバンナ区域では、1973年から74年にかけての大干ばつ以降に綿栽培が増え、移住者が激増したために既存のバランスが崩れた。移住者は次第に土地を借りられなくなり、地元民と対立している。これが不安定な状況を生んでおり、農民は、ささいなトラブルで土地を取り上げられることがあるため、なかなか土地に投資できない。しかもこのシステムにおいては、かなりの農地が女性によって耕作されているにもかかわらず、女性に土地の所有権はない。

一般に土地取得の問題は、人口密度の高い地域や従来から移住者を受け入れている地域で深刻化している。土地を安心して使えるための措置を講じなければ、開発の近代化と生産の多様化を妨げることになる。

2.1.3. 水の利用と管理の問題

不安定な食糧生産、不確実な食糧供給は、雨水だけに頼る生産システムに起因する。水の利用と管理は、食糧安保問題の大きな要素である。灌漑可能な土地は推計 165,000ha だが、活用されているのはその 1/10 にすぎず、800 の小さなダムの周辺に中小規模の土地が整備されているだけである。現在の灌漑がカバーしているのは、稲作および野菜栽培の

3/4、果実栽培の一部である。

水に関連する主だった問題は、水利用の可能性に対する認識不足、既存の水資源の不適切な開発、地下水層の沈下（1970年以降約20m）に集約される。食糧農産物の生産量増加のみならず、果物や野菜などの輸出増加にとっても、食糧安保戦略の枠内において水の活用と管理に関する政策を採択することが早急に求められる。

2.1.4. 環境の劣化

耕作適地は国土総面積の1/3にすぎない。住民一人当たりの利用可能な土地面積に照らすと、基本資源は過剰に開発されている状況である。一部地方の高人口密度—クリテンガ（140人/km²）、モシ台地（100人/km²以上）—が、環境劣化の決定的要因になっている。これらの地域における耕作適地面積と農耕技術では、まかなえる人口密度はせいぜい50人/km²である。

都市部では、都市の急増が人間と環境との新たな関係を生み出している。樹木更新率を上回るスピードで伐採が行われているため、都市圏周辺の砂漠化が進んでいる。

植生地の劣化は深刻である。農業拡大のために、推計で毎年50,000ha以上の土地が開墾されている。開墾の恩恵に浴する人々の数が増えている一方で、急激な薪不足に陥っている。

深刻化するおそれのあるもうひとつの問題は、食糧危機である。農業生産高の年間増加率はこのところ2%前後を推移しており、人口増加率を明らかに下回っている。この状況は頻発する干ばつによって悪化しており、人口がそのまま増加し、第一次産業の生産性向上、農業以外の産業部門における雇用増加のための十分な措置が講じられなければ、深刻な食糧不足、ひいては飢饉につながるおそれがある。

2.2. 国外の阻害要因

数年前から、ブルキナ・ファソは3つの打撃を受けている—在外ブルキナ人の所得減少、輸出収入の減少、国外資金への依存度の上昇。

2.2.1. 在外者の所得減少

在外のブルキナ人労働者の貯蓄額は、1980年代までは年間600億CFAフランで、国家歳入の10%に相当した。この比率は、ブルキナ人労働者の主要な受け皿であるコートジボワールの経済危機のために、1980年代半ばから減少し始めた。1991年以降、送金額は年間450億CFAフラン前後を推移している。送金の2/3は、コートジボワールとガボンからである。

2.2.2. 輸出収入の減少

1985年以降の貿易収支を調べてみると、輸出の対輸入比が低いことがわかる。比率はおおむね50%を下回っている。

全体として、輸出収入は1987年から1990年までの期間、平均で1%低下している。この低下は主として、輸出収入の2/3を占める3品目（綿、畜産物、金）の輸出量の減少、世界市場における綿の流通量の減少傾向に起因する。1991～93年の期間における輸出額は、畜産物が5%、金が20%の減少だった。1994年には、これら主要3品目の輸出量は約20%減少した。しかしながら1994年1月のCFAフラン平価切り下げ措置により、3品目の現地通貨での輸出収入水準は2倍になった。

2.2.3. 国外資金への依存

国内経済の資金調達構造は、投資の実施に余地があることを示している。経済資金調達は80%以上が国外の資金で確保されており、その約45%が借入金である。当国の債務比率は、1990年には33%だったのが、1994年には75%に上昇している。同期間、対輸出収入債務比率は17%から24%に上昇している。さらに同期間、国家予算に占める債務返済費の比率も16%から44%に上昇している。1990～93年の期間の債務増加率は、周辺諸国と比較してブルキナがもっとも高い。コートジボワールの6%、ベナンの5%、マリノの4.5%、ニジェールの2.5%、セネガルの2%、トーゴの1.2%に対し、ブルキナは平均15%である。

多国間債務残高は、1994年において推計5,430億CFAフランであり、対外債務総残高の75%を占めている。こうした多額の債務は、返済繰延べや帳消しの対象になりやすく、

懸念要因になっている。返済が繰延べされた二国間債務は、対外債務残高のわずか 8% にすぎない。

国内の直接公債については、1994 年 12 月 31 日時点で、BCAEO の未払い分および貸越しを除いて 530 億 8,000 万 CFA フラン、そのうちの 306 億 1,000 万 CFA フランは金融機関からの借り入れである。この債務の未払い分は推計 365 億 2,000 万 CFA フランである。

2.3. 制度的阻害要因

2 つの大きな問題が、政策と社会プログラムの実施を阻害している。すなわち、ひとつは投資の分析・系統的表示能力、投資計画策定能力の低さであり、もうひとつは、着手した施策を効率的にフォローする信頼性の高いデータベースの欠如である。

国民の能力強化にむけた仕組みとプログラムはすでに設置されている。しかしながら、「経済運営の制度的能力強化に向けた基本文書」(DOCAGE) は、現時点においてあらゆる支援策の基準となるフレームワークでありながら、現実的な運用に若干の問題があるようみ見受けられる。開発を適切に進めるには、旧弊な管理構造を変革しつつ、諸施策を協働させることが必要であるにもかかわらず、こうした状況がそれを遅らせており、その結果、重要な経済指標がきわめて不安定になっている。

(i) 国内または固有予算収入が依然として不安定である。徴税率が低く、税金は必要額の見積もりをつねに下回っている。

(ii) 特別歳入(資金供与、貸借)については、融資者との間で取り決められた返済期限を大幅に超過する傾向が続いている。原因は融資と供与の吸収力が依然として低いことにある。また、支援を取り付ける手続きが複雑で困難であることも原因に挙げられ、そのために当国はこうした支援の恩恵に浴すことができず、あるいは規定の期限内に吸収できないでいる。

(iii) さらに、社会開発の前提となる要因が数多く、複雑であるために、政策とプログラムのより効果的な連携が不可欠になっている。そのための省庁横断的な委員会の増設は、意思決定を迅速にするというよりも、場合によっては効率的な目標達成の妨げになっている。

Ⅲ. 持続的人間開発の展望

1. 主要方針

現在、ブルキナ・ファソが直面している火急の課題は、国民の所得水準の向上、ならびに人的資源と生産性の開発促進である。ブルキナ・ファソでは、農牧業開発の遅れ、環境劣化、人口増加、低所得、国家運営への国民参加水準が低いなどの問題が密接に絡み合っており、これらの要因のどれも単独で扱うことはできない。そのため、現実的な機会と不可避の阻害要因を明確にし、部分的な相互依存を重視した、中・長期の包括的なビジョンを立てることが必要である。現段階では、中・長期的戦略の枠内において、改革の阻害要因と、持続的開発の代替案選択の必要性とを調整できる経済社会的政策に取り組みなくてはならない。こうした取り組みは、当国が民主化のプロセスを進んでいるだけにいっそう必要であり、民主化は、以下の基本原則に従い、経済社会的政策を刷新しなければ成功しない。

(i) 公共投資と公共支出の方向づけと選択に際し、主要な社会指標にもっとも影響を及ぼす要因を調査する。

(ii) さまざまな社会階層間ならびに男女間において、市民としての公の自由を制限せず、機会均等を促進する。

(iii) 環境保護。

(iv) 人的資源の開発と雇用の創出。

(v) 政策およびプログラムの策定、実施、フォローアップ、調査、評価、資金調達への国民および民間団体（とくに NGO、非営利団体）の参画。

(vi) 公的資源管理の手順と手段の透明性。

2. 持続的人間開発戦略の要素

今から 2005 年までの主要な目標は次のとおりである：(i) 国民一人当たりの国内総生産年間増加率を 3%以上にする；(ii) 国民全体の識字率を 20%から 40%に上げる；(iii) 同期間の平均寿命を 10 歳延ばす。

1996～98 年の短期的目標値は、国民一人当たりの所得 340 ドル（現 300 ドル）、識字率 29%（現 20%）、平均寿命 52 歳（現 48 歳）。

今から 2000 年までの中期的目標値は、国民一人当たりの所得 365 ドル、識字率 31%、平均寿命 54%。

2005 年までの長期的には、国民一人当たりの所得 500 ドル、識字率 40%、平均寿命 57 歳を目指している。

これらの目標の実現には、次の要素に基づいた新たなアプローチによる開発が求められる：(i) 着実かつ持続的な成長；(ii) 人的資源の最適な開発；(iii) 新たな統治形態；(iv) 天然資源のより効果的な管理。

2.1. 着実かつ持続的な成長

着実な成長の経済基盤は、農牧業および鉱業の開発、国内産品の有効化に基づく輸出開発である。国内総生産の成長率が人口増加率を常時上回ることが目標である。

1996～98 年の期間における国内総生産年間成長率の目標は 5%であり、人口増加率を 2% 上回る。以降、この目標値は徐々に上がっていき、2000 年からは 8%になる。それまでの期間（1998～2000 年）については、国内総生産年間成長率の目標を 6%とする。

これらの目標は、1991 年以来取り組んでいるマクロ経済の構造改革、生産投資の増加、より積極的な金融取引仲介システムの導入などから期待される効果を考慮してのものである。この成長目標にはさらに、CFA フランの平価調整による農牧畜生産と輸出への刺激効果も反映されている。平価調整は、UEMOA ならびに CEDEAO の枠内における西アフリカ諸国との地域経済統合・協力関係強化の一貫でもある。

2.1.1. 成長の動因

最善の成長見通しは、中・長期的に次の要素に依拠している。

1. 穀類、野菜、食用油の生産増大。その目的は、食糧安保のための安定的基盤を確保することにある。これによって国民の基本的ニーズを満たすとともに、サヤインゲン、ゴマ、シアバターノキ、落花生などの野菜や食用油の輸出の可能性も高まる。こうした強化には、投入、普及、研究、保管など、生産の上・下流部門における公的および民間サービス

の改善が求められる。また、土地取得や融資における付随的措置、新規事業の促進に適した環境づくりも必要である。農地管理国家プログラムは、村レベルでの環境保全が困難な農村地域の統合を目指しており、農業活性化戦略の諸要素のひとつになっている。農業生産増加率を、現在の5%から1996年には7%に、2000年までに10%にすることが目標である。

2. 綿の栽培と加工の強化。国民の多くの現金収入源である綿は、今後10年間、ブルキナの経済成長の動因である続ける。それによって生まれる収入により経済的安定が見込まれ、その結果、綿産業に従事する人々は、必要不可欠な食料品や社会サービスを手に入れる経済力を獲得できる。さらに、綿産業の上・下流部門で大量の雇用が創出され、輸出量が増え、当国にとって重要な外貨が流入する。

綿生産の強化は、生産性向上のほか、国際市場での値上がりを生産者価格に反映させることによる対農民奨励策、村協同組合と民間企業への綿の収穫・輸送の委託、綿糸の現地加工、国内工業生産の多様化（テキスタイル、油脂、食糧二次製品など）を基盤として実施される。

3. 畜産および二次製品生産の増大。これには、種々の施策、とくに土地の確保が必要であり、それと同時にこれらの施策は、農業と牧畜のより良い連携環境をつくるために、遊牧および定住牧畜を考慮して実施されなければならない。また、統制組織の段階的民営化の枠内において獣医サービスを促進するとともに、天然放牧場のより効果的な管理、畜産部門の流通サイクルのより効果的な組織化に向けて、畜産業者組合の強化も必要である。二次製品については、当国の貿易収支改善に貢献できる製品は牛乳と皮革である。乳製品生産を都市周辺で開発することにより、乳製品の輸入が長期的には約160億CFAフラン節約されると同時に、国民の栄養状態も改善される。皮革製品については、業界再編、融資による支援によって、生産の活性化と輸出の増加が見込まれる。こうした活力が出てくれば、年間成長率は現在の2.5%から倍増するだろう。

4. 果物生産の開発。なかでもマンゴーは現在、輸出価値のないもの以外はすべて輸出されている（年間800～900トン）。輸出の可能性はオレンジにも大いにある。オレンジの

栽培地は灌漑されていないため、一年のうちわずかの期間にしか生産されないが、その生産量は、市場に出回る年間数ヶ月の需要を上回る。この分野における主だった阻害要因は、生産者の組織化、業界の透明性と資金投入を促す制度的環境づくりに関わるものである。

5. 成長が見込まれるその他の産業は鉱業である。民営化と新しい鉱業法の導入に関連する再編措置の一部に遅れがあることから、鉱業は現在、厳しい状況に置かれている。これらの施策が効果的に実施されれば、探鉱と輸出の見通しは開けるだろう。一部の推定値は、現在の鉱物輸出額 80 億 CFA フランが 1997 年までに約 180CFA フランに増加することを前提にしている。1997 年以降の成長率予測は、1985～92 年の平均 2% に対して 6% である。

2.1.2. 改革の実施

成長目標は、経済自由化に必要な諸改革が平行して実施されなければ達成しない。主な改革は次のとおりである。

1. 他のフラン圏諸国と協調した事業権の改正ならびに事務手続きと規制の緩和により、事業関連の法的枠組みを改善する。このような枠組みのなかで、税制、投資法、労働法、鉱業法など、経済活動を規制するさまざまな措置の見直しを行い、より柔軟なものにし、民間セクター、とくに手工業や中小企業のイニシアチブの増進につなげる。さらに、商事裁判所の設置、司法官および司法補助員の養成を速やかに実施し、司法制度の改革も進められる。

2. 立ち遅れている民営化のプロセス、とくに認可と契約締結を迅速に進め、直接的な生産部門から国が撤退する。今から 1996 年末までに、19 の公社が民営化される。今後数年間は、民営化案件の仕上げ、CARFO や CNSS などの公社の健全化が進められる。

3. スライド制の 3 ヶ年計画での公共投資合理化によって経済政策を効率化するとともに、民間セクターのイニシアチブと国内産品の輸出促進を支援する投資の優先に向けて、公共投資の選択と計画策定の基準を設定する。さらに、経済予算を国家予算および投資予算に連携させることは、すぐにも経済政策の運営手段になるはずである。また、マクロ経済の分析手段を強化し、国家予算の策定・実施の手順を合理化し、統計方法を効率化するため

の補足的措置も採られる。

2.2. 人的資源の最適な開発

このような目標には、社会的不足を減らし、より広い国民層の所得水準を向上させることのできる戦略が必要である。

4. 1. 3. 所見

技術上の改善として、圃場面積の増加は以下の活動1及び3、収益の増加は活動4及び5、質的向上は活動5、水資源管理の改善は活動7が求められ、

組織上の改善として、小・中規模の生産者組織の支援には活動1であり、大規模な生産者組織の支援には活動2が求められると同時に、活動8の委員会事務局設置とその後の密な関係が求められ、

商業上の改善として、精米におけるプライベート・セクターの参入として活動6が、また生産コストを抑えるために活動7及び一畝撫活動5が求められている。

同様に、

経済上の改善として、特に活動3、4、5及び7の総合が求められ、

社会上の改善として、プライベート・セクターで働く小生産者への支援として活動1、3、6及び7が求められ、

政策上の改善として、国内における米の生産向上のために活動1、2、3、4、及び5が必要であり、食糧自給率を高め、なおかつ国際的競争力を得るためには活動7及び8が加わらなければならないであろう。

4. 1. 3. 1. 活動1：最下層にあり小圃場で米を生産している生産者水管理グループへの支援
4. 1. 3. 2. 活動2：灌漑用水整備圃場で米を生産している生産者水管理グループへの支援
4. 1. 3. 3. 活動3：最下層・小圃場生産者のための整備可能な土地の目録作り
4. 1. 3. 4. 活動4：選別された種籾の生産
4. 1. 3. 5. 活動5：土壌肥沃化管理
4. 1. 3. 6. 活動6：精米用機器および脱穀機
4. 1. 3. 7. 活動7：灌漑用水整備圃場における生産率向上のための集団作業およびそのモニタリング
4. 1. 3. 8. 活動8：米生産にかかわる従事者（生産者組織、買付人、卸商、工場、精米業者、関連機材や肥料の輸入業者）委員会における事務局の設置

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU

BURKINA FASO

SECRETARIAT GENERAL

Unité- Progrès- Justice

AUTORITE DE MISE EN VALEUR
DE LA VALLEE DU SOUROU

AVANT PROJET DE BUDGET DE L'AMVS

Gestion 2001

1- BUDGET PROGRAMME

Jun 2000

INTRODUCTION

L'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS), établissement public à caractère administratif, a été créée en 1986 pour la promotion du développement hydroagricole de la vallée du Sourou et de la haute vallée du Mouhoun.

1- Missions

Ses missions selon le Kiti de création n° 86-286/CNR/PRES se résument à :

- identifier les sites à aménager,
- rechercher et mobiliser les financements nécessaires à la mise en valeur des terres irrigables de la vallée du Sourou et de la haute vallée du Mouhoun,
- réaliser ou faire réaliser les études d'aménagement hydroagricole,
- exécuter ou faire exécuter les travaux d'aménagement,
- apporter l'appui nécessaire à la mise en valeur des périmètres aménagés,
- assurer la coordination des activités de mise en valeur la vallée du Sourou.

2- But

- la mise en valeur hydroagricole de 15 100 ha dans la vallée du Sourou et de 8 000 ha dans la haute vallée du Mouhoun.

3- Objectifs

Les objectifs principaux sont liés à la réduction des importations céréalières par la:

- production d'environ 115 500 t/an de riz sur une superficie d'environ 11 550 ha en deux campagnes annuelles,
- production d'environ 41 580 t/an de maïs sur une superficie d'environ 6 930 ha en deux campagnes annuelles.

4 Schéma directeur d'aménagement

Le programme global de mise en valeur des deux vallées a été élaboré par le schéma directeur actualisé en 1986 pour la vallée du Sourou et en 1994 pour la haute vallée du Mouhoun.

Le tableau ci-après présente la répartition des superficies exploitables par zone.

Localisation	Superficie agricole (ha)	Superficie irrigable (ha)
I- Vallée du Sourou		
1- Di	5 400	1 800
2- Dèbé	7 000	2 800
3- Dangoumana- Sono- Kouri	7 680	5 800
4- Nimba	3 000	3 000
5- Koubé- Illa	900	300
6- Koumbara	5 000	1 400
TOTAL	28 980	15 100
II- Haute vallée du Mouhoun		
1- Bossora	810	810
2- Lahirasso	920	920
3- Montionkuy	640	640
4- Monkuy	4 680	1 870
5- Ziga	3 810	3 760
TOTAL	10 810	8 000
TOTAL GENERAL	39 790	23 100

Pour mener à bien tous ces projets, il reste indispensable d'assurer la ressource en eau par la construction du barrage de Samendéni d'une capacité de 550 millions de m³.

Le potentiel irrigable des vallées devrait permettre la mise en place de :

- projets de type coopératives agricoles en productions diversifiées (maïs, riz,....),
- projets de type fermes agro industrielles.

Parallèlement à ces projets purement agricoles, il faut noter l'importance de l'élevage pour lequel, il est prévu en rive Ouest, la création d'un ranch de 70 000 ha auquel pourrait être associé un centre d'embouche utilisant les résidus agricoles.

5- Organisation administrative

L'AMVS est administrée comme suit :

- un Comité technique interministériel de gestion (CTIG),
- une Direction Générale,
- trois directions (Direction technique, Direction administrative et financière, Direction de la mise en valeur).

6- Budget programme pour l'exercice 2001

L'AMVS est un établissement public à caractère administratif et en tant que tel, toutes ses activités procèdent d'une des missions du Ministère de l'environnement et de l'eau.

Aussi, son programme d'activités reste une composante du programme général du ministère, à savoir le Développement des aménagements hydroagricoles.

Sous programme 1: IDENTIFICATION DES PROJETS

L'identification des projets est une étape importante pour l'extension des aménagements dans les deux vallées.

Plus généralement, cette identification se fait à partir du Schéma directeur de l'AMVS.

Objectif spécifique du sous programme 1	Activités du sous programme 1	Moyens requis pour l'exécution	Critères d'évaluation
Elaboration des documents techniques et financiers nécessaires pour la recherche de financement	Elaboration de requêtes de financement	Moyens existants de l'AMVS	La réalisation de: (1) 1 requête de financement pour l'aménagement de 700 ha à Di pour la BAD, (2) 1 requête de financement pour les travaux de réhabilitation des ouvrages de Léry pour la BAD, (3) 1 requête de financement pour les travaux de 1000 ha Koumbara pour la BADEA, (4) 1 requête de financement pour les travaux de réhabilitation de 300 ha Guédougou pour la BADEA.

Sous programme 2: RECHERCHE ET MOBILISATION DES FINANCEMENTS

Objetif spécifique du sous programme 2	Activités du sous programme 2	Moyens requis Les chiffres sont en milliers FCFA	Critères d'évaluation
<p>Recherche et mobilisation des financements nécessaires à l'exécution des projets</p>	<p>1. <u>Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes détaillées et travaux de 1000 ha Koumbara, • Etudes détaillées et travaux de 300 ha Guédougou, • Etudes de factibilité de 4000 ha Dangoumana, • Assistance technique. <p>2. <u>Fonds koweïtien de développement (FKD)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes et travaux d'aménagement de 1000 ha Dangoumana, • Etudes de factibilité de 4000 ha Dangoumana <p>3. <u>Banque islamique de développement (BID)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes détaillées et travaux de 1000 ha Koumbara, • Etudes de factibilité de 1000 ha Dangoumana, • Etudes détaillées et travaux de 300 ha Guédougou <p>4. <u>Fonds saoudien de développement (FSD)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes détaillées et travaux de 1000 ha Koumbara, • Etudes de factibilité de 1000 ha Dangoumana, • Etudes détaillées et travaux de 300 ha Guédougou. <p>5. <u>Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes détaillées et travaux de 1000 ha Koumbara, • Etudes de factibilité de 1000 ha Dangoumana, • Etudes détaillées et travaux de 300 ha Guédougou <p>6. <u>Fonds de la CEDEAO</u></p>	<p>Deux missions de deux personnes auprès de chaque bailleur.</p> <p>Les coûts par mission sont donnés ci-après en milliers de FCFA):</p> <ul style="list-style-type: none"> • BADEA: 3 000 • FKD/FSD/BID: 4 500 • OPEP: 3 000 • CEDEAO/BOAD: 400 • ACDI: 3 500 • Japon: 4 500 	<p>Le volume de financement mobilisé.</p>

Avant projet de budget de l'AMVS, exercice 2001

2006/000

	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes détaillées et travaux de 300 ha Di 7. <u>Banque africaine de développement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de 700 ha Di, • Travaux de réhabilitation des ouvrages de Léry. 8. <u>Agence canadienne pour le développement international</u> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de facilitilité de 2000 ha à Sono 9. <u>Agence japonaise de coopération</u> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes détaillées et travaux de 230 ha Sono 10. <u>Banque ouest africaine de développement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes détaillées et travaux de 1000 ha Koumbara, • Etudes détaillées et travaux de 300 ha Guiédougou <p>Etudes de facilitilité de 2000 ha Sono.</p>		
Total			18 900

Sous programme 3: REALISATION DES ETUDES D'AMENAGEMENT

Les études ou actions de pré- investissement constituent l'ensemble des activités qui précèdent et préparent l'exécution des travaux d'aménagement.

Ce volet comporte des études en cours d'exécution ou en instance de démarrage et des études en recherche de financement.

Chaque projet d'études comprend une ou deux composantes qui constituent ses activités.

Objectif spécifique du sous programme 3	Activités du sous programme 3	Etudes	Critères d'évaluation
Réalisation des documents techniques (APS, APD, DCE) nécessaires à la réalisation des investissements d'aménagement.	Etudes en cours d'exécution	Néant en 2001	<ul style="list-style-type: none"> La conclusion d'accords de financement.
	Etudes en préparation ou en recherche de financement	(1) Etude de factibilité de 4000 ha Dangoumana,	
		(2) Etudes de factibilité de 2000 ha Sono	
		(3) Etudes de factibilité de 1000 ha Dangoumana	

Etudes en recherche de financement	Objectifs spécifiques	Coûts de réalisation des études (en millions FCFA)	Moyens requis
1. Etude de factibilité de 4000 ha Dangoumana	Réalisation de: <ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'aménagement de 4000 ha, • APS de 4000 ha, • APD de 4 tranches de 1000 ha, • DCE 	900	
2. Etudes de factibilité de 2000 ha Sono	Réalisation de: <ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'aménagement de 2000 ha, • APS de 2000 ha, • APD de 2 tranches de 1000 ha, • DCE 	500	
3. Etudes de factibilité de 1000 ha Dangoumana	Réalisation de: <ul style="list-style-type: none"> • APS, APD et DCE de 1000 ha. 	300	

Sous programme 4: REALISATION DES TRAVAUX

Les travaux d'aménagement constituent la phase de réalisation des investissements pour la mise en valeur des terres.

Cette phase comprend généralement les composantes suivantes qui constituent les activités.

- 1) la réalisation des travaux,
- 2) les prestations de service d'un consultant pour le contrôle et la supervision des travaux,
- 3) la mise en place d'une unité de gestion administrative, technique et financière du projet,
- 4) la mise en place de certaines infrastructures et équipements pour l'appui au projet,
- 5) la fourniture de certains matériels de transport.

Objectif spécifique du sous programme 4	Activités du sous programme	Projets	Critères d'évaluation
Réalisation des travaux d'aménagement nécessaires pour l'exploitation des terres.	Travaux en cours d'exécution	(1) Projet de développement rural intégré de la plaine de Dédé (Aménagement de 610 ha à Dédé- BID) (2) Construction du siège de l'AMVS (3) Construction d'équipements collectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect du chronogramme, • Le taux d'exécution physique et financière.
Projets en préparation ou en recherche de financement	Projets en préparation ou en recherche de financement	(1) Aménagement de 1000 ha Koumbara, (2) Réhabilitation de 300 ha Guédougou, (3) Aménagement de 700 ha Di, (4) Réhabilitation des ouvrages de Léry, (5) Aménagement de 1300 ha Di.	<ul style="list-style-type: none"> • La conclusion d'accords de financement.

Le détail des projets est donné dans les tableaux ci- après::

4.1 Travaux en cours de réalisation

4.1.1. Projet d'aménagement de 610 ha à Débé

<p>Objectifs spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un périmètre de 610 ha dans la plaine de Débé pour la production de: <ul style="list-style-type: none"> - riz : 4100 t/an sur 410 ha, - maïs : 636 t/an sur 106 h, - produits maraichers (oignons, pomme de terre, haricot vert, gombo), - cultures fourragères (dolique, etc.)
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BID: 5 563 200 000 FCFA ▪ Burkina: 809 400 000 FCFA <p>Le détail est donné dans les tableaux joints (composantes et coûts, échelonnement prévisionnel)</p>
<p>Exécution</p>	<p>Par rapport aux composantes du projet, il est procédé au lancement d'appel d'offres ou de consultation sur liste restreinte.</p> <p>A la date du 31/12/99, les contrats suivants ont approuvés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Composante 1: Travaux:</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Marché</u> n°176-99/MEF/MEE/AMVS du 16/9/99 - <u>Entreprise:</u> Oumarou Kanazoé - <u>Montant:</u> 4 979 617 235 FCFA HT/HD - <u>Délai:</u> 18 mois toutes saisons - <u>Démarrage:</u> janvier 2000 - <u>Fin prévue:</u> mai 2001 ▪ <u>Composante 2: Etudes, contrôle et supervision des travaux</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Contrat</u> n°177-99/MEF/MEE/AMVS du 16/9/99 - <u>Ingénieur conseils:</u> Sahel Consult - <u>Montant:</u> 258 440 000 FCFA HT/HD - <u>Délai:</u> 18 mois toutes saisons

	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage: janvier 2000 - Fin prévue: mai 2001
Rappel du programme 2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le démarrage des travaux d'aménagement et des prestations de contrôle et supervision des travaux, ▪ Lancement de l'appel d'offres relatif aux infrastructures d'accompagnement, ▪ Le démarrage de la mise en place des infrastructures d'accompagnement, ▪ Le recrutement d'un consultant pour le suivi évaluation.
Etat d'exécution physique 2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des travaux: 60%, ▪ Prestations du contrôle et supervision des travaux: 60% ▪ Recrutement du consultant pour le suivi évaluation: 100% ▪ Mise en place des infrastructures: au stade du lancement des appels d'offres.
Etat d'exécution physique cumulée	Le projet n'a démarré qu'en fin d'année 1999 et l'exécution cumulée depuis le début du projet reste égale à celle de l'an 2000..
Etat d'exécution financière 2000	<p>L'exécution financière correspond aux demandes des avances de démarrage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux: 2 987 770 341 FCFA ▪ Contrôle et supervision: 155 064 000 FCFA <p>Le taux d'exécution financière par rapport aux prévisions de l'année est de 78.23%.</p>
Etat d'exécution financière cumulée	<p>1999: Avances de démarrage cumulées: 1 047 611 526 FCFA, soit un taux de 24.25%</p> <p>2000: Paiements et taux d'exécution par rapport aux prévisions pour l'an 2000:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux: 2 987 770 341 FCFA, soit un taux de 81.39% (prévision an: 3 670.8 millions) ▪ Contrôle de travaux: 155 064 000 FCFA, soit un taux de 96.47% (prévision an: 160.74 millions) ▪ Infrastructures d'accompagnement: 0 FCFA, soit un taux de 0% (prévision an: 107.15 millions) ▪ Consultant en suivi évaluation: 0 FCFA, soit un taux de 0% (prévision an: 76.8 millions) <p>Le taux d'exécution financière cumulée du projet est égale à 65.76%.</p>
Reste à exécuter en l'an 2001	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achèvement des travaux et l'achèvement des prestations de contrôle et supervision, ▪ Les prestations du consultant pour le suivi et évaluation des projets (composante 4) ▪ La mise en place des infrastructures d'accompagnement (composante 3).
Observations	En raison du retard dans le démarrage effectif du projet, toutes les prévisions financières initiales pour l'année 1999 ont été reportées en 2001.

Tableau 1: Composantes, coûts et financements

(1 USD=0.71 DI= 570 FCFA)

N°	Composantes	Prévisions Millions FCFA	Part BID Millions F CFA		Part BURKINA Millions F CFA	
1	Travaux	5 244	89% *	4 574	11%	570 *
2	Contrôle des travaux	267.9	95.7%	256.5	4.3%	11.40
3	Infrastructures	267.9	70%	188.1	30%	79.8
4	Appui au projet	473.1	69.9%	330.6	30.1%	142.5
5	Intrants agricoles	119.7	95.2%	114	4.8%	5.7
	TOTAL	6 372.6	87.30%	5 563.2	12.70%	809.4

Tableau 2: Echelonnement prévisionnel des décaissements

	Montant	1999		2000		2001		2002		2003	
		BID	BN	BID	BN	BID	BN	BID	BN	BID	BN
Travaux	5 244			3 271.8	399	1 402.2	171				
Contrôle	267.9			153.9	6.84	102.6	4.56				
Infrastructure	267.9			75.24	31.91	112.86	47.88				
Provision en valeur	377.1					131.8	56.75	65.9	28.38	65.9	28.38
Coût d'évaluation	96			53.68	23.12	13.42	5.78				
Intrants	119.7					114	5.7				
TOTAL	6 372.6			3 554.62	460.87	1 773.88	291.67	65.9	28.38	65.9	28.38

❖ Chronogramme d'exécution du projet

Activité	1999	2000	2001	2002	2003
Travaux					
Contrôle travaux					
Infrastructures					
Unité de gestion					
Suivi évaluation					
Recherche et mise en valeur					

La composante Recherche- développement s'exécute à partir de la fin des travaux.
 Les activités de l'Unité de gestion s'exécute durant les cinq ans.

❖ Moyens physiques et financiers requis

Globalement, le projet s'exécute avec les moyens suivants et en fonction de l'activité:

- réalisation des travaux: entreprise
- contrôle et supervision des travaux: ingénieur conseils
- infrastructures et équipements: entreprise
- matériels de transport: fournisseur
- gestion du projet: unité de gestion au sein de l'AMVS.

L'unité des gestion du projet est composée d'un ingénieur topographe et d'un chauffeur.

Les moyens humains et financiers requis pour l'exécution du projet sont inclus dans la convention de financement du 09 novembre 1998 avec la BID.

4.1.2. Construction du siège de l'AMVS

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du siège de l'AMVS comprenant: 1 bâtiment principal, 1 villa F4, 1 bloc de passage, 1 magasin de stockage et du mobilier d'équipement
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FSD : 750 000 000 FCFA
Exécution	<p>Le projet connaît trois contrats relatifs à la conception architecturale, à la construction et à l'acquisition du mobilier.</p> <p><u>Conception architecturale du siège:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat n°87-99/MEF/MEE du 31/5/99 - Cabinet: groupement UNETEC/BAD - Montant: 27 200 000 FCFA - Délai: 3 mois
Rappel du programme 2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de l'appel d'offres relatifs aux travaux, ▪ Démarrage et achèvement des travaux, ▪ La réalisation des prestations de contrôle des travaux,
Etat d'exécution physique 2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de l'appel d'offres relatifs aux travaux, ▪ Attribution du marché des travaux
Etat d'exécution physique cumulée depuis le début	Le projet n'a démarré qu'en 1999 et l'exécution cumulée correspond à la conception du siège et de l'attribution du marché des travaux.
Etat d'exécution financière 2000	L'exécution financière correspond aux demandes de paiement du Cabinet pour un montant de 13 600 000 FCFA.
Etat d'exécution financière cumulée depuis le début	13 600 000 FCFA
Reste à exécuter en l'an 2001	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le démarrage et l'achèvement des travaux, ▪ La réalisation des prestations de contrôle des travaux par le Cabinet, ▪ Le lancement et l'acquisition du mobilier, ▪ L'achèvement du projet

4.1.3. Mise en place d'infrastructures et d'équipements collectifs

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'infrastructures et d'équipements d'appui aux producteurs; ce sont: <ul style="list-style-type: none"> - la construction de forages pour les villages des producteurs, - la construction d'une chambre froide et de silos de stockage de maïs, - l'acquisition d'un médium de communication, - la construction d'un centre d'essai, de démonstration et de multiplication de semences, - la mise à jour des plans de la vallée, - l'acquisition d'une ambulance pour la population. ▪ FSD: Construction de forages ▪ OPEP: <ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition d'une ambulance pour la population; - la mise à jour des plans de la vallée, - l'acquisition d'un médium de communication, - la construction d'une chambre froide et de silos de stockage de maïs, - la construction d'un centre d'essai, de démonstration et de multiplication de semences.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Les activités sont réalisées par des entreprises à la suite d'appel d'offres international.
Exécution	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de toutes les activités du projet
Rappel du programme 2000	<ul style="list-style-type: none"> Les réactions très lentes des bailleurs de fonds n'ont pas permis une avancée notable des activités en l'an 2000 en dehors de la confection des dossiers de consultation des entreprises.
Etat d'exécution physique cumulée depuis le début	Confection des dossiers de consultation des entreprises.
Etat d'exécution financière 2000	Néant
Etat d'exécution financière cumulée depuis le début	Néant
Reste à exécuter en l'an 2001	Réalisation de toutes les infrastructures prévues et des différentes acquisitions.
Observations	Les bailleurs de fonds sont très lents dans leur réaction sur les dossiers.

4.2. Projets en recherche de financement
Le tableau ci- après récapitule les références des projets.

	Aménagement 1000 ha Koumbara	Réhabilitation de 300 ha Guéldougou	Aménagement 230 ha Sonor Japon	Aménagement 300 ha rampes à Di	Réhabilitation des ouvrages de Léry Aménagement de 700 ha à Di
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de : - 6 000 tonnes de riz/an - 1 200 tonnes maïs/an - 2 500 tonnes d'oignon/an - produits maraîchers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de: - 6 000 tonnes de pomme terre/an - 900 tonnes de tomate/an - 240 tonnes haricot vert/an - 1 050 tonnes maïs/an 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de: - 1 500 tonnes riz/an - 450 tonnes maïs/an - 500 tonnes de produits maraîchers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de bananes, de maïs et de produits maraîchers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la ressource en eau pour les aménagements, ▪ Production de: - 3 600 tonnes de riz/an - 1000 tonnes de maïs/an - produits maraîchers.
Description	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes d'exécution ▪ Travaux ▪ Assistance technique ▪ Mesures ▪ d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes d'exécution ▪ Travaux ▪ Assistance technique ▪ Mesures ▪ d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes d'exécution ▪ Travaux ▪ Assistance technique ▪ Mesures ▪ d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes d'aménagement ▪ Travaux ▪ Assistance technique ▪ Mesures ▪ d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de réhabilitation, ▪ Travaux d'aménagement, ▪ Assistance technique, ▪ Mesures d'accompagnement.
Coût des Etudes	225 000 000 FCFA	80 000 000 FCFA	70 000 000 FCFA	100 000 000 FCFA	Néant
Coût des Travaux + Contrôle	9.350 milliards FCFA	1.500 milliards FCFA	2.150 milliards FCFA	2.800 milliards FCFA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation: 2.678 milliards F ▪ Aménagement: 6.5 milliards F
Coût total (avec mesures d'accompagnement)	11.490 milliards FCFA	1.896 milliards FCFA	2.900 milliards FCFA	3.400 milliards FCFA	12.78 milliards FCFA
Bailleur(s) fonds pressentis	BID- BADEA	BADEA	Japon	BADEA- Fonds CEDEAO	BAD
Etat d'avancement	Réaction attendue	Réaction attendue	Réaction attendue au premier semestre de 2001	Pas encore de réaction des bailleurs.	Une requête est en voie de transmission à la BAD..

NB:

- le coût de l'aménagement est de 8.5 millions FCFA/ha ET 5 millions FCFA/ha pour la réhabilitation d'aménagement
- le coût des prestations d'assistance pour le contrôle et supervision des travaux:10% du coût des travaux
- le coût des études est de 0.225 millions FCFA/ha
- le coût des mesures d'accompagnement représenté en moyenne 20 à 45% du coût total (Etudes + Travaux + Contrôle)..

Avant projet de budget de l'AMVS, exercice 2001

20/08/00

Sous programme 5: APPUI A LA MISE EN VALEUR DES PERIMETRES AMENAGES.

L'appui à la mise en valeur prend en compte l'installation des exploitants, leur formation et leur appui/conseil dans divers domaines, le suivi et le contrôle de l'exploitation des installations

Objectifs	Objectifs spécifiques	Activités du sous programme
1. Accroissement de la production agricole et réduction des coûts de production	1) Accroissement du taux d'occupation des parcelles, 2) Intensification de la production agricole, 3) Gestion rationnelle de l'eau et des facteurs de production	(1) Installation des opérateurs privés aux côtés des coopératives (2) Appui des producteurs pour la production de semences améliorées (3) Appui à l'expansion du paquet technologique P7 en riziculture irriguée (4) Sensibilisation des producteurs à l'utilisation des semences améliorées, le respect des itinéraires techniques de production, l'application des textes régissant les coopératives, la gestion rationnelle de l'eau et des autres facteurs de production, (5) Formation des aiguadiers et des surveillants des stations de pompage à la gestion de l'eau d'irrigation.
2. Reconquête du marché par les produits de la vallée du Sourou	4) Diversification des productions, 5) Amélioration de la qualité des productions	(1) Appui à l'organisation d'une semaine commerciale et d'une journée du producteur de la vallée du Sourou (2) Réalisation et diffusion de spots publicitaires sur les produits du Sourou (3) Création d'un dépôt des produits du Sourou à Ouagadougou (4) Sensibilisation des exploitants à l'introduction de spéculations rentables et facilement commercialisables.
3. Suivi de l'exploitation et pérennisation des installations	6) Réduction des risques de vieillissement prématuré des installations 7) Réduction des risques de vol et de détérioration des installations	(1) La programmation, la supervision des opérations (maintenance et entretien) et le suivi de l'exploitation des installations (infrastructures, équipements) (2) La constitution de stocks de rechange pour les équipements, - L'application du cahier de charges relatif à l'exploitation des périmètres.

4. Renforcement des compétences des producteurs, des responsables des coopératives et des agents d'encadrement	8) Développement des compétences	<p>(1) Organisation de sessions de recyclage des producteurs en techniques de production et en techniques de compostage</p> <p>(2) Organisation de sessions d'alphabétisation fonctionnelle des producteurs</p> <p>(3) Organisation de sessions de formation des responsables des coopératives en gestion coopérative et en législation rurale</p> <p>(4) Organisation de deux voyages d'études et d'échange d'expérience au profit des responsables des coopératives et des agents d'encadrement (Bagré au Burkina et Grand Lahou en Côte d'Ivoire)</p>
--	----------------------------------	--

Le détail par activité (objectifs spécifiques, moyens requis et critères d'évaluation) est donné ci- après:

Objectif 1: Accroissement de la production agricole et réduction des coûts de production

Activité	Objectifs spécifiques	Moyens requis	Critères d'évaluation
1. Appui des producteurs pour la production de semences améliorées	<ul style="list-style-type: none"> La production de semences de bonne qualité, L'amélioration des rendements 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agronome, 5 encadrateurs formés sur le P7 	<ul style="list-style-type: none"> La qualité des semences,
2. Appui à l'expansion du paquet technologique P7 en riziculture irriguée	<ul style="list-style-type: none"> L'amélioration des rendements La gestion rationnelle des facteurs de production 	<ul style="list-style-type: none"> 5 encadrateurs agricoles formés sur le P7 1 Agroformateur 	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements agricoles, Le coût de production du kilogramme de paddy
3. Sensibilisation des producteurs sur: l'utilisation des semences améliorées, le respect des itinéraires techniques, l'application des textes coopératifs et du cahier de charges, la gestion rationnelle de l'eau et des intrants	<ul style="list-style-type: none"> L'amélioration des rendements, L'amélioration de la qualité des produits, La réduction des coûts de production 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agronome 1 Agroformateur 5 Encadrateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements agricoles, La productivité des intrants et de l'eau d'irrigation, L'écoulement des produits.
4. Formation des aiguadiers et des surveillants des stations de pompage à la gestion de l'eau d'irrigation.	<ul style="list-style-type: none"> La gestion rationnelle de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Technicien supérieur de l'équipement rural 	<ul style="list-style-type: none"> La productivité de l'eau d'irrigation.
5. Installation des opérateurs privés	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du taux d'occupation des périmètres Professionnalisation des activités de production 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Encadreur 	<ul style="list-style-type: none"> La superficie mise en culture par les opérateurs privés
6. Recyclage des producteurs en techniques de production et en compostage et à la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Remise à niveau des connaissances des producteurs en techniques de production 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agronome Intervenants extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements agricoles
7. Encadrement de base des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> Respect des calendriers culturaux et des itinéraires techniques par les producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> 5 Encadrateurs 	<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise du calendrier cultural Les rendements agricoles

Objectif 2: Reconquête du marché par les produits de la vallée du Sourou

Activité	Objectifs spécifiques	Moyens requis	Critères d'évaluation
1. Appui à l'organisation de semaine commerciale et d'une journée du producteur de la vallée du Sourou	<ul style="list-style-type: none"> L'Etablissement de contacts avec des partenaires commerciaux et fournisseurs La promotion des produits 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agence de communication Union des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau d'écoulement des produits, La compétitivité des produits.
2. Réalisation et diffusion de spots publicitaires sur les produits	<ul style="list-style-type: none"> La promotion des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agence de communication Union des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> L'écoulement des produits..
3. Création d'un dépôt des produits à Ouagadougou.	<ul style="list-style-type: none"> Le rapprochement des produits aux Consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> 1 gerant du dépôt 1 Magasin de stockage des produits 	<ul style="list-style-type: none"> L'écoulement des produits

Objectif 3 : Suivi de l'exploitation et pérennisation des installations

Activité	Objectifs spécifiques	Moyens requis	Critères d'évaluation
1. La programmation, la supervision des opérations de maintenance et d'entretien et le suivi de l'exploitation des installations (infrastructures, équipements).	<ul style="list-style-type: none"> La gestion rationnelle des installations. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Technicien supérieur en hydraulique 1 Electromécanicien Prestataires extérieurs Coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> le plannings des interventions L'état de fonctionnement des installations.
3. L'application du cahier de charges applicable aux coopératives	<ul style="list-style-type: none"> La gestion rationnelle des installations 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agroformateur, 1 Technicien supérieur en hydraulique 	<ul style="list-style-type: none"> L'état de fonctionnement des installations.

Objectif 4 : Renforcement des compétences des producteurs, des responsables des coopératives et des agents d'encadrement

Activité	Objectifs spécifiques	Moyens requis	Critères d'évaluation
1. Organisation de sessions de recyclage des producteurs en techniques de production et en techniques de compostage	<ul style="list-style-type: none"> Remise à niveau des connaissances des producteurs en techniques de production et en technique de compostage 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agronome 1 agroformateur INERA Direction provinciale agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'évaluation
2. Organisation de sessions d'alphabétisation fonctionnelle des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> Alphabétisation fonctionnelle des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agroformateur DPEBA 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'évaluation
3. Organisation de sessions de formation des responsables des coopératives en gestion coopérative et en législation rurale	<ul style="list-style-type: none"> Développement des compétences 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agroformateur DPA 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'évaluation
4. Organisation de deux voyages d'études et d'échange d'expérience au profits des responsables des coopératives et des agents d'encadrement (Bagré au Burkina) et Grand Lahou en Côte d'Ivoire)	<ul style="list-style-type: none"> Echange d'expérience entre responsables des coopératives, agents d'encadrement de l'AMVS et leurs homologues de Bagré et de Grand Lahou 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Agroformateur 1 Ingénieur Agronome 1 Technicien supérieur Union des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de mission

Sous programme 6: COORDINATION DES ACTIVITES DE LA VALLEE DU SOUROU

La diversité et le nombre important des intervenants dans la vallée du Sourou commande l'instauration d'un cadre de concertation des partenaires au développement de la vallée. Un tel cadre permet à l'AMVS d'échanger avec ses partenaires afin d'engager avec eux, des actions concertées.

6-1: Objectif spécifique du sous programme 6

- la promotion de toutes les actions de développement dans la vallée du Sourou.

6-2: Activités du sous programme 6

- l'organisation de réunions du cadre de concertation,
- la réalisation d'un dépliant de présentation de la vallée du Sourou,
- la constitution d'une banque de données,
- la diffusion de données statistiques,
- la tenue de deux journées techniques de la vallée du Sourou,
- la tenue d'une journée du producteur de la vallée du Sourou.

6-3: Critères d'évaluation

- le niveau d'exécution effective des différentes activités,
- la tenue des différentes journées,

Le détail par activité est donné ci- après:

Activité	Objectifs spécifiques	Moyens requis	Critères d'évaluation
1. Réalisation d'un dépliant de présentation de la vallée du Sourou et de l'AMVS en 1000 exemplaires	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des actions de développement de la vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Agence de communication 	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation du dépliant
2. Constitution d'une banque de données sur les activités de l'AMVS	<ul style="list-style-type: none"> Capitalisation des données et informations sur la vallée du Sourou et sur l'AMVS 	<ul style="list-style-type: none"> 1 gestionnaire de base de données 	Disponibilité des données sur: <ul style="list-style-type: none"> les superficies emblavées, les redements agricoles, les coûts d'exploitation.
3. Diffusion des statistiques de production	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la constitution des statistiques de la production nationale 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Gestionnaire de base de données 	<ul style="list-style-type: none"> La diffusion des données
4. Organisation de visites sur les réalisations de la vallée du Sourou		<ul style="list-style-type: none"> 1 cadre 	<ul style="list-style-type: none"> 1 véhicule
5 Appui au fonctionnement du cadre de concertation des intervenants dans la vallée du Sourou	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les échanges et la concertation entre intervenants dans la vallée du Sourou Coordonner les activités 	<ul style="list-style-type: none"> Membres du cadre de Concertation 	<ul style="list-style-type: none"> 1 ordinateur 1 photocopieur
6. Tenue de journées scientifiques et techniques		<ul style="list-style-type: none"> AMVS Invités 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Véhicule de liaison 1-ordinateur 1 photocopieur

Sous programme 7: APPUI AU PROJET DE 210 HA A SONO

7-1: Objectifs du sous programme 7

- l'accroissement de la production,
- l'appui aux opérateurs privés.

7-2: Activité du sous programme 7

- l'appui aux opérateurs privés.

Activité : Appui aux opérateurs privés

❖ Objectifs spécifiques

- L'accroissement de la production,
- La gestion de l'eau d'irrigation,
- La gestion des infrastructures.

❖ Description de l'activité

Pour atteindre les objectifs spécifiques, les actions suivantes sont entreprises:

- La mise en place d'une cellule de gestion de l'eau et des infrastructures,
- La gestion de l'eau et l'entretien des ouvrages.

❖ Moyens à mettre en oeuvre

Les moyens à mettre en oeuvre procèdent des charges récurrentes du projet de 210 ha.

Ces charges financières récurrentes, évaluées à 101 458 329 FCFA sont supportées à hauteur de 37 170 000 FCFA par les exploitants et 64 288 261 FCFA par le budget de l'Etat.

- ♦ Les moyens humains et physiques matériels sont résumés ci-après:

- Moyens humains:

Profil	Quantité
Electromécanicien	5
Gardiens	4
Chauffeur	1

- Moyens financiers
- Dépenses de personnel,
- Dépenses de matériel.

Frais de personnel: 10 732 579 FCFA

Dépenses de matériel:

Carburant et lubrifiants: 20 238 326 FCFA

Matériels et équipements: 33 317 356 FCFA.

❖ Critères d'évaluation

- les rendements agricoles,
- l'intensité culturale,
- l'entretien du périmètre et la gestion rationnelle de l'eau.

Sous programme 8: MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DE L'AMVS

8-1: Objectifs du sous programme 8

- la gestion et la coordination globales (administrative, financière et technique) de toutes les activités menées au sein de l'AMVS

8-2: Activités du sous programme 8

Les activités principales du sous programme sont:

- la direction générale de toutes les activités,
- la direction administrative et financière de toutes les activités y relatives,
- la direction technique de toutes les activités relatives aux études et aux travaux,
- la direction de la mise en valeur pour l'encadrement aux producteurs.

Activité 1: La direction générale

❖ **Objectif spécifique**

- la coordination générale de toutes les activités de l'AMVS,
- l'application de la politique du ministère de l'environnement et de l'eau.

❖ **Description des tâches**

- les relations avec les partenaires extérieurs de l'AMVS,
- l'ordonnancement du budget de l'établissement,
- la signature de tous les actes concernant l'établissement.

❖ **Moyens humains mis en oeuvre**

Profil	Quantité
Ingénieur génie rural	1
Secrétaire	2
Chauffeur	4
Agent de liaison	1
Manceuvre	1
Standardiste	1
Total	10

❖ **Critères d'évaluation**

- le taux d'exécution du budget,
- le taux d'exécution physique du programme d'activités,
- le taux d'exécution financière du programme d'activités,
- le taux d'exécution physique et financière des projets,
- les rendements agricoles,
- l'intensité culturale des aménagements,
- la reconnaissance juridique des groupements,
- le respect des règles coopératives,
- la gestion rationnelle de l'eau, des ouvrages, des infrastructures et des équipements.

Activité 2: La direction administrative et financière❖ **Objectifs spécifiques**

- la gestion des ressources financières, matérielles et humaines.

❖ **Description des tâches**

- la gestion du personnel,
- la gestion financière et comptable,
- l'élaboration des budgets,
- le suivi de l'exécution des budgets,
- la gestion du parc automobile,
- l'inventaire du patrimoine,
- la gestion financière des contrats et marchés.

❖ **Moyens humains mis en œuvre**

Profil	Quantité
Directeur	1
Contrôleur financier	1
Agent comptable	1
Secrétaire administratif	1
Comptable	3
Assistant administratif	1
Aide comptable	2
Secrétaire	1
Chauffeur	2
Gardien	2
Total	15

❖ **Critères d'évaluation**

- le taux d'exécution du budget,
- le taux de recouvrement des fonds propres de l'établissement,
- le respect des normes et procédures comptables,
- la qualité des documents comptables et financiers.

Activité 3: La direction technique❖ **Objectifs spécifiques**

- la réalisation des études d'aménagement,
- la réalisation des travaux,
- le suivi des ouvrages et équipements hydrauliques.

❖ **Description des tâches**

- la préparation des dossiers relatifs aux études et aux travaux,
- le suivi et le contrôle de l'exécution des études et des travaux,
- le levé et le contrôle topographiques des aménagements,
- la gestion technique des contrats et marchés,
- la programmation des différentes activités,
- le suivi et le contrôle des ouvrages et équipements hydrauliques.

❖ **Moyens humains mis en œuvre**

Profil	Quantité
Ingénieur génie rural	3
Secrétaire	1
Technicien supérieur de l'hydraulique	3
Technicien supérieur en hydrologie	1
Technicien de l'eau	1
Economiste	1
Dessinateur	1
Opérateur topographique	2
Ingénieur topographique	1
Chauffeur	3
Manceuvre	1
Total	18

❖ **Critères d'évaluation**

- le taux d'exécution physique des projets,
- la qualité des études et des travaux,
- le taux d'exécution financière des projets.

Activité 4: La direction de la mise en valeur❖ **Objectifs spécifiques**

- l'encadrement technique des producteurs pour la mise en valeur des périmètres aménagés.

❖ **Description des tâches**

- l'encadrement technique des producteurs,
- la formation des producteurs aux techniques de production, de conservation et de transformation,
- l'installation et l'organisation des producteurs,
- le suivi et le contrôle de la gestion de l'eau,
- la gestion des ouvrages, des infrastructures

❖ **Moyens humains mis en œuvre**

Profil	Quantité
Ingénieur génie rural	1
Conseiller des affaires économiques	1
Gestionnaire de base de données	1
Encadreur	1
Chauffeur	2
Gardien	4
Ingénieur agronome	1
Aide comptable	1
Manceuvre	1
Secrétaire	1
Total	14

❖ **Critères d'évaluation**

- les rendements agricoles,
- l'intensité culturale des aménagements,
- le taux d'alphabétisation des producteurs,
- l'entretien des ouvrages, des infrastructures et des équipements,
- l'organisation des producteurs,
- la formation des producteurs,
- la reconnaissance juridique des groupements,
- le respect des règles coopératives,
- la gestion rationnelle de l'eau, des ouvrages, des infrastructures et des équipements.

7-3: Moyens financiers mis en œuvre

▪ Prévision des ressources et dépenses

L'avant projet de budget de l'AMVS pour la gestion de l'an 2001 est arrêté en ressources et en dépenses à la somme de 308 008 993 FCFA.

La prévision des ressources propres est évaluée à 159 733 000 FCFA.

Le détail des prévisions est donnée ci- après:

- Prévision de ressources: Ressources propres: 159 733 000 FCFA
Subvention de l'Etat: 148 275 993 FCFA
- Prévision de dépenses: Dépenses de personnel: 131 113 253 FCFA
Dépenses de matériel: 176 895 740 FCFA

Répartition des dépenses par sources de financement (AMVS et Etat)

Nature de la dépense	Dépenses totales	Financement par Fonds propres	Financement par subvention de l'Etat
	FCFA	FCFA	FCFA
Dépenses de personnel	131 113 253	10 837 260	120 275 993
Dépenses de matériel	176 895 740	148 895 740	28 000 000
Total	308 008 993	159 733 000	148 275 993

②-2 和文

p.1

環境水資源省

ブルキナ・ファソ

事務総長

スールー渓谷開発局

統一 - 進歩 - 正義

AMVS (スールー渓谷開発局) 予算案件

2001年度運営

1-予算案

2000年6月

p.2

はじめに

公的行政機関スールー渓谷開発局 (AMVS) はスールー渓谷及び Mouhoun 深溪谷の農業灌漑水開発推進のために 1986 年に設立された。

1-使命

Kiti (政令) 識別ナンバー No.86-286/CNR/PRES の定める当局の使命は以下の通りである。

- 一 整備地の特定
- 一 スールー渓谷及び Mouhoun 深溪谷の灌漑可能地開発に必要な資金調達の深査と動産化
- 一 農業灌漑水整備の調査実行または依頼実行
- 一 整備土木事業の実行と依頼実行
- 一 整備区域開発に必要な援助の提供
- 一 スールー渓谷開発活動の調整保証

2-目的

- 15 100 ヘクタールのスールー渓谷と 8 000 ヘクタールの Mouhoun 深溪谷の農業灌漑水開発

3-目標

主な目標は穀物の輸入削減で、以下が生産増加目標である。

- 2つの耕地を合計したおよそ 11 550 ヘクタールの表面積における米の生産量が年間 115 500 トン
- 2つの耕地を合計したおよそ 6 930 ヘクタールの表面積におけるとうもろこしの生産量が年間 41 580 トン

4-開発指導概要

2つの溪谷の全体の開発プログラムはスールー溪谷については 1986 年に、そして Mouhoun 深溪谷については 1994 年に改編された指導概要によって作成された。

以下の表はエリアごとの開発可能表面積分配を示している。

p.3

1) ロケーション	耕地面積 (ヘクタール)	灌漑可能面積 (ヘクタール)
2)		
1. スールー溪谷		
1-Di		
2-Debe		
3-Dangoumana-Sono-Kouri		
4-Nimba		
5-Koube-Illa		
6-Koumbara		
2. Mouhoun 深溪谷		
1-Bossora		
2-Lahirasso		
3-Montionkuy		
4-Monkuy		
5-Ziga		
3) 総合計		

これらのプロジェクトを無事成功させるために不可欠なのは 55 立方メートルの Samandeni のダム建設による農業用水の確保である。

溪谷の灌漑可能地拡大により、以下のプロジェクトが実行できるようになる。

- 協同による複数農作物（とうもろこし、米）の生産プロジェクト
- 小作による農業の工業化プロジェクト

これらの純粋な農業プロジェクトに平行して、河川西岸に予定されている牧畜の重要性も留意しなければならない点である。70 000 ヘクタールの大牧場の建設が予定されており、農業廃棄物を利用した牧草センターが作られることになっている。

5- 行政組織

- 行政各省間技術委員会 (CTIG)
- 総監督部
- 3つの指揮部 (技術部、資金調達管理部、開発実行部)

6-2001 年実行に向けての予算案件

AMVS は公的機関であり、全ての実行計画が環境水資源省の司令の元に遂行されることとなっている。

また作業計画は、農業灌漑水開拓発展省の認知下で計画された企画の一部を構成している。

p.4

プログラム 1: プロジェクトの認識

2つの溪谷内の開拓拡大においてプロジェクトの認識は重要なステップである。

たいていの場合、この認識ステップは AMVS の指導概要に沿って行われる。

- | | | |
|-----------------------|---------------|-------------------------|
| 1) プログラム 1 のターゲット目標 | プログラム 1 の作業内容 | 実行に要する手
段 採択基準 |
| 2) 資金調達に必要な技術書と融資書の作成 | 資金申請書の作成 | AMVS の現行手
段 以下の項目の実行 |
- (1) BAD (アフリカ開発銀行) へ提出する Di での 700 ヘクタールの耕地開発に必要な資金調達申請書の作成

- (2) BAD（アフリカ開発銀行）へ提出する Lery での改修土木事業に必要な資金調達申請書の作成
- (3) BADEA（アラブ・アフリカ経済発展銀行）に提出する Koumbara での 1000 ヘクタール耕地土木事業に必要な資金調達申請書の作成
- (4) BADEA（アラブ・アフリカ経済発展銀行）に提出する Guiedougou での 300 ヘクタール耕地土木事業に必要な資金調達申請書の作成

p.5

プログラム 2：資金調達と資金の動産化

- | 1) プログラム 2 のターゲット目標
段（単位：CFA フラン） | プログラム 2 での作業内容 | 実行に要する手
採択基準 |
|--------------------------------------|--|-----------------|
| 2) プロジェクト実行に必要な資金調達と資金の動産化 | | |
| 3) 1. アラブ・アフリカ経済発展銀行（BADEA） | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Koumbara の 1000 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査 • Guiedougou の 300 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査 • Dangoumana の 4000 ヘクタール耕地開発要因調査 • 技術援助 | |
| 2. クウェート開発資金（FKD） | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Dangoumana の 1000 ヘクタール耕地開発詳細調査 • Dangoumana の 4000 ヘクタール耕地開発要因調査 | |
| 3. イスラム開発銀行（BID） | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Koumbara の 1000 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査 • Dangoumana の 1000 ヘクタール耕地開発要因調査 • Guiedougou の 300 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査 | |
| 4. サウジ開発資金（FSD） | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Koumbara の 1000 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査 • Dangoumana の 1000 ヘクタール耕地開発要因調査 • Guiedougou の 300 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査 | |
| 5. 石油輸出国連盟資金 | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Koumbara の 1000 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査 | |

- Dangoumana の 1000 ヘクタール耕地開発要因調査
- Guiedougou の 300 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査

6. 西アフリカ経済共同体資金 (CEDEAO)

- Di の 300 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査

7. アフリカ開発銀行

- Di の 700 ヘクタール土木事業
- Lery の改善土木事業

8. カナダ国際発展出張所

- Sono の 2000 ヘクタール耕地開発要因調査

9. 日本国際協力出張所

- Sono の 230 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査

10. 西アフリカ開発銀行

- Koumbara の 1000 ヘクタール耕地開発詳細調査
- Guiedougou の 300 ヘクタール耕地土木事業の詳細調査
- Sono の 2000 ヘクタール耕地開発要因調査

4) 各出資者に対して 2 名の責任者が 2 回の調査任務を担当する。一回の調査に付き以下の費用が支払われる (単位百 CFA フラン)

- BADEA 3000
- FKD/FSD/BID 4500
- OPEP (石油輸出国連盟) 3000
- ACDI (カナダ国際開発出張所) 3500
- 日本 4500

5) 動産化可能調達資金額

6) 合計

p. 7

プログラム3：開発調査の実行

事前出資調査・作業として開発土木事業の前に行うべき作業と準備する事項を記載する。
プログラムのこの側面はプログラム実行時またはプログラム開始時期、または資金調達の際に実行される。

各調査プロジェクトは2つあるいは三つの作業によって成り立っている。

- 1) プログラム3でのターゲット目標 プログラム3での作業内容 調査 採択基準
- 2) 開発出資に必要な技術書の制作 APS（事前概要）、APD（事前点検）、DCE（企業参照書類）
- 3) 実行中途調査
 準備調査・資金調達調査
- 4) 2001年なし
 - (1) Dangoumana の 4000 ヘクタール耕地の要項調査
 - (2) Sono の 2000 ヘクタール耕地の要項調査
 - (3) Dangoumana の 1000 ヘクタール耕地の要項調査
- 5) 出資同意結果

p.8

- | | | |
|-----------|---------|----------------------|
| 1) 資金調達調査 | ターゲット目標 | 調査実行費用（単位は百 CFA フラン） |
|-----------|---------|----------------------|

必要な手段

- 2) 1. Dangoumana の 4000 ヘクタール耕地要項調査

実行項目

- 4000 ヘクタール耕地開発概要
- 4000 ヘクタールの事前概要
- 1000 ヘクタールごとの事前点検を4回実施
- 企業参照書類準備

- 3) 2. Sono の 2000 ヘクタール耕地要項調査

実行項目

- 2000 ヘクタール耕地開発概要
- 2000 ヘクタールの事前概要
- 1000 ヘクタールごとの事前点検を2回実施
- 企業参照書類準備

4) 3. Dangoumana の 1000 ヘクタール耕地要項調査

実行項目

1000 ヘクタール耕地開発事前概要、事前点検と企業参照書類準備

p.9

プログラム 4 : 土木事業実施

開発土木事業は土地の開拓のための出資段階を含んでいる。

この段階では一般的に以下の作業を行う。

- 1) 土木事業の実施
- 2) 土木事業管理と監督のためのコンサルタントサービスの夫役
- 3) プロジェクトの管理・技術・資金運営の統一性の位置づけ
- 4) プロジェクトサポートのための特定の内部整備・設備設置
- 5) 特定の輸送物資の補充

- 1) プログラム 4 でのターゲット目標 プログラムの作業内容プロジェクト 採択基準
- 2) 土地開拓に必要な土木開発事業の実施
- 3) 中途土木事業
準備段階プロジェクト・資金調達プロジェクト
- 4) (1) Debe 平野に統合される農村開発プロジェクト (Debe-イスラム開発銀行による
600 ヘクタール耕地開発)
(2) AMVS 本部の建設
(3) 集合設備の建設

(1) Koumbara の 1000 ヘクタール耕地開発
(2) ギエドゥグの 300 ヘクタール耕地改修
(3) Di の 700 ヘクタール耕地開発
(4) Lery の改修事業
(5) Di の 1300 ヘクタール耕地開発

5)

- スケジュール順序の管理
- 実際の土木事業進捗と計画の刷りあわせ
- 出資同意結果

プロジェクトの詳細は以降の表を参照のこと；

p.10

4.1 実施中途土木事業

4.1.1 Debeの610ヘクタール耕地の開発プロジェクト

1) ターゲット目標

- Debe平野610ヘクタール区域開発の実施は以下の生産量を目標にしている
 - 米：410ヘクタール区域で年間生産量4100トン
 - とうもろこし：106ヘクタール区域で年間生産量636トン
 - 野菜類（玉ねぎ・じゃがいも・いんげん・オクラ）
 - 飼料作物（フジマメ等）

2) 出資

- イスラム開発銀行 5 563 200 000 CFA フラン
- ブルキナ銀行 809 400 000 CFA フラン

詳細は付録表を参照のこと（資金内訳、費用、見直し振り分け）

3) 実施

プロジェクトの構成内訳に関連して限定リストに応じて物資発注・コンサルタント発注を前もって行う。

1999年12月31日をもって以下の契約が認可された。

構成内訳1：土木事業

- 取り引き： 契約ナンバー 1999年9月16日付 No.176-99/MEF/MEE/AMVS
- 企業名 Oumarou Kanazoe
- 金額 4 979 617 235 CFA フラン（税抜き／援助外）
- 期限 18ヶ月全活動期

- 開始期 2000年1月
- 予定終了期 2001年5月

構成内訳2：木事業調査・管理・監督

- 契約ナンバー 1999年9月16日付 No.177-99/MEF/MEE/AMVS
- エンジニアコンサルタント会社： サエルコンサルト
- 金額 258 440 000 CFA フラン（税抜き／援助外）
- 期限 18ヶ月全活動期
- 開始期 2000年1月

4) 2000年プログラム予告

- 開発土木事業開始と土木事業管理と監督の夫役
- 付属内部整備に関する物資発注の開始
- 付属内部整備作業の開始
- 採択調査のためのコンサルタントの手配

5) 2000年の実際作業実行状況

- 土木事業の実施：60%
- 土木事業管理と監督の夫役：60%
- 採択調査のためのコンサルタントの手配：100%
- 付属内部整備作業：発注開始時期

6) 累積実施状況

1999年末にプロジェクトが開始した為開始時期からの累積実行状況は、2000年のそれと同じである。

7) 2000年出資実行状況

出資実行は開始時期の先行投資依頼に値する。

- 土木事業： 2 987 770 341CFA フラン
- 管理・監督： 155 064 000CFA フラン

年間予想に対する出資実行率は78.23%である。

8) 累積出資実行状況

1999年：累積先行開始金額：1 047 611 526CFA フラン、24.25%

2000年：2000年予想に対する支払い・実施率

- 土木事業：2 987 770 341CFA フラン、81.39%（年間予想：36 670.8 百万 CFA フラン）

- 土木事業管理：155 064 000CFA フラン、96.47%（年間予想：1 607.4 百万 CFA フラン）
 - 付属内部整備：0 CFA フラン、0%（年間予想：107.15 百万 CFA フラン）
 - 採択調査コンサルタント：0 CFA フラン、0%（年間予想：76.8 百万 CFA フラン）
- プロジェクトの累積出資実行率は 65.76% に値する。

9) 2001 年度残留実施項目

- 土木事業と管理・監督概要の完了
- プロジェクト採択調査のためのコンサルタント概要の完了（プロジェクト内訳 4）
- 付属内部整備（プロジェクト内訳 3）

10) 所見

プロジェクトの効率の良い開始が出来なかった理由により、当初の 1999 年出資予想は 2001 年に持ち越された。

p.12

表 1 内部内訳、費用と出資状況

(1 USD = 0.71DI = 570CFA フラン)

1) 番号	予想 (単位: 百 CFA フラン)	イスラム開発銀行担当 (単位: CFA フラン)	ブルキナ銀行担当 (単位: CFA フラン)
2) 土木事業	土木事業管理	内部整備	プロジェクトサポート
			農業資金流入

表 2 予想支出配分

1) 金額	イスラム開発銀行	ブルキナ銀行
2) 土木事業	土木事業管理	内部整備
	開拓事業	採択調査
	資金流入	合計

p.13

1) プロジェクト実行年代順スケジュール

2) 土木事業	土木事業管理	内部整備	統一運営	採択	調査調査と実行
---------	--------	------	------	----	---------

調査-開発の作業については土木事業終了後に実行される。

統一運営作業は 5 年間にわたって実施される。

必要な実際手段と必要資金

全体的にはプロジェクトは以下の方法を持って作業内容に応じて実施される。

- 土木事業実施： 私企業
- 土木事業の管理と監督： 技術コンサルタント
- 内部整備と設備： 私企業
- 輸送物資： 下請け業者
- プロジェクト運営： AMVS 規定における運営の統一

プロジェクトの運営の統一は、地形学者とプロジェクト運営者によって形成される。

プロジェクトに必要な人材手段や必要資金は、イスラム開発銀行と 1998 年 11 月 9 日に締結された同意書に含まれている。

p.15

4.1.3 内部設備と集合設備設置

1) 目標

- 内部設備設置と農耕事業者サポート設備の設置は以下の通り
 - 農村のための井戸建設
 - 冷凍室ととうもろこし貯蔵地下倉庫の建設
 - 情報伝達手段の入手
 - 試験センター、デモセンター、種子増殖センターの建設
 - 溪谷地区の更新
 - 住民のための救急車の獲得

2) 資金

- FSD (サウジ開発資金) : 井戸建設
- OPEP (石油輸出国連盟資金)
 - 住民のための救急車の獲得
 - 溪谷地区の更新
 - 情報伝達手段の入手
 - 冷凍室ととうもろこし貯蔵地下倉庫の建設
 - 試験センター、デモセンター、種子増殖センターの建設

3) 実施

国際入札によって作業は各民間に委ねられる。

4) 2000 年プログラム予告

プロジェクトの全ての作業実施

- | | |
|---------------------|--|
| 5) 2000年プログラム実施進捗 | 出資者の反応が遅かったため2000年における作業の特筆すべき進歩は見られなかった。達成されたのは企業参照書類の制作であった。 |
| 6) 当初からの累積プログラム実施状況 | 企業参照書類の制作 |
| 7) 2000年資金調達状況 | なし |
| 8) 当初からの積算資金調達 | なし |
| 9) 2001年実施残留事項 | 予告された全ての内部整備設置と各種設備充実 |
| 10) 所見 | 各書類に関しての出資者の反応遅延 |

p.16

4.2 資金調達プロジェクト

以下の表はプロジェクトの参照の要点をまとめたものである。

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| 1) Koumbara の 1000 ヘクタール耕地の整備 | Guiedougou の 300 ヘクタール耕地の改善 |
| Sono - 日本の 230 ヘクタール耕地の整備 | Di の 300 ヘクタール耕地の整備 |
| Lery の 作業改修と Di の 700 ヘクタール耕地の整備 | |

2) ターゲット目標

- 以下の作物生産量を目標とする

- 米年間 6000 トン
- とうもろこし年間 1200 トン
- 玉ねぎ年間 2500 トン
- 野菜類

- 以下の作物生産量を目標とする

- ジャガイモ年間 6000 トン
- トマト年間 900 トン
- いんげん年間 240 トン
- とうもろこし年間 1050 トン

- 以下の作物生産量を目標とする

- 米年間 1500 トン
- とうもろこし年間 450 トン
- 玉ねぎ年間 2500 トン
- 野菜類年間 500 トン

- バナナ、とうもろこし、野菜類の生産を目標とする
- 耕地整備に必要な水資源の確保
- 以下の作物生産量を目標とする

－米年間 3600 トン

－とうもろこし年間 900 トン

－野菜類

3) 明細

- 実施調査
- 土木事業
- 技術サポート
- 整備措置

- 実施調査
- 土木事業
- 技術サポート
- 整備措置

- 実施調査
- 土木事業
- 技術サポート
- 整備措置

- 改修土木事業
- 整備事業
- 技術サポート
- 付加措置

4) 調査費用

225 000 000 CFA フラン

80 000 000 CFA フラン

70 000 000 CFA フラン

100 000 000 CFA フラン

なし

5) 土木事業費用＋管理費用

9.350 億 CFA フラン

1.500 億 CFA フラン

2.150 億 CFA フラン

2.800 億 CFA フラン

• 改修：2.678 億 CFA フラン

• 整備：6.5 億 CFA フラン

6) 合計費用（付加処置も含める）

11.490 億 CFA フラン

1.896 億 CFA フラン

2.900 億 CFA フラン

3.400 億 CFA フラン

12.78 億 CFA フラン

7) 候補出資者

イスラム開発銀行（IBD）－アラブ・アフリカ経済発展銀行（BADEA）

アラブ・アフリカ経済発展銀行（BADEA）

日本

アラブ・アフリカ経済発展銀行（BADEA）－西アフリカ経済共同体資金（CEDEAO）

アフリカ開発銀行（BAD）

8) 進捗状況

調査結果待ち

調査結果待ち

2001 年第 1 期調査結果待ち

出資者の回答待ち

アフリカ開発銀行に申請伝達中

注：

- 整備費用は 1 ヘクタールにつき 850 百万 CFA フランで改修整備は 1 ヘクタールにつき 5 百万 CFA フラン
- 土木事業にかかる管理・監督夫役費用は土木事業の 10% に当たる。
- 調査費用は 1 ヘクタールに月 0.225 百万 CFA フラン

- ・ 付加措置の費用は全体費用に対して平均で 20%から 45%に当たる。(調査+土木事業+管理)

p.17

プログラム5 整備区域の開拓援助 プログラム下での活動

開拓部設置に関するサポートは教育研修、多岐分野に渡るサポート/助言、調査、管理などを考慮に入れて実施される。

- 1) 目標 ターゲット目標 プログラム内での作業内訳
- 2) 1. 農作物生産量の増加と生産費用の節約
 - 1) 小農地利用率の増加
 - 2) 農作物生産の強化
 - 3) 水資源と生産要項の合理的管理
 - (1) 協賛者における民間オペレーターの設置
 - (2) 改善種子生産のサポート
 - (3) 灌漑稲作における技術一式サポートの拡大
 - (4) 農耕事業者の改善種子使用への反応調査、生産技術工程重視、協賛者統制テキストの適用、水資源の合理的管理と他の生産要項の管理
 - (5) 灌漑水運営における用水路管理者、監督者と消防局への教育教育研修
- 3) 2. スールー渓谷農作物による市場の回復
 - 4) 農作物の多様化
 - 5) 農作物の品質の向上
 - (1) 商業就業週間とスールー渓谷農耕事業者の日の設定のサポート
 - (2) スールーの生産物に的を絞った広告配布の実施
 - (3) スールーの生産物委託販売所のワガドゥグでの設立
 - (4) 投機返還率の高さと商業性の高さに対する開拓者の反応調査
- 4) 3. 開拓調査と設置作業の持続
 - 6) 設置監督力未熟によるリスクの回避
 - 7) 盗難の縮小と開拓部設置作業の低下
 - (1) プログラム管理、作業監督(持続と存続)開拓部設置調査(内部整備、設備)
 - (2) 設備の変更部品在庫の形成、区域開拓に関する役割分担帳の適用

p.18

5) 4. 農耕事業者、責任者、協賛者、関係者の競争力強化

8) 競争力の開発

- (1) 農耕事業者のためのリサイクル生産技術と堆肥を施す技術に関するセミナーの開催
- (2) 農耕事業者への機能文盲教育セミナーの実施
- (3) 協賛運営と地方規律における協賛者と責任者のための教育研修セミナーの実施
- (4) 責任者、協賛者と関係者による経験交換を軸にした調査出張の2回連続実施（ブルキナの Bagre とコート=ディボワールの Grand Lahou）

作業詳細（ターゲット目標、必要手段、採択基準）については以下を参照のこと。

p.19

目標 1：農作物収穫量増加と生産費用の縮小

1) 作業内容 ターゲット目標 必要手段 採択基準

2) 1. 改善種子の生産サポート

- 良品質の種子の生産
- 農作物収穫量の増加

- 農学者 1 名
- P7（最貧 7 カ国）技術農業関係者 5 名

- 自動車 1 台
- バイク 5 台

- 種子の品質

3) 2. 灌漑稲作における P7（最貧 7 カ国）技術一式の拡大サポート

- 農作物収穫量の増加
- 農作物品質向上
- P7（最貧7カ国）技術関係者5名
- 農耕指導者1名

- バイク6台
- 視聴覚機材一式
- 教材

- 農作物収穫量の増加
- 籾米1キロごとの生産費用の縮小

4) 3. 農耕事業者の改善種子使用への反応調査、生産技術工程重視、協賛者統制テキストの適用、水資源の合理的管理と他の生産要項の管理

- 農作物収穫量の増加
- 農作物品質向上
- 生産費用の縮小

- 農学者1名
- 農耕指導者1名
- 関係者5名

- 自動車1台
- バイク6台

- 農作物収穫
- 灌漑用水と原材料投入量に対する生産性
- 農作物の流通

5) 4. 灌漑水運営における管理人、消防署の監督者に対する教育研修

- 水資源の合理的運営

- 技術者1名

農民グループの班長

- 自動車1台

- 教材

- 灌漑用水の生産性

6) 5. 民間オペレーターの設定

- 農業区域占有率の向上

- 生産作業の専門化

- 関係者1名

- バイク1台

- 民間オペレーターによる耕地開発

7) 6. 農耕事業者のためのリサイクル生産技術、堆肥を施す技術と水資源運営

- 農耕事業者に対する生産技術・知識レベルの向上統一化

- 農学者1名

- 外部参加者

- 教材

- 農作物収穫の増加

8) 農耕事業者基盤の配備

- 耕作スケジュールと農耕事業者技術規定の重視

- 関係者 5名
- バイク 5台
- 耕作スケジュールの熟知
- 農作物収穫量の増加

p.20

目標 2：スールー溪谷農作物による市場の回復

- 1) 作業 ターゲット目標 必要手段 採択基準
- 2) 1. 商業週間とスールー溪谷農耕事業者の日の形成

- 商業パートナーや下請け業者との契約成立
- 農作物の推進

- 広告代理店 1社
- 農業協同組合

- 連携自動車 1台

- 農作物の流通
- 農作物の競売

- 3) 2. 農作物に的を絞った広告の配布実施

- 農作物の推進

- 広告代理店 1社
- 農業協同組合

- 農作物の流通

- 4) 3. ワガドゥグへの農作物委託販売所の設立

- 消費者身近な農作物の提供

- 委託販売管理者 1名
- 農作物在庫倉庫 1軒
- 農作物の流通

目標 3：開拓調査と設置作業の持続

1) 1. プログラム管理、作業監督（持続と存続）開拓部設置調査（内部整備、設備）

- 設置作業の合理的運営
- 上級水工学技術者 1名
- 電気機械工学者 1名
- 外部夫役者 1名
- 協賛者
- 自動車 1台
- 参加者の作業計画
- 設置作業運行状況

2) 3. 区域開拓に関する役割分担帳の協賛者への適用

- 設置作業の合理的運営
- 農耕指導者 1名
- 上級水工学水技術者 1名
- バイク 1台
- 設置作業運行状況

p.21

目標4：農耕事業者、責任者、協賛者、関係者の競争力強化

1) 1. 農耕事業者のためのリサイクル生産技術と堆肥を施す技術に関するセミナーの開催

- 農耕事業者に対する生産技術・知識レベルと堆肥を施す技術の向上統一化

- 農学者1名
- 農耕指導者1名 INERA（環境・農業調査研究所）
- 地方農業推進部

- 自動車1台
- バイク1台

- 採択報告書

2) 2. 農耕事業者への機能文盲教育セミナーの実施

- 農耕事業者の文盲率を低下させる

- 農耕指導者1名
- DPEBA（地方基礎文盲教育推進部）

- バイク1台

- 採択報告書

3) 3. 協賛運営と地方規律における協賛者と責任者のための教育研修セミナーの実施

- 競争力開発

- 農耕指導者1名（予防・認可部門）
- DPA

- バイク1台

- 採択報告書

4) 4. 責任者、協賛者と外部関係者による経験交換を軸にした調査出張の2回連続実施
(ブルキナの Bagre とコート=ディボワールの Grand Lahou)

- 責任者、協賛者、AMVS やバグレ、Grand Lahou の相当する組織間での体験交換
- 農耕指導者 1 名
- 農業技術学者 1 名
- 上級技術者 1 名
- 農業協同組合
- 自動車 1 台
- 研修報告書

p.22

プログラム 6：スールー溪谷作業調整

スールー溪谷開発に参加する企業・団体の多様性と数の多さという理由により、どの作業をどのパートナーに振り分けるかを話し合う協議枠の設立が必要になった。AMVS では、パートナーと共に協議される作業について意見の交換をし、契約を結ぶという方法を採用している。

6-1：プログラム 6でのターゲット目標

- スールー溪谷の全作業の推進

6-2：プログラム 6での作業内訳

- 協議枠の形成を決定する会合の実施
- スールー溪谷紹介パンフレット作成
- データバンクの形成
- 統計情報の配布
- スールー溪谷 2 日間の技術運営
- スールー溪谷 1 日間の農耕事業者管理

6-3：採択基準

- 異なる作業の有効実行レベル
- 異なる作業日程管理

作業ごとの詳細は以下の通り：

p.23

1) 作業	ターゲット目標	必要手段	採択基準
2) 1. スルー渓谷・AMVS 紹介パンフレット 100 部作成			
• スルー渓谷開発作業のプロモーション			
• 広告代理店			
• パンフレットの作成			
3) 2. AMVS の活動データバンクの形成			
• スルー渓谷と AMVS に関するデータ・情報の統一収集			
• 1 データバンク管理			

統計データ管理ソフトがインストールされたコンピューター

以下の事項に関してのデータ使用可否：

- 播種面積
 - 農作物生産高
 - 開拓費用
- 4) 3. 統計情報の配布
- 国内生産量統計の作成への貢献
 - 1 データバンク管理
 - コピー機 1 台

- データの配布

5) 4. スールー溪谷開拓作業理解のための訪問機会作成

- AMVS 幹部

- 自動車 1 台

6) 5. スールー溪谷開拓作業参加者の枠決め協議への運行サポート

- 参加者間での協議や意見交換の活発化の推進
- 作業の割り当て

- 協議枠メンバー

- コンピューター 1 台

- コピー機 1 台

7) 6. スールー溪谷科学・技術運営日程

- AMVS
- 招待者

- 連携自動車 1 台

- コンピューター 1 台

- コピー機 1 台

p.24

プログラム 7 : Sono の 210 ヘクタール耕地プロジェクトサポート

7-1 : プログラム 7 の目標

- 生産高増加
- 民間オペレーターのサポート

7-2 : プログラム7での作業

- 民間オペレーターのサポート

作業：民間オペレーターのサポート

目標ターゲット

- 生産高増加
- 灌漑用水運営
- 内部整備運営

作業内容

目標ターゲット達成のために以下の作業を民間企業に委託する。

- 灌漑用水と内部整備要項の実施
- 水資源の運営と事業保持

作業実行手段

プログラム7作業実行には210ヘクタールプロジェクトと同じ費用が再び発生することになる。これらの回帰資金101 458 329CFAフランは開拓者が予想する所の最高予想値で37 170 000CFAフランであると見なされており、また国家予算省が予想する値は64 288 261CFAフランである。

人材手段と実際に必要な材料は以下に要約されている。

- 人材手段

1) 資的要項 人数

2) 電気機械工学者

運転手

プロジェクト運行者

- 資金手段

-人材費

-材料費

人材費用：10 732 579CFAフラン

材料費用：

内燃機関用燃料と潤滑剤	20 238 326CFA フラン
材料と設備	33 317 356CFA フラン

採択基準

- 農作物生産高
- スケジュールの過密性
- 開拓区域保全と水資源の合理的運営

p.25

8-1：プログラム8の目標

- AMVSの管理下における全ての作業の全体的な運営と調整（行政的、資金繰り、技術的側面）

8-2：プログラム8での作業内訳

プログラムの基本的な祖業は以下の通り

- 全ての作業の総括管理
- 全ての関連作業の行政、財政管理
- 調査、土木事業に関連する全ての作業の技術管理
- 農耕事業者への農耕区域割り当て管理

作業1：総括管理

ターゲット目標

- AMVSの管理する全ての作業の全体調整
- 環境・水資源省政策の適用

作業内容

- AMVS 外郭パートナーとの関係
- 建設予算からの支払指示
- 建設に関する全ての証明書への署名

人材手段実行

1) 資格要項 人数

2) 農業工学技術者

運転手

関係職員

作業員

受け付け

採択要項

- 事業の予算執行率
- 実際作業の進歩
- プログラム作業の財務執行率
- プロジェクトの実際作業進歩と財政執行率
- 農作物出来高
- 耕作進歩率調整
- 団体法的知識再確認
- 協力規定の重視
- 水資源、建設、内部整備、設備の合理的運営

p.26

作業2：行政・財政管理

ターゲット目標

- 資金源、原材料源、人材の管理

作業内容

- 人材管理
- 財務・会計管理
- 見積もりの推敲
- 財務執行調査
- 駐車場管理
- 資産目録作成

- 契約・市場の財務管理

人材配置

1) 資格要項 人数

2) 会長

財務管理者

会計係

行政秘書

会計

行政補佐

会計係補佐

秘書

運転手

管理人

3) 合計

採択基準

- 事業の予算執行率
- 建設の流用資金回収
- 会計基準と手続きの重視
- 会計・財政書類の質

p.27

作業3：技術管理

ターゲット目標

- 整備調査の実施
- 土木事業実行
- 建設と灌漑設備の調査

作業内容

- 調査と土木事業関連書類の準備

- 土木事業調査と実施の調査と管理
- 地形整備測量と管理
- 契約と市場の技術管理
- 異なる作業の計画作成
- 建設と灌漑設備の調査

人材配置

1) 資格要項 人数

2) 農業工学技術者

秘書

上級水工学技術者

上級水理学技術者

水資源特殊技能取得者

経済学者

企画構想者

地形測定オペレーター

地形測定技術者

運転手

作業員

3) 合計

採択基準

- プロジェクトの実際の実施率
- 調査と事業の質
- プロジェクトの財務実施率

p.28

作業4：実行管理

ターゲット目標

- 区域整備実行のための農耕事業者に対する技術配備

作業内容

農耕事業者への技術指導

- 農耕事業者のための生産技術、保存と加工技術教育
- 農耕事業者設備と組織
- 水資源調査・管理
- 事業と内部整備調査

人材配置

1) 資格要項 人数

2) 農業工学技術者

経済問題顧問

データベース管理

指揮官

運転手

管理者

農耕技術者

会計補佐

作業員

秘書

3) 合計

採択基準

- 農作物出来高
- 耕作進歩率
- 農耕事業者の文盲率
- 土木事業、内部整備と設備の保全
- 農耕事業者組織
- 団体法的知識再確認
- 協力規定の重視
- 水資源、土木事業、内部整備と設備の合理的運営

7-3: 財務手段実施

• 予算と予測経費

2001年運営のAMVS予測案件途中結果は、予算・経費合わせて308 008 993CFAフランである。

予測固有資産は159 733 000CFAフランに上った。

予測詳細は以下の通り：

- 予算：固有資産：159 733 000CFAフラン
国家援助：148 275 993 CFAフラン
- 予測経費： 人件費：131 113 253 CFAフラン
材料費：176 895 740CFAフラン

資金源別（AMVSと国家）による経費の分割

- 1) 経費の種類 経費合計 固有資産による資金調達 国家援助による資金調達
- 2) 人件費 材料費
- 3) 合計

p.30



AMVS-1986年から1999年までの農業生産

スールー溪谷土木事業実施当局

1986年から1999年までの農業生産

- 1) 年 区域 投機

乾地

表面積（ヘクタール） 出来高（トン/ヘクタール） 生産量（トン）

湿地

表面積（ヘクタール） 出来高（トン/ヘクタール） 生産量（トン）

合計

占有率

乾地 湿地

耕作進歩率

- 2) 米
- 3) 70 西 70 東
- 4) とうもろこし 小麦
- 5) すいか 南洋マメ

p.31

- 1) 50 FED (欧州連合)
 - 70 西 CNSS (社会保障金庫)
 - 70 東 CNSS (社会保障金庫) と CPJF (フランス庭園・公園委員会)
 - 460 CNSS (社会保障金庫)
 - 200 BOAD (西アフリカ発展銀行)
- 2) Riz : 米
 - Oignon : 玉ねぎ
 - Maïs : とうもろこし
 - Tomate : トマト
 - Chou : キャベツ
 - Pastèque : すいか
 - Niébé : マメ
 - Fourrage : 秣
 - Divers : 他
- 3) ジャガイモ
- 4) いんげん
- 5) この2つの新しい区域に関しては1996年7月より湿地から開拓されたものである。
- 6) この区域については、新しい925ヘクタールの区画に910ヘクタールが組み込まれたもので、生産高結果は1996年に湿地生産高として集計されている。

p.32

- 1) バナナ

p.34

1986年から1999年までの農生産作物一覧表

- 1) 年・区域

投機

米・とうもろこし・玉ねぎ・トマト・すいか・いんげん・キャベツ・ジャガイモ・麦・
マメ・ニンニク

2) 合計

3) 70 西

4) 70 東

p.35

1) 1986年から1999年までの合計生産高

③-1 AMVS (スールー川域開発公社) 紹介パンフレット 仏文

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU

—
SECRETARIAT GÉNÉRAL

—
AUTORITÉ DE MISE EN VALEUR
DE LA VALLÉE DU SOUROU

BURKINA FASO
UNITÉ-PROGRÈS-JUSTICE

**FICHE DE
PRESENTATION
DE L'AUTORITE DE MISE EN
VALEUR DE LA VALLEE
DU SOUROU**

******* A.M.V.S. *******

Sommaire

Introductio

- 1- Création de l'AMVS
- 2- Missions et zone d'élection
- 3- Tutelle administrative
- 4- Administration de l'AMVS
- 5- Bilan des aménagements avant la création de l'AMVS
- 6- Schéma directeur de l'AMVS
 - 6.1- Localisation des aménagements
 - 6.2- Les autres organismes intervenant dans la vallée du Sourou
- 7- Bila de l'agriculture irriguée dans la vallée du Sourou
 - 7.1- Situation globale des aménagements
 - 7.2- Evolution des aménagements réalisés par l'AMVS et coûts
 - 7.3- Stratégie d'installation et encadrement des paysans
 - 7.4- Statistiques de production
- 8- Activités de promotion du développement de la vallée
- 9- Actions de protection de l'environnement
- 10- Volet élevage
- 11- Volet Santé humaine
- 12- Volet Education
- 13- Autres infrastructures et équipements
- 14- Budget de fonctionnement de l'AMVS
- 15- Projets en cours et en instance
- 16- Difficultés et contraintes
- 17- Perspectives

INTRODUCTION

Durement touché par les dernières sécheresses, le Burkina, à l'instar des autres pays sahéliens, a fixé comme objectif prioritaire l'autosuffisance et la sécurité alimentaires.

C'est ainsi que:

- Au niveau régional, la vallée du Sourou, avec son plan d'eau et la haute vallée du Mouhoun avec le fleuve Mouhoun constituent d'important potentiel en terres irrigables qui ont été identifiées comme une région de développement agricole prioritaire.
- Pour mettre en œuvre ce développement, l'Autorité pour la Mise en Valeur de la Vallée du Sourou (A.M.V.S) était créée en 1986 pour assurer l'assistance technique, la programmation et la coordination des actions de mise en valeur dans la vallée du Sourou.

1: CREATION

L'AMVS a été créée le 14 juin 1986 suivant le Kiti n°86- 286/CNR/PRES avec le statut d'établissement public à caractère administratif dont le siège de est établi à Ouagadougou.

Le Kiti n°86- 287/CNR/PRES consacre l'adoption d'un statut particulier à l'AMVS.

2: MISSIONS ET ZONE D'ELECTION

Les missions confiées à l'AMVS sont :

- la recherche, la mobilisation, la mise en place et la gestion des financements ;
- l'étude ou le contrôle devant aboutir à l'aménagement et à l'exploitation rationnelle des terres situées dans la vallée du Sourou et dans la haute vallée du Mouhoun ;
- la mise en place et le contrôle des infrastructures indispensables à l'exploitation des terres sus- citées et des équipements annexes ;
- la coordination en rapport avec les autres services intéressés, à toutes les actions de mise en valeur et recherche liées à l'exécution du projet ;
- la coordination de toutes les actions de développement de la vallée du Sourou; lesquelles actions devant être intégrées dans le schéma d'aménagement global de développement de la vallée (élevage, éducation, santé, recherche, environnement, hydraulique, etc.).

Conformément à son Kiti de création et aux missions qui lui sont confiées, la zone d'élection de l'AMVS s'étend de la vallée du Sourou à la haute vallée du Mouhoun.

3: TUTELLE ADMINISTRATIVE

L'AMVS est placée sous la tutelle technique du ministère chargé de l'eau et sous la tutelle financière du ministère chargé des finances.

4: ADMINISTRATION DE L'AMVS

L'AMVS est administrée par un Comité technique interministériel de gestion (CTIG) présidé par le Secrétaire général du ministère chargé de l'eau et regroupant les institutions et ministères suivants : la Présidence du Faso, les ministères de l'agriculture, de l'administration territoriale (provinces du Sourou, Mouhoun et Kossi), de l'environnement et de l'eau, de l'économie et des finances, de la santé, du commerce, de l'enseignement supérieur et du personnel.

La direction de l'AMVS est assurée par un Directeur Général nommé par décret en Conseil des ministres sur proposition du Ministre chargé de l'eau. Son organigramme est joint en annexe.

5- BILAN DES AMENAGEMENTS AVANT LA CREATION DE L'AMVS

L'exploitation de la vallée du Sourou a connu les étapes suivantes:

❖ 1966 et 1982

◆ Périimètre de LANFIERA - GUIEDOUGOU :

Réalisé sur un financement du Fonds d'aide et de coopération française, le premier périmètre irrigué de la vallée du Sourou a été réalisé dans la zone naturelle de défluence du Mouhoun.

Ce périmètre de 288 ha, irrigué gravitairement, a été réalisé en 2 tranches :

- en 1966, le premier casier, d'une superficie de 144 ha, irrigué gravitairement était destiné à la culture du coton en irrigué. Cultivé en paysannat sur des parcelles de 2500 m², ce périmètre s'est tourné rapidement vers les cultures maraîchères.
- en 1982, le second casier, d'une superficie identique au premier, a été réalisé. Irrigué par un réseau californien basse pression, ce périmètre est axé sur le maraîchage et exploité en paysannat ; chaque attributaire cultive une parcelle de 2500 m².

Au total, 523 coopérateurs regroupés au sein de la Société coopérative et maraîchère de Guiédougou (SOCOMAG) exploite l'ensemble du périmètre.

❖ 1980 et 1981 :

◆ Périimètre de DI (Secteurs n°1, 2, et 3):

Ce périmètre de 210 ha, irrigué en aspersion à l'aide de pivots, a été réalisé en 2 tranches :

- la première, datant de 1980, comporte un pivot de 70 ha ;
- la seconde, datant de 1981, comporte deux pivots de 70 ha.

Financé par la CFD et réalisé par la SOMDIA pour le développement de la culture agro- industrielle du blé, ce projet malgré des résultats agronomiques prometteurs s'arrêtait en 1985 (coût très élevé de la mécanisation et de l'eau d'irrigation).

Depuis ce projet a été repris par la SOFITEX, qui y a installé et encadré des agriculteurs pour les cultures céréalière et cotonnière (maïs, sorgho.)

~~136~~ ? Au total, (91) agriculteurs regroupés au sein de la Société coopérative agricole de Di (SOCADI) exploite le site.

❖ 1984

- ♦ **Périmètre 6S** : Deux périmètres de surfaces très limitées ont été aménagés depuis 1984 par l'ONG « 6S » à GOURAN et à DI. Irrigués gravitairement à l'aide de motopompe, ils couvrent au total 6 ha.

❖ 1985

♦ **Projet de Di:**

Ce périmètre de 210 ha, irrigué en aspersion à l'aide de rampes, a été réalisé sur deux sites :

- le site de Benkadi d'une superficie de 122 ha, Benkadi est le plus important,
- le second site, d'une superficie de 88 ha est celui de Sababou.

Les principales spéculations sont :

- en campagne sèche, le coton, le maïs, et le sorgho,
- en campagne humide, le blé, le maïs et les haricots verts,

Au total, 66 agriculteurs regroupés au sein de la SOCADI.¹ exploitent le site.

6- SCHEMA DIRECTEUR DE L'AMVS

La programmation de la mise en exploitation de la vallée du Sourou et de la haute vallée du Mouhoun a fait l'objet d'un schéma directeur en 1982 et réactualisé en 1986 pour la vallée du Sourou et 1994 pour la haute vallée du Mouhoun.

6.1: Localisation des aménagements

Pendant la période 1966-1998, la mise en valeur hydroagricole de la vallée du Sourou, s'est concentré autour de 4 pôles de développement.

1. Pôle de DI	426 ha,
2. Pôle de DEBE	2 275 ha,
3. Pôle de SONO - KOURY	210 ha,
4. Pôle de KOUMBARA	289 ha

Total:	3 200 ha

Les projets d'aménagement dans le schéma directeur sont donnés dans le tableau ci- après.

♦ Projets identifiés au Schéma Directeur de 1982 (Vallée du Sourou)

Type et nom Du projet	Système D'exploitation	Surface (ha)			Besoins en eau (millions de m ³)
		Totale	Sec	Irrigable	
1. AGRICULTURE EN PAYSANNAT					
• DI	Céréaliier Vivrier	5 400	3 600	1 800	24,1
• DEBE	Céréaliier Vivrier et riziculture	7 000	4 200	2 800	50,9
• KOUMBARA	Maraîchage frais et Industriel	5 200	3 800	1 400	17,9
• KOUBE ILLA	Créaliier Vivrier	900	600	300	-
• DANGOUMANA KOURY	Céréaliier Vivrier	7 400	1 200	6 200	50,9
2. AGRICULTURE INDUSTRIELLE					
• NIMBA	Sucre industriel	3 000		3 000	
• SONO	Céréale indust.	280		280	54,9
			-		2,1
3. EXPLOITATION COOPERATIVE Groupement					
	Elevage intensif	70 000		-	-
Totaux		90 880	15 680	15 780	204,3

6.2: Les autres organismes intervenant dans la vallée du Sourou.

6.2.1: La SOMDIA

La SOMDIA société exploitante du complexe sucrier de Banfora, commence, avec la sécurisation du régime hydraulique du Sourou, l'aménagement d'un périmètre agro-industriel à Di.

Ce périmètre de 210 ha est irrigué en aspersion à l'aide de pivots a été réalisé en deux tranches :

- la première, datant de 1980, comportait un pivot de 70 ha,
- la seconde, datant de 1981, comportait deux pivots de 70 ha, Ce périmètre était conçu initialement pour le développement de la culture du blé en agro-industrie.

Malgré des résultats intéressants (4 tonnes / ha), ce projet ne fonctionne que durant trois ans. SOFITEX reprend en 1985 la suite des activités et la gestion des périmètres.

6.2.2: La SOFITEX

En 1985, la SOFITEX prenant à son compte la poursuite des actions de développement, réalise un second périmètre de 200 ha sur financement de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE). Ce périmètre irrigué « expérimental », par aspersion à l'aide de rampes a été réalisé en deux blocs de 100 ha. Il a été conçu pour

l'introduction de la culture attelée (en remplacement des tracteurs) et l'installation de paysans cultivant le maïs et le sorgho sous irrigation.

La mise en valeur des périmètres irrigués par aspersion de la région de Di est organisée autour de la Société coopérative agricole de Di (SOCADI).

7: BILAN DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE DANS LA VALLEE DU SOUROU

7.1: Situation globale des aménagements

La typologie des systèmes d'irrigation va de pair avec les systèmes d'exploitation mis en place dans le Sourou :

♦ Irrigation par aspersion à couverture intégrale

Ce sont les périmètres céréaliers de type agro-industriel destinés à être mécanisés qui ont été réalisés sur le pôle de Di de 1982 et 1984 et dernièrement en 1998 sur le pôle de Sono-Koury.

Ces périmètres d'irrigation sont équipés en couverture intégrale soit par des rampes frontales soit par des pivots.

♦ Irrigation gravitaire

Ce sont les périmètres destinés à la mise en valeur de type paysannal, destinés aux cultures maraichères et à la riziculture. Il s'agit des périmètres de Guiédougou et de l'ensemble des périmètres du pôle de Dèbé.

Ce sont des périmètres équipés en semi-gravitaire et californien avec une distribution à la raie pour Guiédougou et submersion pour les périmètres AMVS.

Sur l'ensemble des pôles, la mise en valeur de type paysanne, par irrigation gravitaire représente une superficie de 2 580 ha (81%), tandis que les aménagements industriels par aspersion ne représentent que 620 ha (19 %).

7.2- Evolution des ménagements réalisées par l'AMVS et coûts

Projet	Année	Coût du projet				Coût total	Coût travaux à l'ha	Coût total à l'ha	Mode d'exploitation
		Travaux	Infrastructures	Assistance technique	Mise en valeur				
50 ha FED	85/86	155.5	22.472	24.397	75	277.369	3.11	5.55	Paysan
600 ha CNSS	86/89	2 500				2 500		4.18	Paysan
500 ha FED	90/93	2 625	85.251	214.518	149.948	3 074.72	5.25	6.15	Paysan
200 ha BOAD	90/93	783.727	133.679	0	77.254	994.66	3.92	4.97	Etudiants
925 ha Arabes	94/98	6 756.4	2 041.81	364.722	465.875	9 628.80	7.300	10.40	Paysan
210 ha BADEA	97/98	1 571.7	523	96.73	0	2 191.43	7.48	10.43	Privé

Il demeure important de noter que:

- Travaux :

Le coût des travaux concerne l'aménagement des terres et l'installation des équipements de pompage.

- **Infrastructures :**

Ce volet concerne des logements (encadrement et blocs d'accueil des exploitants), de bureaux d'encadrement et de coopératives, des magasins, des écoles, des dispensaires et maternités et des points d'eau (forages) et les lotissements.

Plus généralement, le financement de ces infrastructures dépend des bailleurs de fonds.

- **Assistance technique :**

Ce volet concerne le recrutement d'un consultant pour le contrôle et la supervision des travaux d'aménagement.

- **Mise en valeur :**

Ce volet concerne 4 actions essentielles qui sont :

- l'acquisition d'intrants agricoles pour les premières campagnes (1 à 2 ans),
- le financement de l'encadrement, du matériel agricole et de la logistique,
- le recrutement et l'installation des paysans,
- le recrutement d'un consultant pour l'assistance technique à la mise en valeur (ce volet n'est pas toujours systématique mais dépend des bailleurs de fonds).

7.3- Stratégie d'installation des paysans

La stratégie de l'AMVS dans la phase de mise en valeur des périmètres aménagés se situe principalement à 3 niveaux :

- le recrutement des paysans,
- l'installation des paysans,
- l'organisation des paysans

7.3.1- Recrutement des paysans

Cette phase se fait de concert avec les services techniques du ministère de l'agriculture par le biais des directions régionales (ex-CRPA). Il est élaboré un programme de tournées d'information et de sensibilisation auprès des paysans de certaines provinces identifiées comme zone de forte migration.

C'est ainsi que depuis la création de l'AMVS, 22 provinces ont été progressivement touchées par l'opération.

Le recrutement des ménages répond à des critères précis tels que le statut du ménage (agriculteur), la taille de la famille (nombre d'actifs disponibles), la motivation du ménage à s'installer définitivement sur les périmètres aménagés du Sourou.

7.3.2- Installation des paysans

La phase d'installation connaît plusieurs volets :

- le transport des ménages de leur chef lieu de province jusqu'au Sourou ;
- l'hébergement dans une trame d'accueil servant d'abri provisoire ;
- l'appui alimentaire est assuré par le projet et le PAM ;
- l'appui sanitaire est assuré par le projet (mise à disposition de produits de première nécessité) ;

- l'appui à la construction de leurs maisons d'habitation par la mise à disposition des maçons, d'une parcelle lotie, du petit matériel (brouettes, pelles,) et le matériau (sable, terre foisonnée).

Le financement de cette installation est généralement assuré par les bailleurs de fonds et le budget de l'Etat, en fonction du plan de financement contenu dans l'accord de financement.

Les blocs d'accueil ou trame ont été financés essentiellement par le FED, la BOAD et les Fonds arabes (BID, BADEA, OPEP et FSD) dans le cadre des projets de 200 ha, 500 ha et 925 ha.

Ainsi, cette installation comprend l'attribution des parcelles aménagées, des parcelles loties d'habitation et la mise en place des infrastructures socio éducatives et sanitaires (écoles, dispensaires, forages, maternités).

A ce jour, les infrastructures socio éducatives et sanitaires mises en place comportent 2 écoles (1991, FED), 6 logements pour enseignants, 1 dépôt pharmaceutique, 1 maternité, 1 dispensaire et plusieurs forages d'eau potable.

Le coût indicatif des engagements financiers concernant le recrutement et l'installation sont de :

- 3 millions FCFA pour le recrutement (information, sensibilisation,) ;
- 15 000 FCFA pour le transport de chaque ménage ;
- 3 000 F CFA pour l'appui sanitaire par personne déplacée (pour une période de 5 mois);
- 40 000 FCFA pour l'appui alimentaire (pour une période de 5 mois) ;
- 200 000 FCFA / ménage comme contribution à la construction des maisons d'habitation (terres, sables, eau, petits matériels collectifs)

Plus généralement, les accords de financement prévoient environ 20% pour le budget national.

7.3.3- Organisation, formation et encadrement des paysans

Pour assurer cette activité, il est fait recours à une équipe pluridisciplinaire basée sur le site.

Cette équipe peut comporter du personnel recruté pour la durée du projet (2 à 4 ans) et du personnel propre de l'AMVS (provenant de divers ministères).

La formation concerne les paquets technologiques (production végétale et animale, utilisation des outils modernes de travail dans les périmètres,), les principes coopératifs (organisation, gestion, comptabilité,), l'alphabétisation en langues nationales (mooré, jula, peulh), l'exploitation, le fonctionnement et l'entretien des ouvrages.

L'organisation prend en compte les comportements à observer sur les périmètres, la gestion de l'eau, les droits et devoirs de chaque coopérateur

7.3.4- Attribution des parcelles de production

Sur le site, les parcelles sont attribuées par ménage et en fonction des critères relatifs au nombre d'actifs (4 à 5 minimum), du matériel individuel, de la vocation du sol, etc.

Pour ce qui concerne les premiers périmètres et en raison du caractère fortement social et du nombre de postulants, les superficies varient de 0.5 à 0.75 ha.

Mais de nos jours, les parcelles attribuées sont passées de 1 à 2 ha pour tenir compte du fait que le paysan vit uniquement du revenu de la parcelle.

7.3.5- Encadrement des producteurs

A chaque nouveau périmètre, il est mis en place une équipe d'encadrement composé d'un directeur de périmètre (agronome), d'un comptable, des encadreurs agricoles et éventuellement d'un consultant. Les différentes activités de mise en valeur sont assurées par l'équipe sous le contrôle de la direction de la mise en valeur basée sur le site.

L'Etat, par l'intermédiaire de l'AMVs assure la prise en charge des coûts récurrents conformément aux accords de financement pendant 3 à 5 ans. Cet appui direct de l'AMVS prend fin lorsque les groupements précoopératifs passent en autonomie de gestion suite à leur reconnaissance juridique.

A titre d'information, on peut noter que :

- Périmètre de 50 ha FED : Cbopérative autonome
- Périmètre de 70 ha Est (bloc de 140 ha CNSS) : Coopérative autonome
- Périmètre de 500 ha FED : Coopérative autonome depuis le 31/12/98
- Périmètre de 200 ha : Jeunes diplômés sans emploi.
- Périmètre de 475 ha (une partie de 925 ha) : Non autonome
- Périmètre de 910 ha (450 ha des 925 ha et 460 ha CNSS) : Non autonome

7.3.6- Redevances hydroagricoles

La structuration de la redevance comporte :

- la dotation aux amortissements des équipements (fonction du coût des équipements),
- la taxe d'aménagement : 3 000 FCFA/ha,
- la taxe de réfection exceptionnelle : 2 000 FCFA/ha,
- la taxe de fonctionnement des stations de pompage : variables selon les charges de fonctionnement des stations,
- la redevance eau dont les montants sont estimés à :
 - 150 000 FCFA/ha pour les cultures maraîchères,
 - 100 000 FCFA/ha pour le riz,
 - 50 000 FCFA/ha pour le maïs.

Cette redevance intègre les frais de carburant et lubrifiant des stations de pompage, les salaires du personnel chargé du service de l'eau (mécanicien, gardien de station, gestionnaire de l'eau).

- une contribution pour les frais de fonctionnement des coopératives et de l'encadrement est aussi demandé aux paysans à raison d'environ 10 000 FCFA/ha.

Aussi, en fonction de la superficie attribuée, le montant des redevances va de 100 000 FCFA/an à 225 000 FCFA/an.

A titre d'information, on peut noter que :

- 1991 (50 ha, 140 ha, 460 ha) : Cumul des redevances : 35 millions FCFA
- 1992 (idem) : Cumul des redevances : 71 millions FCFA
- 1993 (idem) : Cumul des redevances : 65 millions FCFA
- 1994 (idem) : Cumul des redevances : 65 millions FCFA
- 1995 (idem) : Cumul des redevances : 79 millions FCFA

7.3.7- Gestion des redevances

Toutes les redevances sont calculées par l'AMVS et collectées puis gérées directement par les groupements de façon autonome.

Toutefois, l'AMVS est toujours obligé d'attirer l'attention du Conseil d'administration sur l'obligation de collecter intégralement les redevances et de veiller à leur destination.

C'est ainsi que les frais d'entretien, la gestion des stations de pompage, le fonctionnement de la coopérative sont pris en charge par la coopérative.

Si, les redevances sont collectées à hauteur d'une moyenne de 80% (entre 1995 et 1997), il demeure que ces sommes sont quelquefois utilisées pour faire face à des dépenses de campagne agricole (achat d'intrants, fonctionnement des stations, etc) lorsque les produits tardent à être vendus.

7.4- Statistiques de production

Les statistiques de production sont données par année, par périmètre, par spéculations et par campagne agricole.

La campagne agricole sèche va de janvier à juin et la campagne humide va de juillet à décembre.

En plus des ces campagnes, certains producteurs arrivent à faire une culture dite froide de novembre à décembre.

En rappel, les dates de début de mise en valeur sont données ci- après:

- ♦ Périmètre de 50 ha FED:
 - début d'exploitation: campagne humide de 1986
 - occupation du périmètre: groupement CAPIN
- ♦ Périmètre de 140 ha CNSS
 - début d'exploitation: campagne sèche de 1988
 - occupation du périmètre: Divisé en 2 blocs de 70 ha, le bloc ouest est occupé par le groupement CAPSO.

A partir de la mise en place du Centre de formation des jeunes filles en 1994, le bloc est (70 ha) a été attribué au Centre de Niassan pour compter de la campagne sèche de 1995.

- ◆ Périmètre de 460 ha CNSS
 - début d'exploitation: campagne humide de 1990
 - occupation: avant la campagne humide de 1996 où il a été intégré au bloc est de 925 ha (450 ha), ce périmètre était divisé en 4 blocs d'exploitation en fonction des canaux secondaires (CS1:160 ha, CS2: 120 ha, CS3:120 ha, CS4: 60 ha)
A partir de la mise en place du Centre de filles, le bloc CS4 a été attribué à celles de Dèbé pour compter de la campagne sèche de 1995.

- ◆ Périmètre de 500 ha FED (Dèbé II)
 - début d'exploitation: campagne humide de 1993

- ◆ Périmètre de 200 ha BOAD
 - début d'exploitation: campagne humide de 1993
 - occupation: initialement destiné aux paysans, ce périmètre a été affecté aux Jeunes diplômés sans emploi sous l'appui du Fonds national pour la promotion de l'emploi (FONAPE) dès le début de la mise en valeur.

- ◆ Périmètre de 925 ha BADEA, BID, OPEP, FSD
 - début d'exploitation: campagne humide de 1996
 - occupation: divisé en deux blocs de 450 ha (est) et 475 ha (ouest). Le bloc est a été associé au périmètre de 460 ha CNSS pour faire le périmètre de 910 ha et former la direction de périmètre de Dèbé IV et le bloc 475 ha de Dèbé III.

Les productions agricoles sont données dans le tableau joint en annexe.

8- ACTIONS DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE

Les activités de promotion concernent :

- les journées commerciales,
- les journées du producteur,
- les spots publicitaires,
- les journées portes ouvertes sur la vallée du Sourou,
- la mise en place d'un observatoire de la mise en valeur de la vallée du Sourou (en préparation).

9- ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En vue de pérenniser les activités agricoles de la vallée, diverses actions ont été entreprises pour sauvegarder l'environnement.

En effet, la conséquence négative directe des aménagements sur l'environnement est la déforestation. Pour remédier à ce problème, les populations directement concernées ont toujours été invitées à engager des actions concrètes qui visent à limiter d'une part les dégâts causés par la destruction de la nature mais d'autre part, à créer un environnement plus adapté à l'exploitation agricole de manière à assurer aux générations futures des conditions propices d'exploitation.

Le rôle que joue l'AMVS dans cette politique concerne surtout le volet sensibilisation- formation, de concert avec d'autres services appropriés, pour que la gestion de l'environnement soit une affaire des producteurs.

Aussi, bien que ces actions soient limitées, couvrent les domaines suivants:

- la sensibilisation des populations sur les impacts négatifs de la déforestation,
- la restauration et/ou la conservation des sols,
- l'hygiène de concert avec les services de santé,
- la vulgarisation de l'assainissement collectif et individuel.

Concrètement, les actions suivantes sont menées:

- la plantation d'arbres
- la réglementation de l'utilisation des engrais, des pesticides et des herbicides,
- la limitation de la dégradation des sols par la pratique d'assolements appropriés,
- la lutte contre la coupe abusive du bois de chauffe,
- la lutte contre les feux de brousse,
- la vulgarisation de l'assainissement individuel par la construction de latrines et la salubrité des habitations,
- le contrôle de la pollution de l'environnement par l'utilisation au maximum de la main d'œuvre pour les travaux à la place des produits chimiques (herbicides, etc.).

10- VOLET ELEVAGE

Le volet élevage, dans le cadre du schéma directeur prévoit:

Le renforcement de la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage,

- l'amélioration de la production et de l'exploitation des ressources fourragères,
- l'assistance technique aux éleveurs au niveau vétérinaire.

Ces actions de promotion de l'élevage vont en direction de 2 formes qui coexistent dans la zone: l'élevage sédentaire et l'élevage transhumant.

C'est ainsi que ce schéma prévoit:

- une organisation de l'espace en rive est pour permettre de préserver l'accès des pâturages aux troupeaux transhumants,
- une utilisation rationnelle de la zone ouest dans le cadre d'un ranch destiné aux peulhs de la zone.

Ce schéma prévoit une superficie de 7 000 ha pour l'élevage intensif et l'embouche.

Mais à l'exécution de ce volet très important, il est regrettable de noter qu'il souffre d'un manque de financement bien que des projets y relatifs aient été initiés depuis 1990.

Aussi, les activités concrètes de l'AMVS se sont toujours limitées:

A l'acquisition d'animaux de trait pour les préparations des sols agricoles,

- la mise en place d'étables fumières et des fosses de compostage,
- des formations pour le suivi sanitaire et alimentaire des animaux.

11- VOLET SANTE HUMAINE

L'AMVS étant conçue comme un projet intégré de développement de la vallée, outre les actions de mise en place des aménagements, le volet de santé humaine constitue un impératif pour la promotion du développement agricole car la zone abrite près de 30 000 habitants.

Aussi, dans le cadre des financements de certains projets, certaines infrastructures de santé humaine ont été mises en place et qui sont::

- un dispensaire sur un financement du Fonds européen de développement en 1991 à Niassan,
- un dépôt pharmaceutique sur un financement de la Caisse nationale de sécurité sociale en 1991 à Niassan,
- une maternité sur un financement de la Caisse nationale de sécurité sociale en 1987.

Il faut noter que plus généralement, ces infrastructures sont laissées au financement du budget national dans le cadre de la mise en place des projets.

12- VOLET EDUCATION

Pour jouer complètement son rôle de moteur du développement de la vallée, l'AMVS a mis en place, dans le cadre de l'éducation:

- deux écoles à 3 classes sur un financement de Fonds de l'OPEP en 1997,
- deux écoles à 2 classes sur un financement du FED en 1991,
- six logements d'instituteurs sur un financement du FED en 1991,
- six logements d'instituteurs sur un financement du fonds OPEP en 1997,
- trois salles de formation (alphabétisation, technique, etc.) sur des financements arabes et du FED en 1991 et 1997.

13- AUTRES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

En plus des infrastructures sanitaires et éducatives, diverses infrastructures ont été mises en place pour améliorer le cadre de vie des populations de la vallée; ce sont: bâtiments de coopératives,

- des forages et réservoirs d'eau pour l'alimentation en eau potable,

- des pistes de désenclavement,
- des hangars atelier pour la maintenance des équipements agricoles,
- des magasins de stockage des produits,
- une rizerie sur un don allemand,
- une station de carburant,
- des équipements agricoles.

14- BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'AMVS

Le budget de fonctionnement de l'AMVS comprend les salaires du personnel, les dépenses de matériel (biens et services) et les dépenses de petit équipement.

Le financement du fonctionnement de la structure est assuré essentiellement par le budget de l'Etat.

Le tableau ci dessous récapitule l'évolution du budget de 1993 à 1998 :

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Etat	172 653 000	146 450 992	156 851 358	137 745 000	120 675 000	129 745 000
Fonds propres	8 792 506	19 750 000	29 97 000	21 269 303	42 817 259	86 240 000
Total	181 445 506	166 200 992	186 848 358	159 014 303	163 492 259	215 985 000

Les Fonds propres proviennent principalement de :

- le loyer des maisons,
- les frais de location des équipements agricoles,
- l'usine de décortilage du riz de Gouran
- les prestations pour le compte des études et travaux (topographie,)

La ventilation des dépenses se présente comme suit :

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Dépenses de personnel	72 503 880	80 806 532	75 442 368	57 687 475	60 834 049	90 907 808
Dépenses de matériel	101 229 693	79 894 460	106 600 926	95 326 828	95 813 010	120 577 192
Dépenses de petit équipement	7 711 933	5 500 000	4 805 064	6 000 000	6 845 200	4 500 000

15- PROJETS EN COURS OU EN RECHERCHE DE FINANCEMENT

15.1- Projets en cours d'exécution

Les projets en cours d'exécution concernent:

❖ Etude de réhabilitation des infrastructures hydrauliques de Léry

Les infrastructures hydrauliques constituent la garantie de la ressource en eau des aménagements de la vallée du Sourou. Ces ouvrages, vieux d'une dizaine, souffrent aujourd'hui de certains dysfonctionnements que la Banque africaine de développement finance à travers un don.

Les études, exécutées par un consultant canadien, s'achèvent en décembre 1999.

❖ **Etudes d'aménagement de la zone de Di**

L'aménagement de la zone nord de la vallée, d'une superficie de 2000 ha, est financée par un don de la Banque africaine de développement.

Au terme de l'étude en décembre 1999, exécutée par un consultant belge, une tranche de 700 ha sera financée par la BAD.

❖ **Etudes d'impact sur l'environnement**

Pour prendre efficacement en compte les effets des aménagements sur l'environnement, l'Agence canadienne pour le développement international, à travers un don, finance depuis le mois d'août 1999, cette étude d'une durée de 16 mois.

❖ **Etudes d'électrification de la vallée du Sourou**

En raison du système d'alimentation en eau des périmètres (pompage par hydrovis), les charges de production agricole sont excessives. Aussi, suite un don (non encore finalisé), du Fonds mondial pour l'environnement, une étude d'électrification à partir des résidus agricoles (forts nombreux: riz, maïs, etc.) est en cours par un groupement franco-burkinabè (IED et EDENE).

❖ **Projet d'aménagement de 610 ha à Dèbé**

Suite à une étude financée par la Banque islamique de développement (BID), les travaux d'aménagement ont fait l'objet d'un accord de financement avec la BID en 1998.

Les travaux doivent démarrer en novembre 1999 pour une durée de 18 mois.

❖ **Construction du siège de l'AMVS**

Suite à un reliquat de financement du projet de 925 ha, le Fonds saoudien de développement finance la construction du siège de l'AMVS dont l'appel d'offres a été lancé en fin octobre 1999.

❖ **Construction des infrastructures d'appui au projet de 210 ha à Sono dans la province de la Kossi.**

Financé par la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, le périmètre a été réceptionné en mai 1999. Ce périmètre est exploité par des opérateurs privés depuis le mois de juillet 1999, suite à la mise en œuvre de l'opération agrobusiness.

Aussi, la dernière phase du projet est la mise en place des infrastructures d'appui qui sont: un forage et 3 bâtiments.

15.2- Projets en recherche de financement

Les projets en recherche de financement concernent:

❖ **Etudes détaillées et travaux d'aménagement de 1000 ha à Koumbara**

La BADEA a financé les études sommaires de 1000 ha à Koumbara. Une requête de financement a été adressée à la BADEA et la réaction est toujours attendue.

❖ **Etudes détaillées et travaux de réhabilitation de 300 ha à Guiédougou**

Le périmètre de 300 ha à Guiédougou est le premier dans la vallée du Sourou (1966 et 1982) dont des dysfonctionnements sont constatés de nos jours.

La BADEA a financé les études sommaires de 1000 ha à Koumbara.

Une requête de financement a été adressée à la BADEA et la réaction est toujours attendue

❖ **Travaux de 230 ha à Sono**

Suite à une étude sommaire de 2000 ha à Sono dans la province de la Kossi par une firme japonaise, la coopération japonaise avait marqué son accord pour financer les travaux de 230 ha.

La requête actualisée a été renvoyée en octobre 1999 à l'ambassade du Japon à Abidjan par le ministère des Affaires étrangères.

❖ **Projet d'élevage**

Un projet d'élevage a été initié depuis 1991 et soumis à différents bailleurs de fonds mais aucune suite favorable n'est encore enregistrée.

❖ **Projet d'aménagement de 300 ha à Di**

Une requête de financement a été envoyée au Fonds de la CEDEAO à Lomé qui demande des informations complémentaires.

❖ **Etudes de 1000 ha à Sono, 4000 ha à Dangoumana dans la province de la Kossi**

Des requêtes y relatives ont été adressées aux bailleurs (BID, BADEA) et les réactions sont toujours attendues.

16- DIFFICULTES ET CONTRAINTES

Dans les cadre général de la mise en œuvre des activités, les difficultés et contraintes suivantes sont identifiées.

❖ **Gestion administrative et financière**

- le retard considérable des déblocages de l'Etat,
- les difficultés de recouvrement des recettes propres,
- les difficultés pour l'inscription des dotations relatives aux contreparties nationales aux projets, conformément aux accords de financement,

❖ **Etudes des projets**

- la lenteur administrative au niveau national et au niveau des bailleurs de fonds, ce qui ne permet pas toujours de respecter les délais d'exécution,
- le retrait du projet de barrage de Samendéni (identifié par le schéma directeur comme un ouvrage hydroagricole nécessaire pour l'exploitation de la haute vallée du Mouhoun) et son transfert à la Direction générale de l'hydraulique (DGH).

- ❖ Travaux d'aménagement
 - la lenteur administrative au niveau national et au niveau des bailleurs de fonds, ce qui ne permet pas toujours de respecter les délais d'exécution.
- ❖ Encadrement des producteurs
 - le problème de commercialisation des produits agricoles, toutes choses qui entravent la mise en valeur adéquate des aménagements. En effet, il existe deux à trois campagnes agricoles dans la vallée de Sourou; aussi, le retard d'une campagne hypothèque le démarrage de la suivante à cause des indisponibilités financières pour faire face aux dépenses en intrants pour cause de mévente des produits,
 - la faible capacité d'autofinancement des producteurs en raison des problèmes de commercialisation,
 - l'utilisation de semences dégénérées en raison des difficultés citées tantôt,
 - le financement du projet d'élevage pour le soutien des producteurs,
 - le désenclavement de la vallée pour cause d'inexistence de routes appropriées pour l'écoulement des produits vers les grands centres,

17- PERSPECTIVES

Les perspectives de l'AMVS, pour la promotion du développement de la vallée demeurent la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des projets en recherche de financement au cours de l'année 2000.

Particulièrement,

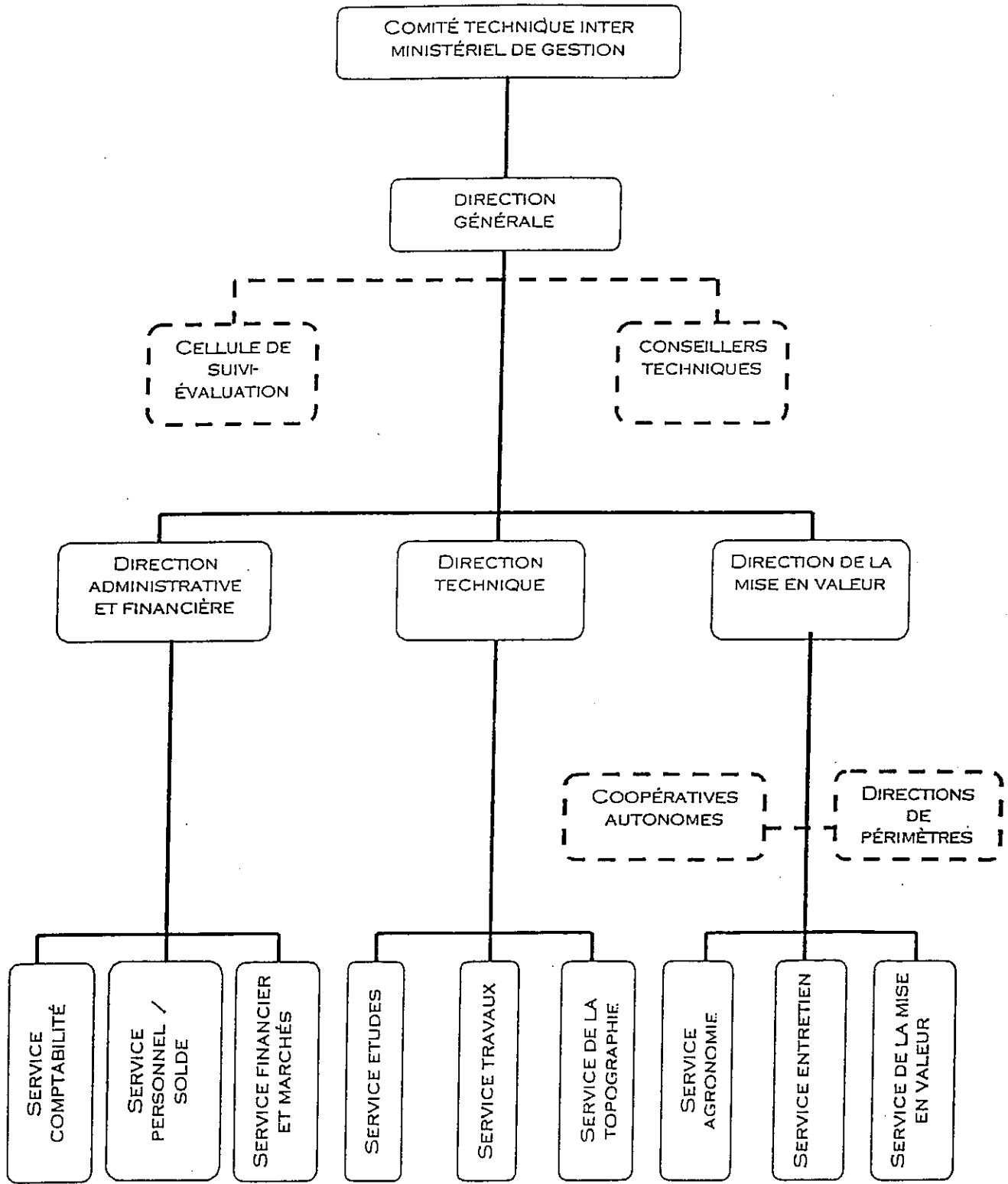
- Gestion administrative et financière
L'accent sera mis sur la mobilisation des ressources propres de l'AMVS en vue d'accroître son autofinancement.

- Etudes
La finalisation des études en cours.

- Travaux
 - Le démarrage des travaux de 610 ha à Dèbé,
 - Le démarrage des travaux de construction du siège de l'AMVS,
 - La mise en place des infrastructures d'appui au projet de 210 ha à Sono.

- Encadrement des producteurs
L'accent sera mis sur le renforcement de l'autopromotion des producteurs, la maintenance et l'entretien des équipements et infrastructures, sur l'accroissement des rendements et sur l'occupation totale des superficies.

ANNEXE: ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE L'AMVS



③-2 和文

スーラー川流域開発公社紹介シート

A. M. V. S.

目次

イントロダクション

1. AMVSの設立
2. AMVSのミッション（使命）と選定地域
3. 所管官庁
4. AMVSの運営体制
5. AMVS設立前の農地整備評価
6. AMVSのマスタープラン
 6. 1. 整備地の選定・決定
 6. 2. スーラー川流域で活動する他の組織
7. スーラー川流域の灌漑農業評価
 7. 1. 整備地の総合的状況
 7. 2. AMVSによって実現された整備地の拡大と費用
 7. 3. 入植戦略と農民への教育
 7. 4. 生産物の統計
8. 流域開発の促進活動
9. 環境保護活動
10. 牧畜
 11. 保健
 12. 教育
 13. その他のインフラ及び機材
 14. AMVSの活動予算
 15. 実施中のプロジェクト及び待機中のプロジェクト
 16. 阻害要因
 17. 展望

鈴木より

本ドキュメントは全部翻訳をされてもよいかと思われませんが、もし急ぐのであれば、QUESTIONNAIRE の回答の中にも必要な事項が述べられているのでそちらを翻訳されてもよいでしょう。

ちなみにQUESTIONNAIRE の回答には、本プロジェクトの上位計画における位置づけ等も述べられているので、こちらを翻訳された方がよいかもしれません。

イントロダクション

最近の干ばつで多大な被害を受けたため、ブルキナ・ファソは、サハラの他の国に倣って、自給自足と食料の安全を優先的目標として決定した。

●地方レベルでは、スールー川流域とその流域の水の計画、そしてムーオン川とその流域は、優先的に農業開発をする地域として特定され、灌漑可能な土地の重要な可能性を形成している。

●スールー川流域開発公社 (A.M.V.S.) は、その開発を利用するために、スールー川流域における技術援助や開発を利用する活動の調整やプログラムを保障するためことを目的として、1986年に創設された。

1: 創設

AMVS は、行政的性格を持つ公共機関の定款を有し、Kiti86-286/CNR/PRES に従って、1986年6月14日に創設された。本拠地は、ワガドゥグに置かれている。

Kiti86-287/CNR/PRES は、AMVS の特別規定の適用を定めている。

2: 役割および選定地域

AMVS に委ねられている任務は以下のとおりである。

●調査、人員の動員、人員の配置および財政管理

●スールー川流域およびムーウン川流域の土地の合理的な開発および整備に至る前の事前研究または検査

●上記の土地の開発に必要なインフラストラクチャーおよび付属設備の設置と管理

●関連する他のサービスと計画の実行に関係する調査および、すべての利用活動との関係の調整

●スールー川流域の開発の全体的な整備計画に組み込まれる前の活動 (牧畜、教育、保健衛生、調査、水力...) など、スールー川流域におけるすべての開発活動の調整

創設の法律と委ねられている任務に応じて、AMVS の選定した地区は、スールー川流域からムーウン川流域に広がっている。

3: 所管官庁

AMVS は、環境水省の技術大臣と経済大蔵省の財務大臣のもとに設置されている。

4: AMVS の運営体制

AMVS は、環境水省の政務次官およびファソの大統領府、農業省、国土行政安全保障省 (スールー、ムーオーおよびコシ地方)、環境水省、経済大蔵省、保健省、商工業手工芸省、中高等教育科学研究省、そして機関の集合体によって司られている管理省庁間技術委員会 (CTIG) によって管理されている。

AMVS の執行部は、環境水省が提案し、閣僚理事会の命令で任命された局長によって確認される。

組織図は付属に添付されている。

5: AMVS 設立前の農地整備評価

スルー川流域の開発は、以下の段階を経た。

※1966年および1982年

◆ランフィエラ-ギエドー地域

フランスの資金援助および協力によって、スルー川流域の最初の灌漑地域が、ムーウン川の分流の自然地域につくられた。

この地域は、288haで、灌漑は2回に分けて行われた。

●1966年には、綿花栽培のために最初の区画の144haが灌漑された。この地域は野菜栽培にすばやく転換され、2500m²の区画は、農業従事者が耕作している。

●1982年には、最初の区画と同じ面積で二番目の区画の灌漑が行われた。カリフォルニア一帯の低気圧を利用して灌漑された最初の区画は、農業従事者が野菜栽培を中心に行っている。この区画を割り当てられた各々の農業従事者は、2500m²の区画を耕作している。

ギエドー野菜集約栽培者および共同組合会社(SOCOMAG)の内部で再結合された共同組合員の総組合員523人が、灌漑地域全体の開発を行っている。

※1980年および1981年

◆ディ(第1、2、3区域)の地域

この地域は210haで、2回にわたってピボットを使った灌水での灌漑が行われた。

●最初の地域は1980年に、70haに1つのピボットが使用された。

●2回目の地域では、1981年に、70haに2つのピボットが使用された。

CFDが融資し、小麦の農産物加工業栽培の開発はSOMDIAが行ったが、作物学上の成果があったにもかかわらず、SOMDIAは1985年にこの計画を中止した(機械化および灌漑用水にかかる費用の大幅な高騰)。

その後、この地域にSOFITEXが設立され、穀物および綿(とうもろこし、モロコシ)の栽培のために農業の骨組みを形成し、この計画を再び実現した。

ディ農業協同組合会社(SOCADI)の内部で再編成された農業従事者の総勢91人が、用地を利用している。

※1984年

◆6S地域:1984年から、NGOの“6S”が、グーランおよびディで、かなり限定的な面積でしかない2

個所の地域の整備を行った。モーターポンプを使用して、合計 6ha が灌漑された。

※ 1985 年

◆ディ計画

この地域は 210ha で、斜面を利用した灌水の灌漑が、2 個所にわたる用地で実施された。

- 1 個所は、122ha のベンカディの用地であるが、ベンカディの用地は最も重要である。
- 2 個所目は、サバプーの 88ha にわたる用地である。

主な投機の対象は以下のとおりである。

- 乾地では、綿花、とうもろこしおよびモロコシ
- 湿地では、小麦、とうもろこしおよびいんげん豆

SOCADI の内部で再結成された 66 人の農業従事者が、用地を利用している。

6. AMVS のマスタープラン

スルー川流域およびムーオン川上流域の開発実施計画は、1982 年の基本計画を受け、1986 年にスルー川流域で、そして 1994 年にムーオン川上流域で再び実施された。

6-1: 整備地の選定・決定

スルー川流域の水理農業の実施は、1966 年から 1998 年の間、開発の 4 つの拠点に集約された。

1. ディ	426ha
2. デベ	2,275ha
3. ソノ-クーリー	210ha
4. クンプラ	289ha

合計	3,200ha

基本計画における整備計画は、以下の表のとおりである。

1982年の基本計画（スールー川流域）における計画の内訳

計画の種類および名称	開発方式	面積 (ha)			必要な水量 (百万?)	
		合計	乾地	灌漑可能な土地		
1. 農業従事者による農業	・ デイ	食用穀物生産	5,400	3,600	1,800	24.1
	・ デベ	食用穀物および米の生産	7,000	4,200	2,800	50.9
・ ケンバラ	野菜栽培および加工	5,200	3,800	1,400	17.9	
	・ クベ・イラ	食用穀物生産	900	600	300	
・ ダングマナ・クリー	食用穀物生産	7,400	1,200	6,200	50.9	
	2. 工業化された農業	精糖業	3,000		3,000	
・ ニンバ	穀物	280		280	54.9	
	・ ソノ	集約的畜産	70,000			2.1
3. 共同組合による開発グループ						
合計		90,880	15,680	15,780	204.3	

6.2: スールー川流域で活動する他の組織

6.2.1: SOMDIA

SOMDIA は、スールー川の水力利用制度を安定させるとともに、デイの農産加工業地域の整備を行っている、バンフォナの複合精糖業および販売を営んでいる企業である。

210ha におよぶ地域で、ピボットを使用した灌漑の灌漑を 2 回実施した。

- 1 回目は 1980 年で、70ha に 1 つのピボットが使用された。
- 2 回目は 1981 年で、70ha に 2 つのピボットが使用された。この地域は、当初は農産加工業の小麦栽培の開発に予定されていた。

かなりの収穫があったにもかかわらず (1ha 当たり 4 トン)、この計画は 3 年間しか実施されなかった。1985 年に SOFITEX が活動を再開し、これらの地域の管理を行っている。

6.2.2: SOFITEX

SOFITEX は、1985 年に開発活動を引き継ぎ、経済共同組合中央金庫 (CCCE) の融資に基づいて、200ha の 2 回目の地域で灌漑を実施した。この「実験的」灌漑地域は、100ha の 2 区画で、傾斜を利用した灌漑によって行われた。この灌漑地域は、牛馬 (トラクターに代わって) による耕作の導入と、

灌漑でのとうもろこしやモロコシの栽培をする農業従事者の定住のために計画されていた。

ディ地方の灌水による灌漑地域の利用は、ディ農業共同組合会社（SOCADI）を中心に行われている。

7: スールー川流域の灌漑農業評価

7.1: 整備地の総合的状況

灌漑システムの類型学は、スールーにおいて実施された開発システムとペアになっている。

◆ 完全にカバーする灌水による灌漑

これは、機械化を目的とした農産加工業型の穀物地帯で行われる灌漑であり、1982年および1984年にディを中心に行われた。最近では、1998年にソノ・クーリーを中心に行われた。

この灌漑地域は、正面の傾斜またはピボットによって、完全なカバーが備えられている。

◆ 重力作用による灌漑

この灌漑の地域は、野菜および米栽培が目的として、零細農家型の利用のために用意されている。ギエドゥグー地域およびデベを中心とした地方全体がその地域である。

これらの地域は、ギエドゥグーへの畝の割り当てと、AMVSの地域の冠水農法とともに、半重力のカリフォルニア製の設備が備えられている。

灌水による工業化整備は620ha（19%）でしかないのに対して、これらの地域全体を中心として、零細農家型利用は重力作用による灌漑で、2,580ha（81%）にもおよぶ。

7.2: AMVSによって実現された整備地の拡大と費用

計画	年度	計画に要した費用				費用合計	1ha当たりの工事費用	1ha当たりの総費用	利用形態
		工事	インフラストラクチャー	技術援助	利用				
50ha FED	85/86	155.5	22.472	24.397	75	277.369	3.11	5.55	農業従事者
600ha CNSS	86/89	2,500				2,500		4.18	農業従事者
500ha FED	90/93	2,625	85.251	214.518	149.948	3,074.72	5.25	6.15	農業従事者
200ha BOAD	90/93	787.727	133.679	0	77.254	994.66	3.92	4.97	学生
925ha アラブ	94/98	6,756.4	2,041.81	364.722	465.875	9,628.80	7.300	10.40	農業従事者
210ha BADEA	97/98	1,571.7	523	96.73	0	2,191.43	7.48	10.43	民間

重要なのは、以下に指摘する点である。

●工事

工事費用は、土地の整備とポンプによる汲み上げ設備の設置にかかる費用である。

●インフラストラクチャー

インフラストラクチャーにかかる費用とは、住居（指導者および利用者の住居）、指導者および協同組合の事務所、商店、学校、無料診療所および産院、水汲み場（井戸）および分譲地である。

一般的には、こうしたインフラストラクチャーの資金調達は、出資者に依存している。

●技術援助

この項目は、整備工事の管理および監督のために、コンサルタントを募集することに関連する費用である。

●利用

利用には、基本的に以下のような4つの目的がある。

- 最初の畑（1、2年）のために農業の原料を購入
- 指導、農耕機器およびロジスティックスの資金調達
- 農業従事者の募集と定住

- 開発のための技術援助のためのコンサルタントの募集（この項目は常に計画的であるわけではなく、出資者による。）

7.3： 農業従事者入植戦略と農民への教育

AMVSの戦略は、整備された地域の利用段階では、主に次の3つのレベルで構成されている。

- 農業従事者の募集
- 農業従事者の定住
- 農業従事者の組織。

7.3.1： 農業従事者の募集

この段階は、地方の執行部（前 CRPA）を介して、農業省の技術サービスと協力している。移民の多い地域として特定されているいくつかの地方の農業従事者に対しては、情報や関心を持たせるためのプログラムが作られている。

また、AMVSが創設されて以来、22の地方が段階的にこの活動にかかわった。

家族の募集は、家族の地位（農家）、家族の規模（就業可能人員数）、スルールの整備された地域に最終的に定住する家族の動機などの細かい基準による。

7.3.2: 農業従事者の定住

定住の段階に関しては、いくつかの項目がある。

- 定住する家族の居住地からスールーまでの交通、
 - 受け入れの内容として、一時的に滞在できる住居
 - 計画および PAM が保障する食料援助、
 - 計画（生活必需品の自由な取得）が保障している公衆衛生援助、
 - 石工、分割された区画、小さい道具（手押し車、シャベル）や資材（砂、肥沃な土）を自由に利用できることで、定住者の建設を援助。
- である。

この定住の資金調達には、融資の取決めに盛り込まれている融資計画に応じて、一般的に出資者および政府の予算によって保障されている。

受け入れ住居または骨組みは、基本的に、200ha、500ha および 925ha の計画の範囲内で、アラブ資金 (BID、BADEA、OPEP、FSD)、BOAD および FED から融資された。

また、この定住の項目には、整備された区画や住居の分割された区画の割り当てと、社会教育および公衆衛生のインフラストラクチャー（学校、無料診療所、井戸、産院）の設置が含まれている。

社会教育および公衆衛生のインフラストラクチャーは、予定では、2つの学校（1991年、FED）、教師用の6つの住居、薬の収納庫1カ所、産院1カ所、無料診療所1カ所および、複数箇所の飲料水用水汲み場の設置を含んでいる。

募集および定住にかかる投入資金の直接費用は、

- 募集（情報、興味を持たせるための活動）に 300 万 CFA フラン、
 - 各々の家族の交通費に 15,000CFA フラン、
 - 移動した人 1 人当たりの公衆衛生援助（5 ヶ月間）に 3000CFA フラン、
 - 食料援助（5 ヶ月間）に 4 万 CFA フラン、
 - 住居の建設（土地、砂、水、共有の道具）への貢献として、1 家族当たり 20 万 CFA フラン、
- である。

一般的に、融資の承認は、国家予算の約 20%を見込んでいる。

7.3.3: 農業従事者の組織、教育および指導

このような活動を保障するために、用地を基礎とした学際的なメンバーに助力を求めている。

このメンバーは、プロジェクトの期間（2年から4年）のために募集された人材や、AMVS の正規の職員（様々な省庁出身者）を含んでいる。

教育とは、技術（地域における野菜や畜産品の生産、灌漑地域における作業での近代的な道具の使用）、共同組合の原則（組織、管理、会計）、公用語での識字教育（ムーレ語、ジュラ語、プー語）、開

発、書物の運用および維持に関することである。

組織に関しては、灌漑地域における水の管理、各々の利用者の権利と義務を監視する行動を考慮に入れている。

7.3.4: 生産の区画の割り当て

現地では、就業可能人員（最低 4、5 人）、個人用の道具、土地の適正などに関する基準に応じて、家族ごとに区画が割り当てられる。

最初の地域に関しては、社会的特性が大きいことと、求職者の人数の理由から、面積は 0.5ha から 0.75ha の幅がもたせてある。

しかし、現在、農業従事者が区画の収入だけで生活できることを考慮して、割り当てられる区画は、1ha から 2ha になっている。

7.3.5: 生産者の指導

各々の新しい地域では、地域の指導者（農学者）、会計士、農業指導者（encadreurs）、そして、必要があればコンサルタントが配置されている。

利用に関する様々な活動は、用地を基盤とした利用の指導監督のもとで、上記のメンバーによって行われている。

国は、AMVS の仲介によって、3 年から 5 年間の融資協定に合致した募集の費用の負担を保証している。AMVS の直接援助は、共同組合の前段階的（précoopératif）な団体が、法律上の承認に続いて運営の自治に移行する時には終了する。

情報として、以下のことを指摘することができる。

- ・ FED の 50ha の地域 自主管理の共同組合
- ・ 東の 70ha の地域（CNSS の 140ha の区画） 自主管理の共同組合
- ・ FED の 500ha の地域 1998 年 12 月 31 日以降自主管理の共同組合
- ・ 200ha の地域 無職の若者の有資格者
- ・ 475ha の地域（925ha の一部） 自治権はない
- ・ 910ha の地域（925ha のうちの 450ha および CNSS の 460ha） 自治権はない

7.3.6: 水理農業の使用料

使用料の構成は以下のようにになっている。

- 設備の減価償却への支給（設備費用の役割）、
- 整備税：1ha 当たり 3,000CFA フラン、
- 特別改修税：1ha 当たり 2,000CFA フラン、
- ポンプによる汲み上げ施設の運転にかかる税金：施設の機能に従って幅がある、

- 水の使用料は、以下のように推計できる。
 - 野菜栽培に対しては、1ha 当たり 15 万 CFA フラン、
 - 米に対しては、1ha 当たり 10 万 CFA フラン、
 - とうもろこしに対しては、1ha 当たり 5 万 CFA フラン。

このような使用料は、ポンプによる汲み上げ施設の気化燃料や潤滑剤、水のサービスに携わる人員（技術者、施設の監視人、水の管理人）の給料である。

- 共同組合の機能および指導にかかる費用の分担金は、1ha につき約 1 万 CFA フランの割合で農業従事者にも請求される。

また、割り当てられた面積に応じて、使用料の合計は、年間 10 万 CFA フランから 22 万 5,000CFA フランになる。

情報として、以下のことを指摘できる。

- 1991 年 (50ha、140ha、460ha) 使用料の併合：3,500 万 CFA フラン
- 1992 (同上)：使用料の併合：7,100 万 CFA フラン
- 1993 (同上)：使用料の併合：6,500 万 CFA フラン
- 1994 (同上)：使用料の併合：6,500 万 CFA フラン
- 1995 (同上)：使用料の併合：7,900 万 CFA フラン

7.3.7：使用料の管理

すべての使用料は、AMVS が計算して徴収し、その後、自主管理型の団体が直接管理する。

しかし、AMVS は常に、使用料を完全に徴収する義務に関して、閣僚委員会に注意を促し、使用料の用途を監視する義務を負っている。

そのため、ポンプによる汲み上げ設備の維持や管理にかかる費用、共同組合の運転資金は、共同組合費用が負担している。

生産物が売れるのが遅れる場合には、使用料の徴収が平均 80% (1995 年から 1997 年) であれば、その合計額は、農繁期（原料の購入、設備の操業など）の支出に使用されることがある。

7.4：生産物の統計

生産物の統計は、年、地域、投機および農繁期ごとに立てられる。

乾季の農繁期は 1 月から 6 月で、湿季は 7 月から 12 月である。

これらの最盛期以外にも、多数の生産者は、11 月および 12 月にいわゆる寒冷耕作 (culture froide)

を行っている。

利用の最初の年代は、以下のとおりである。

◆FED の 50ha の地域

- 利用の開始：1986 年の湿季
- 地域の占有：CAPIN グループ

◆CNSS の 140ha

- 利用の開始：1988 年の乾季
- 地域の占有：70ha を 2 区画に分割し、西の区画は CAPSO グループが占有。

1994 年に若い女性の教育センターが設置されて以降、区画（70ha）は 1995 年の乾季から、ニアサンのセンターに割り当てられた。

◆CNSS の 460ha の地域

- 利用の開始：1990 年の湿季
- 地域の占有：925ha（450ha）の区画が組み込まれた 1996 年の湿季の前に、この地域は、副次的な運河に応じて 4 つの開発の区画（CS1：160ha、CS2：120ha、CS3：120ha、CS4：60ha）に分割された。

若い女性のセンターの設置以降、CS4 の区画は、1995 年の乾季からデベのセンターに割り当てられた。

◆FED の 500ha の地域（デベ II）

- 利用の開始：1993 年の湿季

◆BOAD の 200ha の地域

- 利用の開始：1993 年の湿季
- 占有者：当初は農業従事者のために用意されていたが、利用開始以降、この地域は、雇用推進のための国家基金（FONAPE）の支援のもと、無職の若い男性の有資格者に付与された。

◆BADEA、BID、OPEP、FSD の 925ha の地域

- 利用の開始：1986 年の湿った季節
- 占有者：450ha（東）と 475ha（西）との 2 つの区画に分割された。区画は、デベ III の 475ha とデベ IV の地域の方針を構成するために、そして、CNSS の 460ha を 910ha の地域にするために一体化された。

農業生産物は、付属の表に示されている。

8：流域開発の促進活動

促進活動は、

- 販売日
- 生産者の日
- スポット広告
- スルー川流域の開放日
- スルー川流域利用の観察所の設置（準備段階）

に関して行うものである。

9：環境保護活動

流域の農業活動を永続させるために、環境保護のための様々な活動が試みられた。

実際、環境整備で直接的にマイナスの影響をもたらすのは、森林伐採である。問題改善のために、これに直接関係する住民は、常に、自然破壊による損害を最小限に抑えるために何か具体的な行動を開始すると同時に、開発に有利な条件で、次世代につなげるための農業開発に一層適応した環境をつくるよう促されている。

この方策について、AMVS では、生産者が環境管理に関心を持つように、他の適切な公共事業とも関連させて、施策や教育を行っている

また、可能な範囲で次のようなことにも取り組んでいる。

- 森林伐採のマイナスの効果に対して住民に関心を持たせること
- 土地の保存や修復
- 公衆衛生サービスと一致した衛生
- 集団および個人への衛生の普及

具体的には、

- 植樹
- 肥料、殺虫剤および除草剤の使用の規則
- 適切な輪作の実践による土地のデグラデーションの制限
- 過度の薪伐採に対する取り組み
- 低木叢林の火事に対する取り組み
- 住居の衛生管理と簡易トイレの建設による個人の衛生の普及
- 化学製品（除草剤など）の代わりに、作業に最大限の労働力を使用することによる、環境汚染の規制といったことが挙げられる。

④-1 スルー川水利農業整備計画予備調査に対するインセプションレポートの質問回答
仏文

ETUDE PRELIMINAIRE SUR LE PROJET DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DE 230 HA A SONO- PROVINCE DE LA KOSSI

Réponse au questionnaire

2. Objectifs de l'Etude

2.1. Objectifs de l'étude

2.2. Site du projet. Objectifs du projet et Contenu de la requête

1. Site du projet

- Province de la KOSSI
- Département de SONO
- Secteur de SONO
- Superficie nette agricole : 230 ha

2. Objectif du projet

- Développement agricole de 230 ha pour la production d'environ 2.300 tonnes de riz paddy par an en deux cultures.

Objectif à court terme :

- Augmentation de la production de riz
- Augmentation du revenu des agriculteurs

Objectif à long terme

- Contribution à l'accroissement de la production agricole du pays,
- Promotion de la sédentarisation des populations par la création de champs modernes.

3. Contenu de la requête

❖ Aménagement des terres agricoles et équipements

- Construction des rizières (défrichage, nivellement, planage, etc.)
- Construction du réseau d'irrigation et du réseau de drainage des eaux d'irrigation,
- Construction des pistes internes,
- Construction des stations de pompage de l'eau d'irrigation.

❖ Aménagement du village agricole

- Installation d'alimentation en eau potable pour les agriculteurs (forages),
- Construction de bâtiments pour l'association des agriculteurs.

❖ Installation de transformation de la production

- Fourniture des équipements et matériels agricoles.

❖ Autres

3. Exécution de l'étude

3.1. Nature de l'étude

3.2. Membres de la mission

3.3. Programme de l'étude

3.4. Services requis par la mission de l'étude au gouvernement du Burkina Faso

4. Aperçu de l'étude

4.1. Aperçu de l'étude

4.2. Aperçu des points à discuter

1). Explication du système de l'aide financière

2). Détail du choix de la zone faisant l'objet de l'étude

L'étude réalisée par la JICA a permis d'identifier une zone aménageable et irrigable de 1812 ha répartie en deux secteurs qui sont : secteur de Sono (906 ha), secteur de Kouri (906 ha).

Chacun des 2 secteurs est divisé en 4 blocs de 225 à 228 ha nets agricoles.

Le présent projet de 230 ha soumis à financement du Japon est le bloc n°1 du secteur de Kouri.

Le choix fait sur ce bloc répond aux raisons suivantes :

- la moitié de la terre est exploitée actuellement par des paysans,
- la ressource en eau (le cours d'eau) est plus proche,
- la route départementale Léry- Nouna est plus proche,

3). Composantes de la requête du Burkina Faso

Les composantes de la requête sont :

- ❖ Aménagement des terres agricoles et équipements
 - Construction des rizières (défrichage, nivellement, planage, etc.)
 - Construction du réseau d'irrigation et du réseau de drainage des eaux d'irrigation,
 - Construction des pistes internes,
 - Construction des stations de pompage de l'eau d'irrigation.
- ❖ Aménagement du village agricole
 - Installation d'alimentation en eau potable pour les agriculteurs (forages),
 - Construction de bâtiments pour l'association des agriculteurs.
- ❖ Installation de transformation de la production
 - Fourniture des équipements et matériels agricoles.
- ❖ Autres

Ces autres aspects seront discutés lors de la prochaine mission japonaise pour l'élaboration du plan de base.

Toutes les composantes du projet seront revues lors de la mission du plan de base.

4). Programme d'implantation dans le site du projet et le Crédit agricole de la CNCA

▪ Programme d'implantation des agriculteurs

Le présent projet vise à aménager une superficie agricole moderne pour le paysans de la zone de Sono en priorité.

Aussi, le programme d'implantation comprend les actions suivantes ;

- l'information des populations sur la réalisation de l'aménagement de 230 ha,
- le recensement des populations intéressées pour l'exploitation de l'aménagement
- le recrutement des populations à installer dans le site selon des critères qui sont : le nombre d'actifs par ménage d'au moins 4 personnes, la disponibilité du ménage à exploiter totalement la superficie qui lui sera donnée, la sédentarisation du ménage sur le nouveau site, etc.
- la délimitation du nouveau village des exploitants du périmètre,
- le parcellaire du nouveau village,
- la distribution des parcelles pour la construction des habitats,
- l'attribution des parcelles aménagées aux agriculteurs.

▪ Crédit agricole CNCA (conditions d'octroi, type de bénéficiaire, etc.)

Ce point sera développé lors d'une rencontre de la mission avec les responsables de la CNCA.

La mission doit noter qu'il n'existe pas que la CNCA pour l'octroi de moyens de production agricole. Il existe par exemple : la direction des productions végétales (DPV) qui octroie des crédits d'intrants à des conditions parfois plus avantageuses que la CNCA, le projet d'appui à la mécanisation agricole (PAMA) qui vulgarise l'utilisation du matériel agricole, le Centre national d'équipement agricole (CNEA) qui fabrique les équipements aratoires et de traction. Plusieurs associations d'agriculteurs s'adressent à des opérateurs privés comme SAPHYTO, etc.

5). Explication des principaux travaux à exécuter par le gouvernement dans l'aide financière du Japon

Les composantes du projet devant être finalisées lors de la mission du plan de base, la contribution du Burkina Faso sera discutée en ce moment.

6). Calendrier de l'exécution du projet

Le calendrier sera donné à titre indicatif lors de la mission du plan de base.

4.3. Etude sur le terrain

(1). Etude sur un programme supérieur

1). Etude sur le secteur agricole dans le 3^{ème} Plan quinquennal

2). Obtentions de plans et cartes du projet

Les plans fournis sont :

- la carte d'utilisation des sols (Etude d'impact sur l'environnement- TECSULT, nov 2000)
- la carte d'hydrogéologie (Etude d'impact sur l'environnement- TECSULT, nov 2000)

3). Etude sur le règlement concerné par le site du projet et sur la situation actuelle de son application

4). Etude sur le développement de l'AMVS et sur les organismes des agriculteurs

5) Etude sur la l'exploitation des périmètres SOCADI

Le périmètre a été mis en place par la Société des fibres textiles (SOFITEX).

Il regroupe exploitants paysans. Les cultures principales sont le maïs et le coton.

(2). Etude sur le programme d'implantation

1). Etude sur un système d'appui aux immigrants

5. QUESTIONNAIRE

5.1. Plans supérieurs, programme de développement agricole et situation de développement

◆

◆

◆ Le programme d'utilisation du terrain

Sur les sites aménagés de la vallée du Sourou (Niassan, Dèbé, Di, Guiédougou et Sono), les cultures principales pratiquées sont : le riz (environ 60%), le maïs (environ 10%), les produits maraîchers, le coton, la banane, la papaye, etc.

◆ Organigramme de l'AMVS et son programme

L'organigramme de l'AMVS est joint au présent document.

Le programme d'activités de l'AMVS pour l'année 2001 est joint au présent document.

◆ Aperçu du développement de la zone de Di

La zone de Di comprend les périmètres de la SOCADI et un nouveau projet de 2000 ha dont une tranche de 700 ha est en voie de négociation pour le financement avec la Banque africaine de développement (BAD).

◆ Aperçu des organismes des agriculteurs

Les organismes des agriculteurs comprennent :

◆ Les activités des organismes publics pour l'appui à l'agriculture

XXIVème SESSION DU C.T.I.G. DE L'AMVS

LISTE DE PRESENCE DES ADMINISTRATEURS

NOM ET PRENOMS	QUALITE	TELEPHONE
1. OUEDRAOGO Joachim	DFVAF/MEE, représentant le Président	32 46 45
2. TRAORE Amara	Haut-Commissaire Kossi	53 70 23
3. OUATTARA Sériba	Haut-Commissaire Sourou	53 40 86
4. COULIBALY Télé Antoine	Haut-Commissaire Mouhoun	52 01 02
5. KAFANDO Paul Grégoire	DGH/MEE	32 42 10
6. COMPAORE Appolinaire	DG/ONAT/MA	30 61 09
7. ROUAMBA Albert	MESSRS	44 00 42
8. CABORE W. Joseph	Santé	32 47 28
9. ILBOUDO Appolinaire	Personnel/AMVS	31 57 68
10. GUIRE Saïbou	Producteur/UCAVASO	53 67 16
11. YAMEOGO Antoine	Producteur/CANI	53 67 08
12. COULIBALY Issiaka	IGAE/MCIA	32 40 43

ABSENTS (excusés)

1. KABORE J. Martin	SG/MEE (PRESIDENT)	30 70 39
2. BONKOUNGOU Félix	MEF	30 81 65

④-2 和文

Kossi 県 Sono - 230 ヘクタール水利農業整備工事プロジェクトに関する予備調査

質問に対する回答

2. 調査の目的

2.1. 調査の目的

2.2 プロジェクトの場所。プロジェクトの目的と申請の内容

1. プロジェクトの場所

- KOSSI 県
- SONO 郡
- SONO 区
- 農地正味面積：230 ヘクタール

2. プロジェクトの目的

- 230 ヘクタールの農地開発。二毛作による年間約 2 300 トンの米を生産。

短期目標

- 米の増産
- 農業収入の増大

長期目標

- 国の農業生産増大に寄与する
- 近代的な田地の開発により人口の定住化を促進する

3. 申請の内容

※ 農地と装置の整備

- 稲田の造成（開墾、整地、平坦化など）
- 灌漑網および灌漑排水網の構築
- 内部溝の造成
- 灌漑用揚水場の建設

※ 農業村の整備

- 農業従事者用飲用水給水所の設置（井戸掘削）
- 農業従事者集会施設の建設

※ 生産物加工施設の設置

- 装置と農産原料の供給

※ その他

3. 調査の実施

3.1. 調査の性格

p.2

3.2. 調査団の構成員

3.3. 調査のプログラム

3.4. ブルキナ・ファソ政府に対して調査団の要請するサービス

4. 調査の概要

4.1. 調査の概要

4.2. 論点の概要

1) 資金援助制度の説明

2) 調査対象地帯の選択についての詳細

JICA の実施した調査によって、2 分割された 1812 ヘクタールの整備、灌漑可能な地帯を確認することができた。その分割区は、Sono 区分（906 ヘクタール）と Kouri 区分（906 ヘクタール）である。

2 つの区分はそれぞれ 225 から 228 ヘクタール正味農地の 4 つのブロックに分割される。

日本の資金援助による 230 ヘクタールの本プロジェクトは Kouri 区分のブロック No.1 となっている。

このブロックが選ばれたのは下記の理由による：

- 土地の半分が現在農業従事者によって開発中である。
- 水源（水路）により近い。
- Lery - Nouna 間の郡道により近い。

3) ブルキナ・ファソからの要請の構成要素

要請の構成要素は次の通りである：

※ 農地と装置の整備

- 稲田の造成（開墾、整地、平坦化など）
- 灌漑網および灌漑排水網の構築
- 内部溝の造成
- 灌漑用揚水場の建設

※ 農業村の整備

- 農業従事者用飲用水給水所の設置（井戸掘削）
- 農業従事者集会施設の建設

※ 生産物加工施設の設置

- 装置と農産原料の供給

※ その他

その他の側面については、次回の日本の調査団による基本計画作成時に話し合う予定である。

プロジェクトの構成要素のすべてについて、基本計画調査団との会合時に検討する予定である。

p.3

4) プロジェクト対象地への入植計画と CNCA 農業金庫

- 農業従事者の入植計画

本プロジェクトは、Sono 地帯の農業従事者のために優先して最新の農地を整備することを目

標としている。

したがって、入植計画には次のような活動が含まれる：

- 230 ヘクタールの整備実現についての住民の情報
 - 整備開発に興味をもつ住民の調査
 - 次の基準による入植者の募集：最低 4 人世帯ごとの現役者数、分与される面積を耕作する世帯の状況、新地への世帯の定住化、など
 - 区域耕作者の新しい村の境界画定
 - 新しい村の区画
 - 居住地建設のための区画配分
 - 農業従事者に対する整備済み区画の分与
- CNCA 農業金庫（与信の条件、受益者の種別など）

この点は調査団と CNCA の責任者との会合の際に話し合う予定である。

農業生産で与信を扱うところは CNCA のみであることを、調査団にはご注視願いたい。例えば、菜類作物部（DPV）では時には CNCA よりも有利な条件で生産財の与信を行うことがある。農業機械化支援プロジェクト（PAMA）では農業原料の使用普及を図っている。国立農業装置センター（CNEA）では耕作、牽引用の機械を製作している。農業従事者協会の中には SAPHYTO などのような私企業の技術者のところへ行くところもある。

5) 日本の資金援助で政府が実施する主な工事の説明

プロジェクトの構成要素については基本計画調査団との会合時に最終決定する予定であり、ブルキナ・ファソ側の協力についてもその時に話し合う予定である。

6) プロジェクト実施の日程

日程についても、基本計画調査団との会合時に参考までに提示する予定である。

4.3. 土壌についての調査

(1) 高度な計画についての調査

- 1) 第3次5ヵ年計画の農業部門についての調査
- 2) プロジェクトの計画と地図の実現

- 土壌使用地図（環境への影響調査 - TECSULT、2000年11月）
- 水理地質地図（環境への影響調査 - TECSULT、2000年11月）

p.4

3) プロジェクトの地点に関わる規制とその申請の現状についての調査

4) AMVS の発展と農業従事者の組織に関する調査

5) SOCADI 区域の耕作に関する調査

この区域は繊維会社（SOFITEX）によって実施され、農耕者が集まっている。主な栽培農作物はとうもろこしと綿花である。

(2) 入植計画に関する調査

1) 入植者支援制度に関する調査

5. 質問事項

5.1. 高度な計画、農業開発と開発状況のプログラム

土地使用プログラム

スルー渓谷の整備地（Niassan、Debe、Di、Guiedougou および Sono）で実際に栽培される主要農作物は、米（約 60%）、とうもろこし（約 10%）、野菜類、綿花、バナナ、パパイヤなどである。

AMVS の組織図と計画

AMVS の組織図は本書に添付されている。

2001 年の AMVS の活動計画は本書に添付されている。

Di 地帯の開発概要

Di 地帯には SOCADI と新しい 2000 ヘクタールの区域が含まれる。新しい区域の内、700 ヘクタールの区分についてはアフリカ開発銀行（BAD）から資金協力を得るべく交渉中である。

農業従事者団体の概要

農業従事者団体の内容は次の通りである：

農業支援のための公共団体の活動